

RAPPORT ANNUEL 2021

SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ÉVOLUTION DE L'UNION

Décembre 2021



RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ÉVOLUTION DE L'UNION

Décembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES GRAPHIQUES	6
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	6
RÉSUMÉ DU RAPPORT	8
INTRODUCTION	22
01. SITUATION ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE DE L'UNION	23
1.1. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	24
1.2. ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DANS L'UEMOA	25
1.2.1 Production	25
1.2.2 Prix et inflation	25
1.2.3 Finances publiques et dette publique	26
1.2.4 Commerce extérieur et balance des paiements	26
1.2.5 Situation monétaire	27
02. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS D'INTÉGRATION RÉGIONALE	29
2.1. GOUVERNANCE ET CONVERGENCE ÉCONOMIQUES	30
2.1.1 Surveillance multilatérale	30
2.1.2 Harmonisation des cadres juridique et comptable	31
2.1.3 Études et prévisions économiques	32
2.1.4 Développement du système statistique régional	33
2.2. MARCHÉ COMMUN, LIBERTÉ DE CIRCULATION ET DROIT D'ÉTABLISSEMENT	34
2.2.1 Édification du marché commun et développement des échanges commerciaux	34
2.2.2 Surveillance commerciale et régulation du marché des biens et services	37
2.3. NÉGOCIATIONS D'ACCORDS COMMERCIAUX	39
2.3.1 Accords au niveau sous régional ou continental	39
2.3.2 Accords au niveau international	39
2.4. COORDINATION ET FINANCEMENT DES CHANTIERS COMMUNAUTAIRES	40
2.4.1 Programme de coopération	40
2.5. PROGRAMME ÉCONOMIQUE RÉGIONAL ET POLITIQUES SECTORIELLES DE L'UNION	47
2.5.1 Programme Économique Régional (PER)	47
2.5.2 Aménagement du territoire communautaire	48
2.5.3 Infrastructures et services des transports	50
2.5.4 Promotion du secteur des mines et des hydrocarbures	55
2.5.5 Développement du secteur de l'énergie	55
2.5.6 Développement de l'économie numérique	57
2.5.7 Sécurité alimentaire et développement agricole	58
2.5.8 Environnement et développement durable	63
2.5.9 Développement du secteur privé	67
2.5.10. Artisanat	68
2.5.11. Culture	69
2.5.12. Tourisme	69
2.5.13. Développement humain	70

2.6.	PAIX ET SÉCURITÉ DANS L'ESPACE UEMOA	73
2.7.	REVUE ANNUELLE DES RÉFORMES, POLITIQUES, PROGRAMMES ET PROJETS COMMUNAUTAIRES	74
2.8.	CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE ET JURIDICTIONNEL	77
2.8.1.	Cour de Justice (CJ)	77
2.8.2.	Cour des Comptes (CC)	78
2.8.3.	Comité Interparlementaire (CIP)	79
2.9.	ACTIVITÉS DES ORGANES CONSULTATIFS	80
2.9.1.	Chambre Consulaire Régionale (CCR)	80
2.9.2.	Conseil des Collectivités Territoriales (CCT)	82
2.9.3.	Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS)	82

03. GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE **83**

3.1.	RÉFORMES INTERNES ET RECADRAGE DES PRIORITÉS	84
3.2.	GESTION FINANCIÈRE DES ORGANES	86
3.2.1.	Évolution du budget de l'Union	86
3.3.	PROGRAMME IMMOBILIER DE L'UEMOA	90
3.4.	ACTIONS STRATÉGIQUES DE LA PERFORMANCE DES ACTIVITÉS, DES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE L'UNION	90
3.4.1.	Préservation du patrimoine de l'Union et performance des activités	90
3.4.2.	Évaluation des politiques et programmes de l'Union	91
3.5.	COMMUNICATION ET VISIBILITÉ DE L'UNION	93
3.5.1.	Communication et visibilité des chantiers communautaires	93
3.5.2.	Représentation et visibilité de l'Union	94

04. DIFFICULTÉS, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES **95**

4.1.	DIFFICULTÉS	96
4.2.	DÉFIS À RELEVER	96
4.3.	RECOMMANDATIONS	97
4.4.	PERSPECTIVES POUR 2022	98
4.3.1.	Environnement international	98
4.3.2.	Perspectives économiques et financières de l'Union	98

CONCLUSION **106**

ANNEXES **107**

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	: Taux de croissance économique mondial entre 2019 et 2021 (en%)	24
Tableau 2	: État de mise en œuvre des réformes par domaine au titre des années 2020 et 2021	75
Tableau 3	: Taux de mise en œuvre des réformes par état entre 2020 et 2021	76
Tableau 4	: Situation des recettes budgétaires de l'union de 2017 à 2021 (montants en milliards de FCFA)	87
Tableau 5	: Situation des dépenses budgétaires de l'union de 2017 à 2021 (en milliards de FCFA)	88

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1	: Évolution du taux de croissance et du taux d'inflation au sein de l'Union sur la période 2017-2022	25
Graphique 2	: État de mise en œuvre des réformes par domaine au titre des années 2020 et 2021	74
Graphique 3	: État de mise en œuvre des réformes par État membre au titre de l'année 2021	75
Graphique 4	: Taux de mise en œuvre des réformes par État entre 2020 et 2021	76

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ACBF	: Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique	CEDEAO	: Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
AFRISTAT	: Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne	CEMAC	: Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
APE	: Accord de Partenariat Économique	CE	: Communauté européenne
APEI-UE-RCI	: Accord de Partenariat Économique intérimaire entre l'Union Européenne et la Côte d'Ivoire	CILSS	: Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
APUC	: Administration Publique Centrale	CIP	: Comité Interparlementaire
BAD	: Banque Africaine de Développement	CNEE	: Commission Néerlandaise pour l'Évaluation Environnementale
BCEAO	: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest	CNUCED	: Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
BID	: Banque Islamique de Développement	CNPE	: Comité National de Politique Économique
BOAD	: Banque Ouest-Africaine de Développement	CREPMF	: Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers
BP	Budget Programme	CTDS	: Conseil du Travail et du Dialogue Social
BIOPAMA	: Biodiversity and Protected Areas Management	DAREN	: Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières	DATC	: Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports
CCC	: Comité Consultatif de la Concurrence	DDH	: Département du Développement Humain
CCEG	: Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement		
CEH	: Centre d'Excellence de l'Habitat		
CCR	: Chambre Consulaire Régionale		
CCT	: Conseil des Collectivités Territoriales		

DEMEN	: Département du Développement de l'Entreprise, des Mines, de l'Énergie et de l'économie Numérique	PAU	: Politique Agricole de l'Union
DMRC	: Département du Marché Régional et de la Coopération	PCD	: Programme Communautaire de Développement de la CEDEAO
DPE	: Département des Politiques Économiques et de la Fiscalité Intérieure	PCD-TASAN	: Programme Communautaire Décennal de Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
DSAF	: Département des Services Administratifs et Financiers	PCJ	: Postes de Contrôle Juxtaposés
DSP	: Délégation de Services Publics	PCOM	: Présidence de la Commission
EI	: Effective Implémentation	PCS	: Prélèvement Communautaire de Solidarité
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	PER	: Programme Économique Régional
FAIR	: Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale	PHV	: Programme d'Hydraulique Villageoise
FDE	: Fonds de Développement de l'Énergie	PIB	: Produit Intérieur Brut
FEAO	: Facilitation des Échanges en Afrique de l'Ouest	PIR	: Programme Indicatif Régional
FMI	: Fonds Monétaire International	PME/PMI	: Petites et Moyennes Entreprises/ Petites et Moyennes Industries
FRDA	: Fonds Régional de Développement Agricole	PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
IHPC	: Indice Harmonisé des Prix à la Consommation	PND/SRP	: Programme National de Développement/Stratégie de la Réduction de la Pauvreté
INS	: Institut National de la Statistique	PPBSE	: Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Évaluation
IRED	: Initiative Régionale pour l'Énergie Durable	PPP	: Partenariat Public-Privé
ITC	: Centre du Commerce International	PRFE	: Programme Régional de Facilitation des Échanges
IZF	: « Investir en Zone Franc »	PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
JICA	: Agence Japonaise de Coopération Internationale	SIPAO/WAPIS	: Programmes régionaux de gouvernance énergie, transport et de sécurité régionale
OBAPAO	: Observatoire Régional de la Biodiversité et des Aires Protégées pour l'Afrique de l'Ouest	SNC	: Structures Nationales de Concurrence
ODD	: Objectifs de Développement Durable	SOAC	: Système Ouest-Africain d'Accréditation
OIF	: Organisation Internationale de la Francophonie	SYSCOA	: Système Comptable Ouest-Africain
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce	TEC	: Tarif Extérieur Commun
OPA	: Observatoire des Pratiques Anormales	TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
ORASTEC	: Observatoire Régional d'Analyse spatiale et de Suivi du Territoire Communautaire	TICAD	: Conférence de Tokyo sur le Développement de l'Afrique
PACITR	: Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routiers	TOFE	: Tableau des Opérations Financières de l'État
PAPBIO	: Programme d'appui à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, à la gouvernance environnementale et au changement climatique	UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
PAPFOR	: Programme d'appui à la préservation des écosystèmes forestiers en Afrique de l'Ouest	UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
		UMOA	: Union Monétaire Ouest-Africaine
		USAID	: Agence des États-Unis pour le Développement International
		ZLECAf	: Zone de Libre Échange Continentale Africaine

RÉSUMÉ DU RAPPORT

1. Contexte de l'Union en 2021

En 2021, les économies de l'Union évolueraient dans un contexte marqué par la reprise de l'activité économique mondiale surtout dans les pays avancés, émergents et en développement, en dépit de la persistance de la crise sanitaire.

Dans ce contexte, le taux de croissance du PIB réel de l'Union serait de 6,1% contre 1,8% en 2020. Tous les secteurs d'activité connaîtraient une reprise dans l'ensemble des États membres. Les branches de transports, de l'hôtellerie et de la restauration évolueraient favorablement après les contractions enregistrées en 2020. En outre, l'activité dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) profiterait de la réalisation des chantiers d'infrastructures socioéconomiques.

Le taux d'inflation en 2021 serait de 3,4% contre 2,1% en 2020, sous l'effet principalement de la hausse des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées.

L'exécution des budgets des États membres de l'UEMOA en 2021 se solderait par une augmentation du déficit budgétaire global qui représenterait 5,7% du PIB, après 5,6% en 2020. Le déficit budgétaire global hors dons serait de 7,6% du PIB comme en 2020. L'aggravation du déficit budgétaire global s'expliquerait par l'augmentation des dépenses publiques destinées à la relance économique dans un contexte de faible mobilisation des ressources intérieures.

Le taux d'endettement de l'Union ressortirait à 53,3% en 2021 contre 50,1% en 2020.

Les échanges extérieurs des pays de l'UEMOA en 2021 se traduiraient par un solde global excédentaire de 842,1 milliards de FCFA contre 15,8 milliards de FCFA un an plus tôt. Cette évolution serait liée à la hausse des entrées nettes de capitaux au titre du compte financier, dont le niveau a permis de financer le déficit du compte courant.

Les réserves en 2021 couvriraient 5,9 mois d'importations de biens et services contre 5,5 mois en 2020.

La situation monétaire de l'Union à fin décembre 2021, comparée à celle à fin décembre 2020, serait caractérisée par un accroissement de 14,4% de la masse monétaire, consécutif à la progression des actifs extérieurs nets et des créances intérieures.

C'est dans ce contexte économique que les Organes de l'UEMOA ont conduit, conformément à leurs mandats, aux priorités de l'Union et aux décisions de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, les chantiers communautaires dont les principaux résultats sont consignés dans le présent rapport.

2. État de mise en œuvre des chantiers de la Commission

Conformément à ses missions, la Commission de l'UEMOA a conduit plusieurs chantiers dans le but de renforcer les acquis de l'Union.



Ainsi, dans le cadre de l'exercice de la **surveillance multilatérale**, le Conseil des Ministres a, en sa session de 28 juin 2021, adopté la Recommandation relative aux orientations de politique économique pour l'année 2022 à l'endroit des États membres. Cette recommandation a mis l'accent sur la nécessité d'améliorer la qualité des dépenses d'investissement public. En outre, le Conseil a adopté, le 17 décembre 2021, le rapport d'exécution de la surveillance multilatérale ainsi que la Recommandation relative aux perspectives économiques et financières des États membres sur la période 2022-2026.



Le rapport de décembre a mis l'accent sur la **situation économique et financière** en 2021, les perspectives à moyen terme, l'état de mise en œuvre des plans de riposte à la COVID-19 et de relance économique ainsi que la transformation structurelle des économies. Il convient d'indiquer que le retour à la consolidation budgétaire de l'ensemble des États membres est envisagé en 2024, sous l'hypothèse d'une maîtrise de la crise sanitaire.

Par ailleurs, les réflexions sont en cours en vue de proposer un nouveau Pacte de convergence de l'UEMOA, en cohérence avec les engagements régionaux et internationaux.

Dans le domaine de la modernisation de la gestion des finances publiques des États membres, la Commission a élaboré et mis à la disposition des États de l'Union des guides didactiques portant sur les

principales innovations introduites par les Directives du nouveau cadre harmonisé de gestion des finances publiques.

En matière de fiscalité intérieure, la Commission a élaboré et fait prendre, par le Conseil des Ministres, deux (02) Directives adoptant un nouveau régime juridique des centres de gestion agréés et un régime fiscal applicable aux créances douteuses et litigieuses des banques et établissements financiers.

Concernant la réglementation communautaire sur les marchés publics, le processus d'adoption de la nouvelle Directive des marchés publics suit son cours. Cette nouvelle directive opère une unification des Directives n°04/2005/CM/UEMOA portant procédures de passation, d'exécution et de Règlement des marchés publics et des délégations de service public et n°05/2005/CM/UEMOA portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'UEMOA.



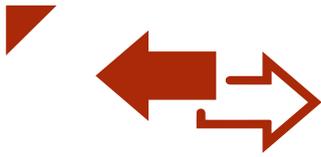
Pour l'édification du **marché commun**, la Commission a poursuivi la consolidation de l'Union douanière à travers notamment les réflexions menées au sein du Comité Consultatif de l'Union Douanière et de la Libre Circulation sur la mise en place du régime de la libre pratique dans l'espace UEMOA, suite à la réalisation et à la validation de l'étude y relative. Un agenda de mise en œuvre du cadre institutionnel du projet de réforme a été proposé dans l'action phare « Mise en place du régime de la Libre Pratique » à réaliser durant

le mandat du nouveau collège. En outre, la Commission a poursuivi la finalisation des projets de texte sur le Visa unique de l'UEMOA.

Concernant la convergence avec la CEDEAO, la collaboration des deux Institutions a permis de mettre en place des cadres communs dans plusieurs domaines. Les principaux résultats y relatifs concernent notamment la validation du projet de Code Communautaire des Douanes de la CEDEAO, la validation du projet de Règlement portant prévention des risques biotechnologiques dans l'espace CEDEAO, le renforcement de l'application uniforme du Tarif Extérieur Commun (TEC) CEDEAO ainsi que le suivi de la mise en œuvre dudit TEC.

En effet, le Tarif Extérieur Commun

(TEC) CEDEAO/UEMOA a été mis à jour pour prendre en compte les amendements opérés dans le Système Harmonisé (SH) de désignation et de codification des marchandises dans sa version 2022. Cette nouvelle version doit entrer en application dans l'ensemble des États membres de l'Union à partir du 1er janvier 2022. Les réflexions dans le cadre du Comité Consultatif de l'Union Douanière et de la Libre Circulation se sont poursuivies afin de donner des avis à la Commission de l'UEMOA sur toutes les questions relatives à la promotion du Marché Commun de l'UEMOA et de celui de la CEDEAO ainsi que sur le démarrage des échanges commerciaux dans le cadre de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAF).



Dans le cadre du développement des échanges commerciaux, la Commission a poursuivi les initiatives en cours en vue de contribuer à accroître et à diversifier l'offre de produits exportables. À ce titre, il a été élaboré un projet de directive sur le code à barres qui a fait l'objet d'amendements par les Experts des États membres à l'occasion de la réunion préparatoire de la réunion des Ministres en charge du Commerce qui s'est tenue du 15 au 18 novembre 2021 à Niamey.

Aussi, comme pour donner suite à la décision des Ministres chargés du Commerce de faire du mois d'octobre un mois dédié à la promotion des produits locaux, la Commission a célébré la 2^{ème} édition de cette initiative marquée par l'organisation d'une exposition vente de produits locaux de l'espace UEMOA avec la participation d'exposants venant de l'ensemble des États membres. De même, un webinar a été organisé sur le thème « Promotion du consommateur local, une contribution à la mise en œuvre réussie de la ZLECAf ».

En matière d'élargissement des instruments de gestion du marché des produits agricoles, les travaux pour la mise en place de la Bourse Régionale des Produits Agricoles (BRPA) au sein de l'espace UEMOA ont été réorientés vers l'accompagnement des États membres pour la mise en place des bourses nationales avant d'envisager la mise en place de la Bourse Régionale. À ce propos, des avant-projets de Directive ont été élaborés sur la base des initiatives déjà en cours dans certains États membres, notamment en Côte d'Ivoire et au Mali.

S'agissant du renforcement des moyens d'intervention de la Commission pour la promotion des échanges intracommunautaires, la coopération avec l'Ambassade de France au Burkina Faso s'est traduite par le lancement du projet Talent Africain à l'International (TAI) dont l'objet est de faciliter

l'insertion des jeunes dans le monde entrepreneurial en leur faisant partager des expériences en entreprise.

Dans le cadre de la facilitation des échanges, les activités réalisées ont porté sur l'appui à l'organisation d'ateliers nationaux de facilitation des échanges entrant dans le cadre du programme Facilitation des Échanges en Afrique de l'Ouest (FEAO). Pour ce programme, **il a également été procédé à l'évaluation du plan d'actions de l'année 2021 et à l'examen du plan d'actions 2022.**

De même, les projets de textes sur la dématérialisation des opérations commerciales ont été finalisés et mis dans le circuit d'adoption de la Commission de l'UEMOA. **Le commerce électronique a été d'un intérêt en 2021 au regard des défis sanitaires en cours.**

À cet effet, la Commission a procédé à la formation des Experts pour une meilleure formulation de textes réglementaires pouvant améliorer les échanges via les plateformes électroniques.

En ce qui concerne l'élaboration de la stratégie d'accès au marché américain dans le cadre de l'exploitation des opportunités économiques et celles nées de la Loi sur la croissance communément appelées AGOA, les travaux demeurent suspendus, en raison de la pandémie de la COVID-19. Cependant, des alternatives sont recherchées en vue d'améliorer l'accès des produits UEMOA au marché américain. Il a ainsi été élaboré, pour chaque pays membre, des guides d'accès au marché américain.

Dans le cadre du renforcement de la surveillance commerciale au titre de l'année 2021 et pour l'élaboration des rapports nationaux, la Commission a octroyé aux Ministères en charge du Commerce, qui coordonnent les Comités nationaux, une subvention de 64 millions de FCFA, à raison de huit (08) millions par État. Elle a par ailleurs procédé à la révision des indicateurs pour tenir compte des évolutions récentes de la politique commerciale.

Il ressort des résultats du rapport

régional 2021, la persistance d'entraves dans la mise en œuvre des instruments de la politique commerciale, notamment des restrictions au commerce, l'existence de taxes additionnelles au TEC et des exonérations non conformes.

Sur le suivi des accords commerciaux internationaux, la Commission a participé aux travaux entrant dans le cadre de la mise en œuvre de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAf) et de l'Accord de Partenariat Économique Intérimaire entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne (APEI/ CI-UE).

En effet, la Commission de l'UEMOA a participé à la rencontre des Présidents des Communautés Économiques Régionales (CER) tenue à Accra en octobre 2021 au cours de laquelle elle a apporté un soutien aux initiatives du Secrétariat de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAf). Elle a également appuyé les États membres dans l'élaboration des stratégies nationales pour une mise en œuvre réussie de l'Accord. Par ailleurs, en partenariat avec la Commission Économique pour l'Afrique (CEA), il a été organisé le forum régional Afrique de l'Ouest des Organisations Intergouvernementales (OIG), des plateformes et des acteurs du secteur privé sur la mise en œuvre de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine qui s'est tenue les 26 et 27 mai 2021. Ce forum a noté l'importance d'un accompagnement de la Commission de l'UEMOA à cette libéralisation à l'échelle africaine.

S'agissant de l'APEI/CI-UE, les échanges avec la Côte d'Ivoire ont permis de noter que la troisième phase du démantèlement tarifaire porte sur 1 035 produits et démarrera le 1^{er} janvier 2024. La caractéristique principale de cette phase est qu'elle comportera des produits sensibles à l'offre de l'Accord de Partenariat Économique (APE) régional avec plus de risques de perturbation du processus d'intégration.

Au regard des enjeux liés à la mise en œuvre de l'APEI, des propositions ont été faites par la Côte d'Ivoire pour préserver les acquis de la région. Il s'agit, entre autres,

d'assurer le maintien du dialogue avec les autres pays de la région pour parvenir, à court terme, à un APE régional.

En ce qui concerne l'appui aux États membres pour une meilleure participation aux discussions à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), plusieurs actions de renforcement des capacités ont été organisées. Il s'agit de l'élaboration d'un guide pour la renégociation des concessions tarifaires à l'OMC. Ce guide a fait l'objet d'une validation au cours d'un atelier tenu les 08 au 09 juillet 2021 qui a regroupé

32 Experts des États membres. Les Experts des États membres (2 100 participants) ont été formés sur les questions multilatérales avec l'assistance technique de l'Organisation Mondiale du Commerce. Ces formations ont porté sur l'état des négociations commerciales à l'OMC, le commerce des services, l'accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et la renégociation des concessions tarifaires.

Concernant la régulation du marché des biens et services de l'Union, des actions visant à assainir la concurrence entre les entreprises pour le

bien-être des consommateurs se sont poursuivies en 2021. Elles ont consisté en la réalisation d'enquêtes de concurrence dans les secteurs de l'affichage publicitaire, de la métallurgie et de l'audiovisuel, en la finalisation des procédures d'instruction de contentieux au Sénégal, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, et en l'organisation des deux sessions du Comité Consultatif de la Concurrence. En outre, le renforcement des capacités sur les règles de concurrence et les activités de coopération avec la CEDEAO ont contribué à la promotion de la culture de concurrence.



Relativement à la libre circulation des personnes, des biens, des services et du droit d'établissement, la Commission a, d'une part, apporté des appuis techniques aux États pour l'application des textes communautaires et, d'autre part, poursuivi ses actions d'identification des barrières non tarifaires, de plaidoyer et de sensibilisation.

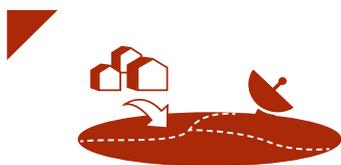
En ce qui concerne plus spécifiquement les personnes non ressortissantes de l'Union, les travaux se sont poursuivis avec notamment l'élaboration de deux projets de Règlement qui seront prochainement soumis à validation interne.

Dans le cadre de l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA), les résultats de quatre rapports trimestriels de l'OPA ont été publiés. Ces rapports ont fait l'objet d'ateliers nationaux de restitution et de diffusion, et des actions de plaidoyer et de sensibilisation ont été menées. Ainsi, au titre de l'année 2021, il a été constaté la

persistance des pratiques anormales sur les corridors routiers de l'espace UEMOA.

En effet, un véhicule de transport de marchandises en transit sur un corridor routier inter-État dans l'espace UEMOA a été contrôlé en moyenne 19,1 fois par voyage. Les sommes qui lui ont été prélevées illicitement par les agents impliqués dans ces contrôles sont de 71 081 FCFA.

Le processus de transformation de l'OPA en Observatoire Régional des Transports est en cours et son opérationnalisation est prévue en 2022.



En matière d'aménagement du territoire communautaire, la Commission de l'UEMOA s'est attelée, au cours de l'année 2021, à outiller les États membres en matière de développement territorial et de coopération transfrontalière locale en mettant à leur disposition les textes relatifs au Comité de pilotage régional et aux Comités nationaux de suivi du SDER. Le suivi de cet outil de planification et de développement sera assuré

à travers l'Observatoire Régional d'Analyse spatiale et de Suivi du Territoire Communautaire (ORAS-TEC) dont l'opérationnalisation est en cours.

Au titre de la coopération transfrontalière, les activités ont porté, entre autres, sur l'élaboration des Schémas d'Aménagement Transfrontaliers Intégrés (SATI) dans l'espace Dendi Ganda entre le Bénin, le Niger et le Nigéria, le Bassin du Sénégal et la Bande Côtière entre le Bénin et le Togo, ainsi que la réalisation d'investissements transfrontaliers et de projets territoriaux. Dans ce cadre, deux conventions de financement ont été signées le 24 mars 2021 entre la Commission de l'UEMOA, le Conseil des Collectivi-

tés Territoriales de l'UEMOA et la Coopération Suisse, pour la mise en œuvre du Programme de Coopération Transfrontalière Locale (PCTL) phase 2 et le Programme Régional d'Appui à la Décentralisation Financière (PRADEF).

En outre, en 2021, **la mise en œuvre des projets d'investissements prioritaires a été renforcée par le financement de la Banque Mondiale du Projet Logement Abordable dans l'espace UEMOA (PFLA-UEMOA). Ce projet d'assistance technique renforce les politiques des États membres dans le secteur du foncier et de l'accès au logement abordable.**



S'agissant des infrastructures, les réalisations de l'année 2021 s'inscrivent principalement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routiers (PACITR). Elles portent, entre autres, sur le contrôle régional de la charge à l'essieu pour la préservation des infrastructures routières, la coordination de la mise en œuvre des programmes routiers régionaux, la réalisation des études techniques routières sur les corridors routiers communautaires, la mise en œuvre du Plan directeur d'aménagement des Corridors pour l'Anneau de Croissance en Afrique de l'Ouest, la coordination régionale de la mise en œuvre du projet de l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou ainsi que les projets de construction des Postes de Contrôle Juxtaposés et

des stations de pesage.

En vue de faire l'état de mise en œuvre du Plan directeur d'aménagement des Corridors pour l'Anneau de Croissance en Afrique de l'Ouest (CACAO), la réunion du Comité technique de suivi du Plan directeur CACAO a été organisée en juillet 2021 pour examiner le rapport sur l'état de mise en œuvre des projets prioritaires dans les quatre (04) États membres, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Togo.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises dans les États membres de l'UEMOA, la Commission de l'UEMOA a poursuivi, en 2021, l'organisation des concertations régionales, la réalisation des missions circulaires, le suivi de la mise en œuvre des mesures

arrêtées ainsi que le traitement des statistiques de pesage afin d'évaluer le niveau de respect de la réglementation communautaire.

Au niveau des États, le déploiement du dispositif de suivi-évaluation de l'application dudit Règlement par les États membres s'est poursuivi en 2021. L'examen des statistiques de pesage de l'année 2021 montre que la tendance baissière de la surcharge, observée depuis 2018, se poursuit, assurant ainsi une amélioration de la protection du patrimoine routier.

Par ailleurs, il convient de signaler que l'opérationnalisation des Postes de Contrôle Juxtaposés de Malanville à la frontière entre le Bénin et le Niger ainsi que Boundou Fourdou (Frontière Sénégal-Guinée) a permis la réduction significative des délais de passage et des coûts de transport sur les corridors Cotonou-Niamey et Dakar-Conakry.



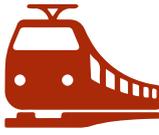
Pour ce qui concerne le transport aérien, la réalisation des actions prioritaires du Programme Régional de Développement du Transport Aérien (PRDTA) a conduit la Commission à poursuivre la mise en œuvre du Projet d'Appui au Secteur du Transport Aérien en Afrique Centrale et Occidentale (PASTACO) financé par la BAD. De même, dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité de l'offre de services et des infrastructures de transport aérien, il faut noter l'achèvement de l'étude diagnostique sur le tarif aérien et la compétitivité des transporteurs aériens dans l'espace des États

membres de l'UEMOA ainsi que le renforcement des capacités des Experts des États en vue de l'appropriation des conclusions de ladite étude sur les aspects intentionnels, économiques et juridiques.

L'Unité Régionale de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile (URSAC) de l'UEMOA a permis la mise en œuvre des fonctions dévolues à une organisation régionale de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile, en attendant l'opérationnalisation de l'Agence Communautaire de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile (ACSAC) et au rehaussement du niveau de mise en œuvre des mesures de sécurité et de sûreté de l'aviation civile dans les États membres, notamment la mise en place d'un programme

spécial d'appui aux États dont l'Effective Implémentation (EI) est inférieure à 60%.

L'URSAC a permis d'obtenir des résultats significatifs, notamment la certification des aéroports de Ouagadougou et de Cotonou, l'adoption d'un guide relatif aux mesures de reprise des activités dans le secteur des transports aériens dans le contexte de la COVID-19 et l'adoption d'une nouvelle méthodologie de conduite des audits de sûreté ainsi que l'adoption d'un manuel harmonisé et complet à l'intention des inspecteurs d'aviation civile des États membres pour la certification des exploitants, des organismes de maintenance et la navigabilité des aéronefs et la relecture du projet de Règlement communautaire relatif aux licences du personnel aéronautique.



Concernant le transport ferroviaire, le processus est en cours pour l'adoption de la Décision instituant le « Projet Régional de la Boucle Ferroviaire Abidjan - Ouagadougou - Niamey - Cotonou - Lomé », en abrégé « Projet de la Boucle ferroviaire ». L'adoption de ladite Décision facilitera la recherche de financement pour la construction des chaînons manquants et la réhabilitation des lignes existantes.



Concernant le sous-secteur maritime, les activités menées par la Commission ont consisté en la mise en place de mécanismes pour l'opérationnalisation des fonds nationaux et du fonds régional de développement dudit secteur, à travers l'accompagnement des États et l'ouverture d'un compte bancaire dans les livres de la BCEAO au titre du fonds régional. La Commission a poursuivi ses actions de plaidoyer pour l'opérationnalisation effective des fonds nationaux.

La vulgarisation des textes communautaires et la coordination avec les États pour la mise en œuvre du Programme de Développement des Transports Maritime, Fluvial et Lagunaire ont été poursuivies avec la réunion du Comité Consultatif sur le transport maritime et la réunion du Comité régional de coordination des opérations de recherche et de sauvetage en mer.

Dans le contexte de la COVID-19, la Commission a joué un rôle de premier plan dans la coordination des mesures pour la gestion de la pandémie et la reprise des activités dans le secteur des transports avec les États membres et les organisations internationales.



Dans le domaine de l'énergie, la Commission finance, à travers le Fonds de Développement de l'Énergie (FDE), la réalisation de quinze (15) projets relatifs à la production d'énergie, à l'interconnexion de réseaux électriques et à l'efficacité énergétique. La supervision technique de ces projets fait ressortir, en 2021, un état d'avancement satisfaisant. Pour favoriser l'émergence d'un marché commun des services énergétiques, l'étude pour le développement de pôles énergétiques dans l'espace UEMOA a été menée dans le but de mettre en valeur les ressources énergétiques là où elles sont abondantes en vue de réaliser des économies d'échelle et de tirer profit des avantages comparatifs des différentes sources de production. L'implémentation des étapes préliminaires à l'opérationnalisation des pôles énergétiques est en cours. De plus, des actions visant la consolidation du Système d'Information Énergétique dans les États membres de l'UEMOA (SIE-UEMOA) ont été entreprises. Il s'agit notamment d'améliorer la qualité des données sur les énergies domestiques et d'automatiser la saisie des données sur la plateforme.

S'agissant des énergies renouvelables, la Commission de l'UEMOA a poursuivi en 2021 les activités du volet 2 du Programme Régional de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (PRODERE), conformément aux conclusions de la réunion des Ministres de septembre 2018. À cet égard, un nouveau cadre contractuel a été établi avec les structures nationales en charge des projets d'énergies renouvelables et les bénéficiaires. De plus, la Commission a apporté, en 2021, un appui financier à quatre (04) États membres, en vue de mener des actions de pérennisation des équipements installés, dans le cadre du volet 1 du PRODERE. En outre, des actions sont en cours, en vue de l'adoption d'un projet de directive portant sur les mesures incitatives pour la promotion des énergies renouvelables. Des actions de renforcement des capacités ont été également menées à l'endroit des Experts des États membres.

Concernant l'efficacité énergétique, la Commission poursuit la mise en œuvre du Programme Régional d'Économie d'Énergie (PREE). En ce qui concerne le renforcement des capacités des laboratoires de tests de performance énergétique, l'équipement de cinq (05) laboratoires a été réalisé.



Dans le domaine de l'économie numérique, en 2021, les trois (03) études réalisées en 2020 ont connu un début de mise en œuvre de leurs conclusions. En effet, des assistances ont été apportées aux États membres pour la digitalisation des services publics et des appuis financiers leur ont été apportés dans le cadre de projets pilotes de cases numériques visant à réduire la fracture numérique. Cinq (05) avant-projets de textes communautaires visant la promotion des usages numériques sont élaborés et soumis à la procédure d'adoption. De même, l'avant-projet de cadre législatif et réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique est en cours de discussion dans les États membres.



Dans le secteur de la production agricole végétale, en 2021, les efforts ont été poursuivis en matière de construction des infrastructures de conservation des récoltes, des graines et des produits agricoles (290 300 tonnes de capacité installée), d'aménagement des terres agricoles, de construction des plateformes agricoles intégrées MICROSOL-UEMOA, des concertations dans le cadre du Comité de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CHN-SAN), sur la gouvernance de l'agriculture et de la sécurité

alimentaire, d'harmonisation des réglementations sur la gestion des intrants agricoles (pesticides, semences et engrais) et la sécurité phytosanitaire, ainsi que le renforcement de la gouvernance et de la structuration des filières agricoles végétales prioritaires (coton, maïs, riz).

Au cours de l'exercice 2021, la Commission de l'UEMOA a poursuivi le renforcement des capacités des équipes nationales du Système d'Information Agricole Régional (SIAR), et l'appui à l'alimentation des données dans la base. Par ailleurs, la base de données du coton a été réceptionnée et déployée sur le système d'information de la Commission.

Dans le domaine des productions animales, la Commission a consolidé ses acquis sur la gestion des maladies animales (Charbon bactérien, Grippe aviaire...), lancé les concertations en vue de la conclusion d'accords de coopération bilatéraux et multilatéraux pour une meilleure gestion de la transhumance transfrontalière, poursuivi la co-coordination des projets régionaux avec le CILSS et la CEDEAO sur la transhumance et le pastoralisme, et assuré la mise en œuvre ainsi que le suivi des conventions pour la finalisation de marchés à bétail au Togo et au Bénin.



S'agissant de la pharmacie vétérinaire, trente (30) Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) de produits vétérinaires ont été délivrées en 2021 portant à quatre cent trente-sept (437) le nombre total d'AMM octroyées aux firmes pharmaceutiques. En outre, les appuis aux États membres pour la surveillance du marché des médicaments vétérinaires ont été poursuivis. Par ailleurs, un appui a été accordé au réseau des laboratoires de contrôle de qualité des États membres pour un contrôle post-AMM de la qualité des médicaments vétérinaires homologués. En outre, la plateforme

de soumission, d'évaluation et de gestion électronique des dossiers de demande d'AMM des médicaments vétérinaires est en cours de finalisation.

En 2021, les interventions de la Commission de l'UEMOA dans le domaine du foncier rural ont été marquées par la poursuite de l'opérationnalisation de l'Observatoire Régional du Foncier rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO) à travers le recrutement d'un Consultant, la désignation de points focaux, l'élargissement du Groupe régional de travail et l'organisation de missions de prise de contact et de mobilisation des parties prenantes du foncier rural. La Commission a également élaboré et diffusé le premier numéro du Bulletin d'information bimestriel de l'ORFAO.



Dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, les actions ont porté, en 2021, sur la poursuite du chantier d'harmonisation des législations des États membres en matière de pêche et d'aquaculture, la coordination régionale des interventions concernant la pêche et l'aquaculture, la mise à jour du Système d'Information Régional des Pêches (SIRP) et la finalisation de la mise en œuvre du projet de développement d'une filière de production de semences améliorées de poissons. À cela s'ajoute le démarrage de l'étude sur la mise en place d'un système de suivi de la pêche artisanale maritime.



En matière de maîtrise de l'eau, d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la Commission a poursuivi, en 2021, la mise en œuvre du programme BID-UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural, les aménagements hydrauliques multi-usages ainsi que l'aménagement de 1 000 ha par pays à des fins agro-sylvo-pastorales et halieutiques. En outre, la mise en œuvre du plan d'actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) a été poursuivie.



Dans le cadre de la préservation des ressources naturelles et de la prévention des risques biotechnologiques,

le processus conjoint UEMOA-CEDEAO-CILSS a permis l'adoption du Règlement régional sur la biosécurité. En ce qui concerne la gestion durable de la biodiversité au niveau des aires protégées, le Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, la promotion de la gouvernance environnementale et la lutte contre les changements climatiques en Afrique de l'Ouest (PAPBIO) et le Programme d'Appui à la Préservation des écosystèmes Forestiers (PAPFOR) sont mis en œuvre.

Par ailleurs, la mise en place de l'Observatoire Régional de la Biodiversité et des Aires Protégées pour l'Afrique de l'Ouest (OBAPAO) a été lancée et un projet de Directive communautaire sur les zones humides a été validé sur le plan technique.

Au titre de la protection et de l'aménagement du littoral contre l'érosion et la pollution côtière, les avancées enregistrées concernent la mise en œuvre du Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP) financé par IDA/Banque Mondiale.

Dans le cadre de la gestion durable des déchets, les projets

de document de stratégie régionale de gestion des produits et déchets plastiques et de Règlement harmonisé ont été validés techniquement. En plus de ces réalisations, la Commission de l'UEMOA a entamé des discussions avec la BOAD pour la mise en œuvre du projet régional de gestion des déchets et de réduction des polluants organiques persistants dans les pays de l'UEMOA. Aussi, la Commission de l'UEMOA a engagé des réflexions sur la gestion des déchets biomédicaux.

En ce qui concerne les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), un processus a été engagé par la Commission de l'UEMOA pour mener la réflexion à travers une étude régionale sur la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques dans un contexte de promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et des énergies renouvelables.

En ce qui concerne les évaluations environnementales, la Commission en collaboration avec la Commission Néerlandaise pour l'Évaluation Environnementale (CNEE), a élaboré et validé un Plan de Renforcement de Capacités en matière d'Évaluation Environnementale au profit des États membres de l'UEMOA (PRCEE/UEMOA) pour une prise en charge adéquate des pratiques d'évaluation et de sauvegarde environnementales. L'année 2021 a consacré le démarrage des activités du PRCEE/UEMOA à travers la réalisation des activités programmées.



Dans le secteur des mines et des hydrocarbures,

la Commission a, en 2021, poursuivi le processus d'adoption du Code Minier Communautaire révisé par la réalisation de missions de prise de contact avec les Ministres statutaires et ceux chargés des Mines des États membres. Elle a apporté des appuis pour l'amélioration de la gouvernance du secteur des mines et renforcé les capacités des administrations sur l'inspection des mines et celles des Associations nationales des femmes du secteur extractif sur la recherche de financement et l'autonomisation des femmes. Elle a organisé des réunions de concertation et de partage d'expériences avec les acteurs publics et privés intervenant dans le secteur minier sur la fourniture de biens et services dans le secteur extractif, les problématiques liées à l'exploitation artisanale de l'or et l'évaluation des coûts des activités minières en amont de l'exploitation industrielle.

Spécifiquement dans le domaine des hydrocarbures, la Commission a, en 2021, poursuivi en interne l'examen des trois (03) projets de textes communautaires sur (i) les spécifications techniques des produits pétroliers distribués dans l'Union, (ii) les capacités de stockage et le stock de sécurité des produits pétroliers et (iii) la circulation et les frais de consigne des bouteilles de gaz butane.



En matière de développement de l'entreprise, l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement, le renforcement de la compétitivité des entreprises et la promotion de la qualité ont été poursuivis.

Pour ce qui concerne l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement, l'Initiative Régionale pour l'amélioration du Climat des Affaires (IRCA), adoptée en septembre 2019, a connu un début de mise en œuvre en 2021 par le démarrage du processus d'adoption de la Décision mettant en place le Comité Régional du Climat des Affaires et une réunion de partage d'expériences entre les Experts des États membres.

Dans le cadre du renforcement de la compétitivité des entreprises, un appui financier a été apporté au Réseau des Bureaux de Restructuration et de Mise à Niveau ainsi qu'au Réseau des Bourses de Sous-traitance et de Partenariat.

Pour la promotion de la qualité dans l'Union, la Commission a poursuivi, en 2021, la formation des formateurs des États membres en métrologie et en management de la qualité, la mise en œuvre de son appui à deux laboratoires d'étalonnage à vocation régionale et au Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC). Par ailleurs, en collaboration avec la CNUCED, la Commission a fait valider par les États membres un rapport d'étude et un avant-projet de Directive en vue de proposer un cadre communautaire de protection des consommateurs dans l'Union, assorti d'un plan d'actions pour le renforcement des capacités des acteurs.



Dans le secteur de l'artisanat, la Commission a organisé, en 2021, l'atelier de formation des Chambres consulaires de Métiers de l'Artisanat (CMA) des États membres, la troisième réunion du Cadre de Concertation Régional sur l'Artisanat (CCRA), la mission d'évaluation finale de la phase pilote du Programme d'Appui aux Petites Entreprises (PAPEA) de l'UEMOA. Plusieurs appuis financiers ont été accordés aux États membres dans le cadre de l'organisation de certaines manifestations commerciales (Journée Nationale de l'Artisanat (JNA) du Burkina et du Salon International de l'Artisanat de Dakar (SIAD) du Sénégal, et aux Chambres consulaires de Métiers de l'Artisanat (CMA) de l'Union pour la mise en place de mécanismes de facilitation de l'accès des entreprises artisanales aux financements.



Dans le secteur du tourisme, tenant compte de la pandémie de COVID-19, la Commission, poursuivant en 2021 son objectif de rendre la destination UEMOA attractive, a impulsé une réflexion sur une nouvelle approche de relance et de résilience du secteur. De même, les trois Directives et le Règlement adoptés en 2019 en vue d'améliorer la fréquentation de la destination UEMOA par les touristes intracommunautaires et internationaux ont été vulgarisés auprès des acteurs du secteur.



Concernant la culture, les trois Directives sur l'image adoptées en 2018 par le Conseil des Ministres sont en cours de transposition dans les législations des huit États membres tandis que la Décision portant création de listes du patrimoine régional a été vulgarisée, et un plan de mise en œuvre élaboré avec les Experts sectoriels.



Dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle, la Commission a poursuivi son appui aux États membres dans leur dynamique d'instauration d'une culture de l'assurance qualité dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche. Ainsi, en collaboration avec l'UNESCO, l'AUF et le CAMES, plus de 1 000 responsables d'institution d'enseignement supérieur et de recherche de l'Union ont été renforcés en assurance qualité et gouvernance universitaire.

En outre, en application des deux (2) textes communautaires adoptés par le Conseil des Ministres en 2020, à savoir la Directive n°07/2020/CM/UEMOA du 28 septembre 2020 portant organisa-

tion du Baccalauréat harmonisé au sein des États membres de l'Union et le Règlement n°03/2020/CM/UEMOA du 26 juin 2020 instituant un Diplôme d'Expertise Comptable et Financière (DECOFI) au sein de l'UEMOA, deux Décisions ont été adoptées. Ces Décisions concernent la nomination des membres de la Commission régionale pour la formation des Experts comptables et financiers. Ceux-ci ont pour but de renforcer la bonne mise en œuvre des activités pédagogiques et de gouvernance de l'ensemble du système de formation et d'examen de l'expertise comptable et financière au sein de l'Union.

Le processus d'installation des organes de pilotage du baccalauréat harmonisé se poursuit avec la tenue de la première session du Comité régional d'orientation stratégique, instance suprême du dispositif, constituée des Ministres sectoriels en charge de l'Enseignement Supérieur.

En matière de formation professionnelle et d'insertion des jeunes, le déploiement du Programme régional pour la Formation professionnelle (PROFOR) en synergie d'actions avec la Coopération Suisse se poursuit.

Au titre de la santé et de la protection sociale, les efforts de la Commission en 2021 ont porté sur le renforcement des capacités des États membres dans les domaines de la réglementation pharmaceutique, de la prévention et de la réponse aux épidémies, notamment la pandémie de COVID-19.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité, la Commission s'est

fixée comme objectifs en 2021 d'améliorer les capacités d'alerte et de réponse des États membres dans la prévention des crises et des conflits et leurs capacités opérationnelles en matière de lutte contre le terrorisme et les autres criminalités, ainsi qu'en matière de stabilisation sécuritaire dans les zones transfrontalières.

Ainsi, la Commission a apporté un appui financier aux centres nationaux d'alerte précoce et de réponse.

Dans le but de mettre en cohérence les exigences des différents partenaires avec les plans d'actions propres à chaque centre national

d'alerte précoce et de réponse, la Commission a, **dans le cadre de son accompagnement technique, organisé à leur profit une session de formation sur la gestion axée sur les résultats.**

Pour améliorer les capacités des États membres dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, la Commission a élaboré, en 2021, deux (02) rapports sur la paix et la sécurité dans l'espace communautaire.

Outre ces activités, la Commission a œuvré au renforcement et à l'élargissement de la coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité.



Pour ce qui est du Genre dans l'espace UEMOA, l'année 2021 a été consacrée à la poursuite de l'opérationnalisation de la Stratégie Genre de l'Union (2018-2027), adoptée par Décision n°03-2018/CM/UEMOA du 29 juin 2018, avec comme axe privilégié « l'institutionnalisation du Genre dans les États

membres et dans les Organes de l'UEMOA ».

Pour favoriser cette opérationnalisation dans les États membres, un schéma organisationnel type d'institutionnalisation du Genre dans les Ministères et dans les institutions des États membres a été élaboré.

En se basant sur les systèmes de planification nationaux, le schéma organisationnel propose des processus et des outils nécessaires pour intégrer le Genre dans les

politiques publiques à chaque niveau (Macro, Méso et Micro), constituant ainsi une innovation structurelle visant à rendre effective la transversalité du Genre dans tous les secteurs.

Pour ce qui est de la Commission de l'UEMOA, une proposition de Code d'éthique sensible au Genre a été conçue à l'attention du personnel de la Commission comme contribution à l'élaboration de son Code d'éthique.

En ce qui concerne le suivi annuel de la mise en œuvre des réformes, politiques, programmes et projets communautaires, dans la dynamique de pérennisation des acquis et du maintien du niveau d'engagement actuel des États membres, la Commission a organisé, en 2021, la septième édition de la revue annuelle en présentiel malgré les contingentements qu'impose la pandémie de COVID-19.

Au total, 116 textes et 68 programmes et projets et programmes communautaires ont été passés en revue. Des résultats des travaux, il ressort que des progrès appréciables ont été réalisés par tous les États membres, l'Union ayant enregistré un taux global de mise en œuvre des réformes de 77,48% en 2021 contre 76,33% en 2020, soit une augmentation de 1,15 point de pourcentage entre 2020 et 2021.

Concernant les soixante-huit (68) programmes et projets communautaires en cours d'exécution dans les huit États membres pour un montant global de 281 milliards de FCFA financés par la Commission, le taux de décaissement en 2021 est de 77% contre 59% en 2020. L'ensemble des programmes et projets de l'Union enregistre un indice de performance de 44% en 2021 contre 46% en 2020. Quant au taux d'exécution physique, il est de 77% en 2021 contre 70% en 2020.

Il faut noter que les interventions de l'Union intègrent également les activités des autres Organes dont l'état des résultats enregistrés en 2021 est présenté dans le point suivant.

3. Activités des autres Organes de l'Union

Au cours de l'année 2021, les autres Organes ont conduit des activités dans le cadre de leurs missions.

Ainsi, la Cour de Justice a réalisé des activités judiciaires et mené des actions relatives à la communication, à la coopération judiciaire et au renforcement des capacités de ses membres et des acteurs nationaux.

La Cour des Comptes a vérifié les comptes de l'ensemble des Organes de l'UEMOA, ainsi que ceux du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF). Elle a réalisé des travaux d'harmonisation des procédures et des normes communes de contrôle, renforcé les capacités des juridictions financières des États membres et participé à des réunions statutaires et à diverses rencontres.

En ce qui concerne le **Comité Interparlementaire (CIP)**, il a tenu ses réunions statutaires, organisé des séminaires d'imprégnation des chantiers de l'UEMOA et assuré la diplomatie parlementaire.

La Chambre Consulaire Régionale (CCR) a contribué à accroître le niveau de l'implication effective du secteur privé dans le processus d'intégration économique et sociale au sein de l'UEMOA, à travers une large implication de ses Organisations membres. Elle a mis à la disposition des décideurs (États, Organes de l'Union) des recommandations et suit leur mise en œuvre.

S'agissant du **Conseil des Collectivités Territoriales (CCT)**, il a, en 2021, réalisé des missions de plaidoyer auprès de la Commission de l'UEMOA et des partenaires techniques et financiers pour mobiliser des financements et mettre en œuvre des Programmes au profit des Collectivités Territoriales.

Une délégation du CCT conduite par son Président et les Présidents des Associations des Pouvoirs Locaux Nationaux a effectué une mission de plaidoyer de recherche de financement de ses activités auprès du Président de la Conférence des Chefs d'État de l'UEMOA, du Président de la Commission de l'UEMOA, de la Délégation de la Coopération Suisse et de l'Ambassadeur de la France au Burkina Faso du 02 au 04 août 2021.

Pour ce qui concerne le **Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS)**, il a transmis à la Commission, au cours de l'année 2021, deux (02) avis portant sur « **la problématique des personnes handicapées dans le monde du travail dans les États membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine** » et « **la mise en œuvre des formes alternatives d'organisation de travail dans les contextes de crise dans les États membres de l'UEMOA** » adoptés lors de sa 12^{ème} session tenue du 13 au 15 décembre 2021 à Ouagadougou.

Actions de la Commission de l'UEMOA en 2021

1

Moderniser la gouvernance et le pilotage institutionnel de la Commission

2

Rationaliser les charges et les modalités d'intervention des politiques sectorielles

3

Renforcer la gouvernance économique et l'application effective de la législation communautaire par les États membres de l'Union

4. Recadrage des priorités et réformes internes

Les actions de la Commission de l'UEMOA en 2021 sont issues de la feuille de route 2017-2021.

Bâtie autour de trois axes stratégiques, cette feuille de route affirme la volonté de faire de la Commission une institution moderne et crédible, reconnue pour sa culture du résultat et de redevabilité dans la mise en œuvre de sa mission. Elle vise essentiellement à : (i) renforcer la gouvernance et le pilotage institutionnel de la Commission, (ii) rationaliser les charges et les modalités d'intervention des politiques sectorielles et (iii) renforcer la gouvernance économique et l'application effective de la législation communautaire par les États membres de l'Union.

En 2021, les actions engagées dans le cadre de l'opérationnalisation de ces trois orientations de la feuille de route sont structurées comme suit :

1 Concernant l'axe 1 « Modernisation de la gouvernance et du pilotage institutionnel »,

la Commission a poursuivi le renforcement des réformes relatives à la mise en œuvre du budget programme au sein des Organes de l'Union. En effet, des responsables de programme et des responsables du budget opérationnel ont été nommés par décision du Président de la Commission conformément au Règlement n°01/2018/CM/UEMOA du 23 mars 2018 portant Règlement financier des Organes de l'UEMOA. Par ailleurs, des lettres de mission ont été adressées aux Commissaires par le Président de la Commission et des Contrats d'Objectifs de Performance (COP) aux Responsables de Programme (RPROG) et aux Responsables de Budget-Opérationnel de Programme (RBOP) par les Commissaires afin de permettre aux acteurs de s'engager sur des résultats tangibles et de mieux opérationnaliser le dispositif de redevabilité.

Pour fluidifier les processus d'exécution des activités techniques, des Décisions de délégation de pouvoir et de signature ont été prises, conférant notamment aux Commissaires, la responsabilité de la gestion de certaines matières pour l'effectivité et l'enracinement du budget programme.

Par ailleurs, dans le cadre de l'opérationnalisation de l'axe 1, plusieurs actions ont été réalisées en 2021 dont la plus importante concerne la mise en place d'un système d'information performant, permettant de fluidifier les procédures, notamment administratives, comptables, financières et de faciliter le reporting pour l'évaluation des performances, la reddition de comptes et la dématérialisation de certaines opérations ou transactions.

2 S'agissant de l'axe 2 « Rationalisation des charges et des modalités d'intervention des politiques sectorielles de l'Union »,

la Commission a poursuivi en 2021 la mise en œuvre des mesures destinées à réduire les charges d'opérationnalisation et à accroître leur efficacité. En effet, les actions de recentrage des activités des Organes aux missions d'impulsion, d'harmonisation, de supervision et de coordination se sont poursuivies. Le dépérissement progressif des projets et programmes en cours d'exécution a été poursuivi tout en respectant les engagements déjà pris. En 2021, les activités réalisées dans cet axe relèvent des politiques et programmes sectoriels qui ont contribué à la convergence macroéconomique et à la réalisation d'un marché régional profitable aux entreprises et aux populations.

77,48%
taux moyen
de mise en œuvre
des réformes niveau
de l'Union en 2021
contre 76,33%
en 2020

3 Pour ce qui concerne l'axe 3 « Renforcement de la gouvernance économique et l'application effective de la législation communautaire par les États membres »,

la Commission a, en 2021, enregistré les réalisations suivantes :

- (i) la rénovation de la Banque de Données sur la Surveillance Multilatérale (BDSM),
- (ii) l'élaboration et la diffusion du rapport régional 2020 de suivi de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD),
- (iii) le rebasage des comptes nationaux de sept (07) États membres dont les réévaluations varient entre 13,5% et 38,2% suivant les principes et la méthodologie du Système de Comptabilité Nationale (SCN) 2008,
- (iv) l'élaboration et la diffusion du Rapport de la Surveillance Multilatérale (RSM) (juin et décembre 2020),
- (v) le renforcement des capacités de 450 cadres des États membres en finances publiques (budget programme) et 72 cadres issus des États membres sur la thématique « suivi-évaluation des programmes et projets communautaires ».

En outre, la Commission a organisé l'édition 2021 de la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires dans tous les États membres en présentiel, malgré les contraintes liées à la pandémie de COVID-19. Le résultat issu de cette édition montre que le taux moyen de mise en œuvre des réformes au niveau de l'Union en 2021 est de 77,48% contre 76,33% en 2020, soit une progression de 1,15 point de pourcentage.

5. Bilan et perspectives

En 2021, les Organes de l'UEMOA ont réalisé les priorités inscrites dans leur Projet Annuel de Performance (PAP). Ce PAP, élaboré conformément à la feuille de route 2017-2021 de la Commission, tient compte des priorités des hautes autorités de l'Union en l'occurrence les instructions des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union.

Au terme de l'exécution des activités au titre de l'exercice budgétaire 2021, les performances de la Commission sont en progression par rapport à 2020. Le taux d'exécution physique des activités s'est établi en 2021 à 93,70% contre 92,86% en 2020 et le taux d'exécution financier à 92,00% en 2021 contre 90,12% en 2020.

Ces performances réalisées en 2021, malgré les contraintes liées à la pandémie de COVID-19, ont bénéficié du dynamisme des économies nationales et d'un environnement international favorable, d'une part, et des actions de la Commission et des autres Organes de l'Union ainsi que de l'implication des États membres pour impulser le processus d'intégration régionale, d'autre part.

En ce qui concerne les perspectives, en 2022, les interventions de l'Union seront orientées par les priorités contenues dans le Cadre d'Actions Prioritaires « CAP 2025 », un instrument de planification et de pilotage des interventions de la Commission sur une période de quatre (04) ans, et les missions assignées aux autres Organes de l'Union.

À travers ce document, la Commission s'est fixée des priorités structurantes tant au regard des missions assignées par le Traité modifié, des orientations des hautes autorités de l'UEMOA qu'à la lumière des enjeux et défis actuels ou émergents auxquels font face la Commission, les populations, les entreprises et les États membres de l'Union.

Ainsi, le CAP 2025 a pour vision « **à l'horizon 2025, la Commission est une institution moderne et performante dans ses relations avec les États membres, les populations et tous les acteurs de la vie économique et sociale** ».

Cette vision s'inscrit dans la dynamique d'une nouvelle impulsion pour approfondir le marché commun de l'UEMOA, assurer la convergence et la stabilité macroéconomique durable, prendre en compte les nouveaux défis, notamment l'économie numérique, le développement du secteur privé, le changement climatique, la lutte contre la pauvreté, l'emploi des jeunes, le renforcement du capital humain et les autres questions sociales.

Pour traduire la vision en réalité, la Commission s'est fixé les trois objectifs stratégiques suivants :

- accélérer la convergence économique et approfondir le marché commun ;
- consolider les actions sectorielles structurantes pour un espace économique viable ;
- renforcer la gouvernance et la performance organisationnelle.

Ces objectifs stratégiques encadreront les interventions de la Commission sur les quatre années à venir (2022-2025).

INTRODUCTION

En 2021, l'activité économique enregistrerait une évolution favorable dans tous les États membres de l'Union, en rapport avec la dynamique de tous les secteurs d'activité. Le taux de croissance économique est attendu à 6,1% contre 1,8% en 2020, dans un contexte d'une reprise de l'économie mondiale avec une croissance de 5,9% contre une récession de 3,1% en 2020, selon le Fonds Monétaire International (FMI).

Par État membre, le taux de croissance économique en 2021 se présenterait comme suit : Bénin (+7,0%), Burkina Faso (+7,1%), Côte d'Ivoire (+6,5%), Guinée-Bissau (+6,3%), Mali (+5,2%), Niger (+5,5%), Sénégal (+5,0%) et Togo (+5,3%).

L'activité économique évoluerait dans un contexte d'ensemble de l'Union caractérisé par un taux d'inflation de 3,4%

contre 2,1% en 2020, et un accroissement de la masse monétaire, consécutif à la progression des actifs extérieurs nets et du crédit intérieur.

Le présent rapport analyse l'évolution récente de la conjoncture externe et interne de l'Union, les avancées réalisées par les Organes de l'UEMOA en 2021, pour renforcer l'intégration régionale, les perspectives économiques et les défis du processus d'intégration régionale. Il est structuré en quatre (04) parties :

- la situation économique, financière et monétaire de l'Union ;
- l'état d'avancement du processus d'intégration régionale ;
- la gouvernance institutionnelle ;
- les difficultés, les recommandations et les perspectives.





01

Situation
économique,
monétaire
et financière
de l'Union



+5,9%
taux
de croissance
mondiale

+3,7%
taux
de croissance
en Afrique
subsaharienne
en 2021

65,7 UDS,
prix annuel
moyen du baril
de pétrole en 2021

1.1. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

En 2021, le taux de croissance économique mondial ressortirait à 5,9% contre -3,1% en 2020, en lien avec les avancées dans les campagnes de vaccination et la poursuite de la mise en œuvre des mesures de soutien budgétaire et monétaire. Dans les pays avancés, le taux de croissance ressortirait à 5,2% en 2021 contre -4,5% en 2020. Dans les économies émergentes et en développement, le PIB réel augmenterait de 6,4% en 2021 contre -2,1% en 2020. En Afrique subsaharienne, l'activité économique progresserait à un rythme de 3,7% en 2021 contre -1,7% en 2020, en lien avec la mise en œuvre des mesures d'atténuation de la pandémie de COVID-19 dans certains pays de la Zone.

Les prix à la consommation au niveau mondial connaîtraient des pressions à la hausse, en raison d'une accélération de la demande qui se heurte à des pénuries temporaires d'approvisionnement, à des goulots d'étranglement logistiques ainsi qu'à la hausse des cours des matières premières. En Afrique subsaharienne, la hausse des prix conserverait son rythme de 2020 en ressortant à 10,7% en 2021.

Tableau 1 : Taux de croissance économique mondial entre 2019 et 2021 (en %)

	2019	2020	2021 (p)
Monde	2,8	-3,1	5,9
Pays avancés	1,7	-4,5	5,2
- USA	2,3	-3,4	6,0
- Zone euro	1,5	-6,3	5,0
- Japon	0,0	-4,6	2,4
Pays émergents et pays en développement	3,7	-2,1	6,4
- Chine	6,0	2,3	8,0
Afrique subsaharienne	3,1	-1,7	3,7
- Afrique du Sud	0,1	-6,4	5,0
- CEDEAO	3,5	-0,6	3,6
• Nigéria	2,2	-1,8	2,6
• Ghana	6,5	0,4	4,7

Source : FMI, WEO octobre 2021, (p) prévision

Sur les marchés des matières premières, les cours des produits de base augmenteraient en 2021. Le prix annuel moyen du baril de pétrole s'établirait à 65,7 dollars US en 2021, soit une hausse de 59,1% par rapport à 2020.

S'agissant de la politique monétaire, malgré les pressions inflationnistes, la plupart des banques centrales ont maintenu l'orientation accommodante de leur politique monétaire, dans le but de garantir des conditions de financement favorables, stables et prévisibles pour une reprise solide et durable de l'activité.

Sur les marchés des changes, au cours de la période allant du début de l'année jusqu'au 15 octobre 2021, l'euro a évolué de façon contrastée face aux principales devises, s'appréciant par rapport au dollar des États-Unis, à la livre sterling, au renminbi chinois, et se dépréciant vis-à-vis du franc suisse et du yen japonais. Le franc CFA s'est apprécié par rapport aux autres monnaies de l'Afrique de l'Ouest, à l'exception du dollar libérien.

1.2. ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DANS L'UEMOA



En 2021, l'activité économique de l'Union connaîtrait une reprise pour afficher un taux de croissance de 6,1%, après 1,8% en 2020, en lien avec la reprise des activités au niveau de tous les secteurs de l'économie. Le taux d'inflation annuel moyen serait de 3,4%, après 2,1% en 2020, du fait notamment de l'augmentation des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées. L'exécution des opérations financières dans les États membres en 2021 se caractériserait par une légère aggravation du déficit budgétaire global qui représenterait 5,7% du PIB contre 5,6% en 2020. Quant au déficit budgétaire global hors dons, il serait de 7,6% du PIB comme en 2020. La situation extérieure de l'Union en 2021 se traduirait par un solde global excédentaire de 842,1 milliards des FCFA contre 15,8 milliards de FCFA un an plus tôt. À fin décembre 2021, la masse monétaire serait en hausse de 14,4% en glissement annuel.

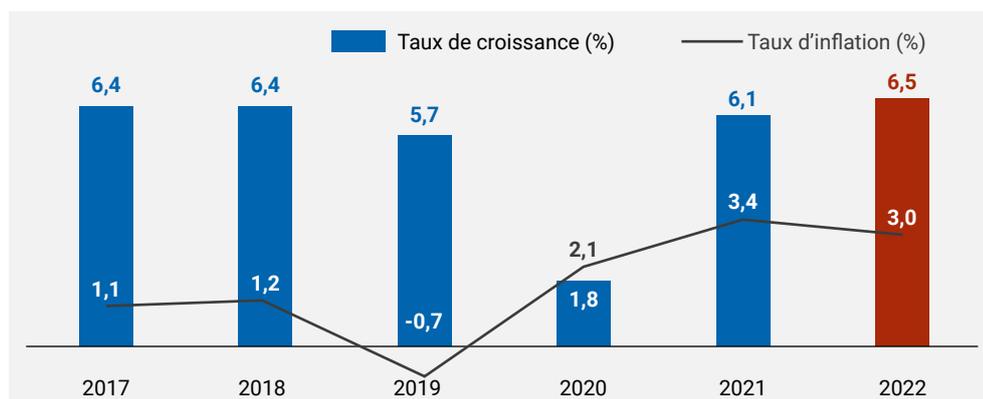
6,1%
taux de croissance économique de l'Union, une croissance liée à un regain d'activité dans l'ensemble des secteurs

1.2.1. Production

La reprise de la croissance économique en 2021 s'expliquerait par un regain d'activité dans l'ensemble des secteurs, sous l'hypothèse d'une reprise économique mondiale et d'une maîtrise de la pandémie de COVID-19. Le rythme de progression de l'activité au niveau du secteur primaire se maintiendrait sous l'impulsion de la hausse de la production vivrière et de l'offre de produits de rente, notamment l'augmentation de la production de coton. Le secteur secondaire profiterait du dynamisme des activités extractives, du regain des activités manufacturières et de l'essor des BTP, sous l'effet de l'accélération de l'exécution des grands chantiers. Le secteur tertiaire progresserait en liaison avec le dynamisme retrouvé des activités de commerce, de transports et du tourisme.

Par État, le taux de croissance économique en 2021 se présenterait comme suit : Bénin (+7,0%), Burkina Faso (+7,1%), Côte d'Ivoire (+6,5%), Guinée-Bissau (+6,3%), Mali (+5,2%), Niger (+5,5%), Sénégal (+5,0%) et Togo (+5,3%).

Graphique 1 : Évolution du taux de croissance et du taux d'inflation au sein de l'Union sur la période 2017-2022



Source : Commission de l'UEMOA, Rapport de la surveillance multilatérale de décembre 2021

1.2.2. Prix et inflation

En 2021, le taux d'inflation annuel moyen serait de 3,4% contre 2,1% en 2020. Par État, le taux d'inflation se présenterait comme suit : Bénin (+1,7%), Burkina Faso (+3,6%), Côte d'Ivoire (+3,9%), Guinée-Bissau (+3,3%), Mali (+3,6%), Niger (+3,8%), Sénégal (+2,3%) et Togo (+4,4%).

3,4%
taux d'inflation annuel moyen en 2021 contre 2,1 en 2020

Les recettes totales et dons progresseraient de 10,6% pour représenter **17,4% du PIB**

1.2.3. Finances publiques et dette publique

L'exécution des opérations financières des États membres en 2021, dans un contexte de reprise de l'activité économique, se traduirait par une augmentation du **déficit budgétaire global**, en raison, principalement, d'une légère hausse des dépenses publiques par rapport à la mobilisation des recettes.

Les recettes totales et dons progresseraient de 10,6% pour représenter 17,4% du PIB, tirées principalement par l'augmentation de 11,0% des recettes fiscales. Il en résulterait un taux de pression fiscale de 13,5% contre 13,0% en 2020. Cette évolution s'expliquerait par les retombées des réformes engagées par les États membres pour une meilleure administration de l'impôt et l'élargissement de l'assiette fiscale ainsi que la levée de certaines mesures prises au profit des entreprises pour faire face à la crise sanitaire. Par pays, le taux de pression fiscale en 2021 se présenterait comme suit : Bénin (11,0%), Burkina Faso (14,8%), Côte d'Ivoire (12,4%), Guinée-Bissau (9,3%), Mali (15,1%), Niger (11,0%), Sénégal (17,6%) et Togo (12,4%).

Les recettes non fiscales seraient en baisse de 8,1% pour représenter 1,5% du PIB, en lien avec les recettes exceptionnelles mobilisées par certains pays en 2020 suite à l'octroi de licences au titre de la 4G et/ou au renouvellement des licences 3G et 2G.

Les dons progresseraient de 5,0% pour représenter 1,9% du PIB avec la poursuite des appuis budgétaires dans le cadre de la riposte à la pandémie.

Les dépenses totales et les prêts nets en 2021 croîtraient de 10,2% pour représenter 23,1% du PIB, sous l'impulsion des dépenses courantes et d'investissement. Les dépenses courantes progresseraient de 6,0% tirées par la hausse de 7,2% des dépenses de personnel et celle des charges d'intérêts de la dette de 15,2% ; les transferts et subventions baisseraient de 10,4%. Les dépenses d'investissement s'accroîtraient de 18,2% sous l'effet de la poursuite des travaux de construction d'infrastructures socio-économiques contenus dans les différents plans de développement.

Au total, le déficit budgétaire global en 2021 représenterait 5,7% du PIB contre 5,6% en 2020. Hors dons, il se situerait à 7,6% comme en 2020.

Le taux d'endettement de l'Union en 2021 ressortirait à 53,3% contre 50,1% en 2020. Il convient de noter que la dette intérieure continue de progresser rapidement dans plusieurs États membres, en lien avec les interventions des États sur le marché financier régional.

1.2.4. Commerce extérieur et balance des paiements

Les échanges extérieurs des pays de l'UEMOA en 2021 se traduiraient par un solde global excédentaire de 842,1 milliards de FCFA contre 15,8 milliards de FCFA un an plus tôt. Cette évolution serait liée à la hausse des entrées nettes de capitaux au titre du compte financier, dont le niveau a permis de financer le déficit du compte courant.

Le déficit courant augmenterait de 1 805,6 milliards de FCFA pour s'établir à 5 891,1 milliards de FCFA en 2021, en raison de l'aggravation du déficit de la balance des biens et services (+32,9%) ainsi que de celui du revenu primaire (+6,7%),

couplée à la détérioration du solde de revenu secondaire (-0,7%). Rapporté au PIB, le déficit courant ressortirait à 5,9% après 4,4% en 2020.

L'excédent du compte de capital progresserait de 48,8% pour ressortir à 1 751,4 milliards de FCFA, après une réalisation de 1 176,7 milliards de FCFA une année plus tôt, en relation notamment avec la hausse des dons-projets dans la plupart des États membres de l'Union.

Ainsi, le ratio des réserves en mois d'importations passerait de 5,5 mois en 2020 à 5,9 mois en 2021.

842,1 milliards de FCFA d'excédent de la balance des paiements en 2021 contre 15,8 milliards de FCFA un an plus tôt

1.2.5. Situation monétaire

À fin décembre 2020, la masse monétaire serait en hausse de 14,4% en glissement annuel. Cette évolution serait portée par la hausse de 4 691,2 milliards de FCFA des créances intérieures, conjuguée à la consolidation des actifs extérieurs nets de 842,1 milliards de FCFA.

Les créances nettes sur les Administrations Publiques Centrales (APUC) augmenteraient de 2 669,4 milliards de FCFA, sous l'effet de la mise à disposition des États membres de l'Union de la contre-

partie des ressources de l'allocation générale de Droits de Tirage Spéciaux (DTS) par le FMI intervenue le 23 août 2021. Dans ce cadre, les États de l'Union ont bénéficié en 2021 d'un concours de 1 302,6 milliards de FCFA de la BCEAO. Ces nouvelles ressources, qui complètent les mobilisations importantes de ressources extérieures par les États sur les marchés financiers internationaux, réduiraient le recours au marché financier régional pour le financement des déficits.

La masse monétaire serait en hausse de **14,4% en glissement annuel**







02

29

État
d'avancement
du processus
d'intégration régionale

2.1. Gouvernance et convergence économiques



À partir de 2022, la reprise de la croissance serait maintenue à moyen terme, sous l'hypothèse d'une maîtrise de la crise sanitaire

2.1.1. Surveillance multilatérale

Résultats clés de la surveillance multilatérale

En 2021, l'exercice de la surveillance multilatérale s'est réalisé conformément aux dispositions de la Recommandation N°02/2020/CM/UEMOA du 26 juin 2020.

Il ressort de cet exercice, des résultats macroéconomiques favorables, sous l'effet de la mise en œuvre des plans de riposte et de relance économique des États membres et des soutiens des institutions communautaires pour assurer la résilience des économies. Dans le rapport de juin 2021, les orientations de politique économique des États membres au titre de l'année 2022, adoptées par le Conseil des Ministres de l'Union, ont porté principalement sur la nécessité de (i) poursuivre les efforts de création d'espaces budgétaires à travers le renforcement de la mobilisation de recettes fiscales, (ii) poursuivre la mobilisation des ressources extérieures pour la réalisation des infrastructures tout en

privilégiant la recherche de financements concessionnels et innovants, et (iii) améliorer la gouvernance des infrastructures pour favoriser une accumulation du stock de capital.

Quant au rapport de décembre 2021, il a été singulièrement consacré à l'analyse des perspectives économiques et financières sur la période 2022-2026. L'analyse de ces perspectives indique que la reprise de la croissance serait maintenue à moyen terme, sous l'hypothèse d'une maîtrise de la crise sanitaire. En outre, le retour à une consolidation budgétaire pour l'ensemble des États membres de l'Union est prévu pour 2024. Aussi, le Conseil des Ministres a adopté la Recommandation relative aux perspectives économiques et financières des États membres de l'UEMOA sur la période 2022-2026.

Assistance et suivi des économies des États membres

Dans le cadre du suivi des économies, la Commission a conduit une mission circulaire dans les États membres en vue de faire un diagnostic de l'état actuel de la mise en œuvre de la réglementation communautaire en matière de gestion de la dette publique, notamment le Règlement n°09/2007/CM/UEMOA du 04/07/2007, et d'échanger sur les données de la dette publique ainsi que des perspectives en matière d'endettement dans le contexte de la crise sanitaire.

En outre, la Commission a organisé une rencontre régionale en vue d'identifier les pistes pour la relance économique et la consolidation budgétaire dans les États membres de l'UEMOA. À cette occasion, la Banque Africaine de Développement a présenté son initiative pour la mise en place d'un Mécanisme africain de stabilité financière.

La Commission a également fait une présentation sur le dispositif de la surveillance multilatérale au Comité Interparlementaire (CIP), en vue d'améliorer les échanges parlementaires au niveau national lors des travaux budgétaires.



2.1.2. Harmonisation des cadres juridique et comptable

Finances publiques

En dépit des difficultés liées à la pandémie de COVID-19, les actions de modernisation de la gestion des finances publiques des États membres ont été poursuivies par la Commission. À cet effet, elle a, avec l'appui de ses partenaires, poursuivi l'élaboration des guides didactiques pour accompagner les États membres dans la mise en œuvre des principales innovations du cadre harmonisé de la gestion des finances publiques. Il s'agit du guide d'élaboration du bilan d'ouverture en comptabilité patrimoniale et du

guide sur la budgétisation des plafonds d'emplois rémunérés par l'État pour la mise en œuvre de la programmation budgétaire des dépenses de personnel. Ces différents guides ont été validés par les États membres au cours d'ateliers virtuels. Un autre guide portant sur le contrôle interne budgétaire est en cours d'élaboration avec l'appui d'AFRITAC de l'Ouest. La Commission a, en outre, procédé au suivi-évaluation de l'application des directives communautaires relatives aux finances publiques par visioconférence.

Appui aux Administrations fiscales et aux organismes de la profession comptable

La Commission a procédé à l'évaluation de la réglementation fiscale communautaire à travers une mission circulaire. Cette évaluation a permis de constater que les États membres ont maintenu leur niveau d'application des textes de l'année 2020. Sur le plan des réformes, la Commission a fait adopter par le Conseil des Ministres, deux (02) projets de texte : une Directive modifiant la Directive n°03/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998 portant harmonisation des législations des États membres en matière de droits

d'accises et une décision modifiant la Décision N°34/2009/CM/UEMOA portant adoption des critères et indicateurs de la transition fiscale au sein de l'UEMOA.

Dans le cadre de l'amélioration de la mobilisation des recettes fiscales, la Commission, en relation avec la Commission de la CEDEAO, a lancé la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Transition Fiscale en Afrique de l'Ouest (PATF), un Programme financé par l'Union Européenne au profit des pays de la CEDEAO et de la Mauritanie.

Appui aux réformes des Marchés Publics dans l'espace UEMOA

La Commission a focalisé son intervention annuelle sur la Revue Communautaire de la Commande Publique (RCCP) à travers l'analyse de la thématique de la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) annoncée par la Directive n°04/2005/CM/UEMOA portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'UEMOA du 09 décembre 2005.

Cette Directive qualifie, en son article 34, les conventions de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) de marchés de prestations intellectuelles et dispose, en son article 35, que leur attribution à un prestataire soit soumise à une obligation de publicité et de mise en concurrence

effective desdites conventions lorsque l'Autorité contractante décide d'externaliser l'exécution d'une activité en MOD.

En vue de compléter l'arsenal juridique de la commande publique au sein de l'UEMOA, le Conseil des Ministres a adopté la Directive n°02/2014/CM/UEMOA portant réglementation de la Maîtrise d'Ouvrage public Déléguée au sein de l'Espace UEMOA en date du 28 juin 2014.

La Revue Communautaire de la Commande Publique (RCCP) a procédé à l'évaluation de la transposition de la Directive n°02/2014/CM/UEMOA portant MOD tel qu'elle procède de sa transposition par les États membres.



02 guides didactiques de mise en œuvre des principales innovations du cadre harmonisé de la gestion des finances publiques élaborés

Lancement de la mise en œuvre du **Programme d'appui à la transition fiscale** en Afrique de l'Ouest (PATF) au profit des pays de la CEDEAO et de la Mauritanie



Lors de la mission circulaire effectuée dans les huit (08) États membres de l'UEMOA, il a été constaté que, du point de vue de la transposition de la Directive sur la MOD, les États membres peuvent être répartis en deux groupes, à savoir :

- les États membres qui ont transposé la Directive sur la MOD en adoptant un texte national de transposition ;
- les États membres qui n'ont pas encore transposé cette Directive mais qui ont un projet de texte dans le circuit national d'adoption en vue de cette transposition.

Le rapport de la Revue Communautaire de la Commande publique, au-delà de l'analyse par État membre des dysfonctionnements dans le secteur de la MOD a recommandé aux États dans lesquels il a été constaté des écarts avec la Directive à se conformer à celle-ci et de poursuivre la transposition pour les États qui ont un projet de texte en la matière.

2.1.3. Études et prévisions économiques

En 2021, la Commission a poursuivi la mise à jour des bases de données économiques et financières, en perspective de la rédaction du Rapport du Comité de Convergence de la Zone Franc, l'actualisation des indicateurs économiques régionaux sur le secteur réel et les finances publiques. Elle a également rédigé et publié les notes trimestrielles sur la conjoncture économique régionale.

Dans le but de mettre à la disposition des utilisateurs de la Base de Données de la Surveillance Multilatérale (BDSM) des informations statistiques en ligne avec les dernières recommandations internationales en matière d'élaboration de statistiques économiques et financières, la Commission a adopté, en collaboration avec les États membres, une feuille de route 2021-2022 qui a notamment donné lieu au lancement de la plateforme en ligne de la BDSM. La migration de la BDSM vers cette plateforme en ligne vise à renforcer la cohérence des données et à faciliter leur mise à jour par les Comités Nationaux de Politique Économique (CNPE) ainsi que leur transmission régulière à la Commission, tout en mettant à la disposition du grand public un outil ergonomique et convivial.

La Commission a également poursuivi les travaux de mise en place de Modèles Quasi-Comptables (MQC) de prévision qui ont abouti :

- i) au développement et à la mise à jour d'un modèle de prévision macroéconomique pour chacun des États membres de l'Union ;
- ii) à l'élaboration d'un cadrage macroéconomique pour chacun des États membres ;
- iii) à la publication de la première édition de la note de cadrage macroéconomique de l'Union pour la période 2021-2025. Elle a également mené les travaux relatifs à l'élaboration du cadrage macroéconomique révisé de l'Union pour la période 2021-2025.

Les travaux en vue de l'élaboration de la deuxième édition du rapport régional de suivi des Plans Nationaux de Développement et/ou Stratégies de Réduction de la Pauvreté (PND/SRP) en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), qui procède à l'évaluation des performances à caractère économique et social au sein de l'Union, ont été menés. Le rapport a permis d'apprécier les efforts des États membres en vue de l'atteinte des ODD, à travers une analyse consolidée des principaux indicateurs de l'Union issus des bilans nationaux de mise en œuvre des PND/SRP axés sur les ODD pour la période 2019-2020.

Par ailleurs, plusieurs notes techniques d'analyse ont été produites dans le cadre de la préparation d'un Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité (PCSCS) afin d'étudier la soutenabilité des finances publiques et de la dette dans les États membres de l'Union et au niveau régional. En outre, des notes techniques ont été rédigées sur la base des différentes éditions des perspectives de l'économie mondiale du FMI.



2.1.4. Développement du système statistique régional

Concernant la production de statistiques, les Indices Harmonisés des Prix à la Consommation (IHPC base 2014) ont été produits pour les États membres et l'Union. La base de données des statistiques régionales du commerce international des biens a été mise à jour jusqu'en 2020.

Par ailleurs, des appuis financier et technique dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Statistique Régional (PSR 2015-2020), via AFRISTAT, ont été apportés aux États membres pour le rebasage des comptes nationaux et le passage au Système de Comptabilité Nationale 2008, la rénovation des indicateurs d'activités des entreprises et la valorisation des données de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI), à la suite d'un avenant prolongeant la convention CUEMOA-AFRISTAT jusqu'au 31 décembre 2021. Les huit (08) États membres ont pu produire les comptes nationaux de leur nouvelle année de base. Pour la première fois, les années de base des comptes nationaux des États membres sont quasiment alignées sur la même année, facilitant ainsi la comparaison des agrégats macroéconomiques au sein de l'Union. En effet, six (06) États ont choisi l'année 2015 et deux (02) États ont choisi 2014 et 2016. Les travaux sur la réropolation des comptes nationaux ont été réalisés dans quatre (04) pays que sont le Burkina Faso (1999-2014), la Guinée-Bissau (2000-2014), le Niger (2000-2014) et le Sénégal (1999-2014). Ces travaux sont en cours de réalisation dans trois (03) pays : Bénin (1999-2014), Côte d'Ivoire (1996-2014) et Togo (2007-2015). Pour ce qui est du Mali, ces travaux sont prévus en 2022 pour la série des comptes de la période de 1997 à 2014.

En outre, le Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages (PHMECV) dans les États membres de l'UEMOA, d'un montant d'environ 22

milliards de FCFA et financé sur don de la Banque Mondiale à la Commission de l'UEMOA, a enregistré la publication des premiers résultats en 2020 après la collecte de données réalisée en 2018 et 2019, et la validation par le Comité Régional de la Statistique. Les États membres ont exploité les données des dites enquêtes pour des analyses des conditions de vie des ménages et pour la conduite d'enquête sur les effets de la crise sanitaire sur les ménages. Les bases de données et les documents techniques de la première enquête sont disponibles pour l'ensemble des États pour des études approfondies sur un site web dédié créé par la Commission (<https://phmecv.uemoa.int>). La seconde enquête 2021-2022 est en cours de réalisation dans les huit (08) États de l'UEMOA.

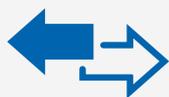
Quant au développement des statistiques du commerce international des services, mené avec l'appui technique de la CNUCED, les États membres ont reçu un appui financier de la Commission qui a permis de réaliser la conduite d'une troisième enquête permanente. Une application dédiée à la compilation des données collectées est en cours de conception.

Au plan de la valorisation des statistiques courantes, la Commission a entrepris l'élaboration d'un annuaire statistique régional avec le concours des Instituts nationaux de la statistique des États membres et le développement d'une base de données.

Enfin, la Commission a inscrit dans le CAP 2025 une action prioritaire sur le développement des statistiques avec notamment la rénovation de l'IHPC et l'élaboration de Matrices de Comptabilité sociale au profit des États membres. L'élaboration d'un nouveau référentiel pour les interventions statistiques de la Commission est en cours également.

2.2. Marché commun, liberté de circulation et droit d'établissement

2.2.1. Édification du marché commun et développement des échanges commerciaux



L'Union Douanière et de la Libre Circulation (CCUDLC) vise à donner des avis à la Commission de l'UEMOA sur toutes les questions relatives à la promotion du Marché Commun de l'UEMOA et de celui de la CEDEAO

Renforcement de l'Union Douanière

Dans le cadre de l'application du Tarif Extérieur Commun (TEC) CEDEAO, les réflexions menées en vue de donner de nouvelles orientations au Comité de Gestion du TEC ont abouti à l'adoption du Règlement n°03/2019/CM/UEMOA du 21 juin 2019, portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité Consultatif de l'Union Douanière et de la Libre Circulation (CCUDLC).

Ce Comité vise à donner des avis à la Commission de l'UEMOA sur toutes les questions relatives à la promotion du Marché Commun de l'UEMOA et de celui de la CEDEAO.

Le CCUDLC s'appuie sur les conclusions des travaux de deux groupes de travail que sont :

- le groupe de travail TEC, Valeur en douane, Procédures et Régimes douaniers ;
- le groupe de travail Libre Circulation.

En 2021, deux réunions du groupe de travail TEC ont été organisées respectivement sur la Valeur en douane et sur les Procédures et Régimes douaniers.

En outre, la Commission a poursuivi ses efforts en vue de contribuer efficacement à la finalisation du processus de migration de la version du Système Harmonisé (SH) de désignation et de codification des marchandises SH 2017 à la version SH 2022 du Tarif Extérieur Commun (TEC) CEDEAO/UEMOA.

Les travaux sur l'institution du régime de la libre pratique se sont poursuivis en 2021.

Par ailleurs, en vue de concourir au renforcement des capacités des États membres dans la mise en œuvre du TEC, la Commission a organisé un atelier régional de formation sur l'évaluation en douane des marchandises.



Développement des échanges commerciaux

Plusieurs actions ont été réalisées en 2021 pour la mise en œuvre de la Politique Commerciale Commune et la promotion de la facilitation des échanges dans les États membres de l'UEMOA, notamment la réunion des Ministres chargés du Commerce qui a permis de faire le point de l'état de mise en œuvre des mesures de politique commerciale et de l'évolution du commerce dans l'espace UEMOA. La réunion a servi de cadre privilégié pour définir les perspectives dans le contexte de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAf).

Dans le cadre du développement des échanges commerciaux, la Commission a poursuivi les initiatives en cours en vue de contribuer à accroître et à diversifier l'offre de produits exportables. À ce titre, un projet de Directive sur le code à barres a été élaboré et soumis à l'analyse des Experts des États membres, à l'occasion de la réunion préparatoire de la réunion des Ministres en charge du Commerce qui s'est tenue du 15 au 18 novembre 2021 à Niamey.

Aussi, pour donner suite aux conclusions et recommandations issues de la réunion des Ministres chargés du Commerce de faire du mois d'octobre, un mois dédié à la promotion des produits locaux, la Commission a célébré la 2^{ème} édition de cette initiative marquée par l'organisation d'une exposition vente de produits locaux de l'espace UEMOA avec la participation d'exposants venant de l'ensemble des États membres. Parallèlement, un webinaire a été organisé sur le thème « Promotion du consommateur local, une contribution à la mise en œuvre réussie de la ZLECAf ».

En matière d'élargissement des instruments de gestion du marché des produits agricoles, les travaux pour la mise en place de la Bourse Régionale des Produits Agricoles (BRPA) au sein de l'espace UEMOA ont été réorientés vers l'accompagnement des États membres pour la mise en place de leurs bourses nationales avant la mise en place de la Bourse Régionale. À cet effet, des avant-projets de Directive ont été élaborés sur la base des initiatives déjà en cours dans certains États membres, notamment en Côte d'Ivoire et au Mali.

S'agissant du renforcement des moyens d'intervention de la Commission pour la promotion des échanges intracommu-

nautaires, la coopération avec l'Ambassade de France au Burkina Faso s'est traduite par le lancement du projet Talent Africain à l'International (TAI) dont l'objet est de faciliter l'insertion des jeunes dans le monde entrepreneurial en leur faisant partager des expériences en entreprise.

Dans le cadre de la facilitation des échanges, les activités réalisées ont porté sur l'appui à l'organisation d'ateliers nationaux de facilitation des échanges entrant dans le cadre du programme de Facilitation des Échanges en l'Afrique de l'Ouest (FEAO). En outre, pour le Programme FAEO, il a été procédé à l'évaluation du plan d'actions de l'année 2021 et à l'examen du plan d'actions au titre de l'année 2022. Aussi, les projets de texte sur la dématérialisation des opérations commerciales ont été finalisés et mis dans le circuit d'adoption de la Commission. Un accent particulier a été porté sur le Commerce électronique en 2021, au regard des défis sanitaires en cours. À cet effet, la Commission a procédé à la formation des Experts pour une meilleure formulation de textes réglementaires pouvant améliorer les échanges via les plateformes électroniques.

Pour assurer la transparence et la prévisibilité des informations commerciales, des outils et des documents de diffusion de l'information commerciale dans les États membres ont été élaborés avec l'appui technique de l'Alliance Borderless Commerce sans Frontières. Il s'agit notamment d'un recueil et de dépliants sur les principaux textes réglementaires liés au commerce et au transport. Ces documents ont été transmis aux États membres afin de renforcer la sensibilisation des opérateurs économiques et des administrations nationales sur la réduction des barrières au commerce.

En ce qui concerne l'élaboration de la stratégie d'accès au marché américain dans le cadre de l'exploitation des opportunités économiques et celles nées de la Loi sur la croissance communément appelées AGOA, les travaux demeurent suspendus, en raison de la pandémie de COVID-19. Cependant, des alternatives sont recherchées en vue d'améliorer l'accès des produits UEMOA au marché américain. Il a ainsi été élaboré, pour chaque pays membre, des guides d'accès au marché américain.

Lancement du projet Talent Africain à l'International (TAI) dont l'objet est de faciliter l'insertion des jeunes dans le monde entrepreneurial en leur faisant partager des expériences en entreprise

Des guides d'accès au marché américain élaborés en vue d'améliorer l'accès des produits UEMOA au marché américain.

**Plus de
7 000 produits**
reconnus originaires
de l'Union

58%
de mise en oeuvre
des textes
communautaires
régissant la libre
circulation et le droit
d'établissement
en 2021

Promotion de la libre circulation et du droit d'établissement

Relativement à la libre circulation et au droit d'établissement, la Commission a apporté des appuis techniques aux États membres pour l'application des textes communautaires et a poursuivi ses actions d'identification des barrières non tarifaires, de plaidoyer et de sensibilisation.

Une réunion du groupe de travail sur la libre circulation a permis de poursuivre les réflexions engagées en la matière et de dégager de nouvelles perspectives.

De nouvelles reconnaissances de l'origine communautaire UEMOA des produits, octroyés par les États membres, ont été enregistrées et leur ont été notifiées. Grâce à ces reconnaissances, de nouveaux produits ont été reconnus originaires de l'Union, portant ainsi le total à plus de 7 000 produits originaires depuis 1996.

S'agissant de la vulgarisation des textes communautaires sur la libre circulation et le droit d'établissement, dans le cadre du déroulement de la feuille de route issue du plan stratégique de communication validé en 2020, un recueil de textes communautaires sur la libre circulation a été édité et diffusé dans les États membres. En outre, un film documentaire sur la libre circulation et le droit d'établissement qui sera diffusé dans les États membres en français et en portugais est en cours de réalisation. D'autres supports de communication (affiches, dérouleurs et plaquettes) ont été distribués dans les États membres.

En ce qui concerne la libre circulation des services, la Commission a poursuivi ses réflexions en vue du déroulement de la feuille de route issue du document-cadre élaboré, qui définit les actions prioritaires à réaliser sur les cinq prochaines années (2021-2025). À cet effet, un atelier régional de formation sur l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) a été organisé en partenariat avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Il a permis de former cent douze (112) Experts des États membres et une dizaine de cadres de la Commission de l'UEMOA sur le commerce des services.

Grâce aux actions menées, le taux de mise en œuvre des textes communautaires régissant la libre circulation et le droit d'établissement augmente. En effet, le taux de mise en œuvre de ces textes est passé de 23% en 2017 à 40% en 2018, de 48% en 2019 à 54% en 2020 et à 58 en 2021, soit un accroissement de 33 points de pourcentage en cinq (05) ans.

S'agissant de la libre circulation des personnes, la Commission de l'UEMOA a développé, avec la CEDEAO, des synergies dans le cadre du Programme WAPIS/SIPAO (Système d'Information Policière de l'Afrique de l'Ouest) dont les objectifs sont : (i) accroître les capacités de collecte, de centralisation, de partage et d'analyse des données policières au niveau national, (ii) accroître les capacités d'échange des données policières au sein de la région et au-delà, et (iii) relier étroitement les services chargés de l'application des lois en Afrique de l'Ouest à ceux existant au niveau mondial grâce au renforcement du partage d'informations au niveau mondial.

Dans le cadre du projet de mise en place d'un mécanisme d'alerte et de résolution des entraves à la libre circulation et au droit d'établissement, une mission d'étude aux Centres Solvit des deux pays (Luxembourg et Belgique) ainsi qu'à la Commission de l'Union Européenne a été réalisée.

À l'issue de la mission, de nouveaux partenariats ont été noués au Luxembourg, en Belgique et à la Commission Européenne qui seront d'une utilité inestimable pour le déploiement prochain d'un mécanisme d'alerte et de résolution des entraves à la libre circulation et au droit d'établissement.

L'objectif général du dispositif d'alerte est de faciliter et d'améliorer la collaboration entre la Commission et les États membres de l'UEMOA en permettant un traitement diligent des cas d'entraves liés à la libre circulation et au droit d'établissement dans l'Union.

Le dispositif envisagé sera un système rapide et gratuit conçu pour la résolution des problèmes liés à l'exercice du droit communautaire. Il permettra la diffusion diligente de l'information entre les niveaux national et régional à travers le partage d'informations entre les parties concernées par une saisine.

En ce qui concerne la libre circulation des personnes non ressortissantes de l'Union, la Commission a poursuivi les travaux en vue de l'institution du Visa unique de l'UEMOA. Ainsi, des missions d'échanges ont été effectuées auprès des représentations diplomatiques et consulaires les plus importantes des États membres, en l'occurrence celles accréditées à Paris et à Washington.



2.2.2. Surveillance commerciale et régulation du marché des biens et services

Surveillance commerciale

Dans le cadre de l'élaboration du rapport général de la surveillance commerciale pour l'année 2020 et pour l'élaboration des rapports nationaux, la Commission a octroyé une subvention aux Ministères en charge du Commerce qui coordonnent les Comités nationaux. Un atelier régional a été organisé en juillet 2021 pour mettre à jour les indicateurs de la surveillance commerciale et se conformer à l'évolution de la politique commerciale.

La Commission a été saisie de cas d'entraves à la libre circulation des biens. Elles portent sur des cas de contestation de l'origine communautaire UEMOA du fait des discordances enregistrées entre les sous-positions tarifaires reprises sur les certificats d'origine et celles du Tarif Extérieur Commun (TEC/CEDEAO), la

multiplication des contrôles et prélèvements illicites sur les axes routiers dont le nombre et les montants fluctuent en fonction du corridor.

Dans le domaine des services, la pandémie a conduit à un quasi-arrêt des activités de tourisme, d'hôtellerie, de restauration et d'agence de voyage. La fermeture des frontières a fortement impacté des mouvements des personnes.

La pandémie de COVID-19 a amené les entreprises et les consommateurs à se tourner de plus en plus vers le numérique, vendant et achetant davantage de biens et de services en ligne. La Commission de l'UEMOA poursuivra les efforts pour la dématérialisation des opérations commerciales et douanières.



Efforts engagés pour la dématérialisation des opérations commerciales et douanières par rapport à une vive tendance des entreprises et des consommateurs tournés vers le numérique

Régulation de marché des biens et services

Les principales activités réalisées dans le cadre de la régulation du marché des biens et services visent à stimuler la concurrence entre les entreprises pour le bien-être des consommateurs. Il s'agit, entre autres, des enquêtes de concurrence menées dans divers secteurs de l'économie, des séances d'audition d'entreprises, de l'organisation des deux sessions du Comité Consultatif de la Concurrence (CCC) et des actions de renforcement de l'efficacité des dispositifs et mécanismes d'administration des règles de concurrence dans l'espace communautaire.

Ainsi, trois (03) enquêtes de concurrence ont été réalisées : **une en Côte d'Ivoire dans le secteur de l'affichage publicitaire**, une au Bénin dans le secteur de la métallurgie et une au Burkina Faso, au Mali et au Bénin dans le secteur de l'audiovisuel.



05 rapports d'enquêtes dans divers secteurs ont été soumis à l'appréciation des membres du CCC

De même, une enquête et revue des aides publiques a été réalisée au Togo en vue d'examiner la compatibilité des aides publiques accordées par l'État aux entreprises. Les rapports de ces enquêtes permettront à la Commission d'identifier les pratiques anticoncurrentielles mises en œuvre dans lesdits secteurs et d'y apporter, si nécessaire, des mesures correctives.

Des séances d'audition d'entreprises réalisées à Abidjan en novembre 2021 ont permis de recueillir les déclarations des entreprises destinataires de notifications de griefs relatives à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de l'optique-lunetterie.

L'organisation des deux sessions annuelles du Comité Consultatif de la Concurrence (CCC) a permis de recueillir les avis des membres du Comité sur sept (07) projets de décision relative à des pratiques mises en œuvre dans les secteurs des assurances, du tabac, de la confiserie, du ciment, de la grande distribution, des produits cosmétiques et de l'optique-lunetterie.

Cinq (05) rapports d'enquêtes dans les secteurs de l'affichage publicitaire en Côte d'Ivoire, de la métallurgie au Bénin et de l'audiovisuel au Burkina Faso, au Bénin et au Mali ont également été soumis à l'appréciation des membres du CCC.

Afin d'assurer l'efficacité des mécanismes communautaires et nationaux d'administration des règles de concurrence, la Commission a organisé plusieurs activités de renforcement des capacités à l'intention, d'une part, des cadres des Organes de l'Union et des États membres chargés d'appliquer les règles de concurrence et, d'autre part, des acteurs de la société civile et du secteur privé afin de mieux promouvoir la culture de la concurrence. Il s'agit :

- des sessions de formation en droit international de la concurrence sanctionnées par un certificat d'études avancées en droit international de la concurrence et de programme de conformité délivré par la Haute École de Gestion et de Droit de l'Université de sciences appliquées de Zurich en Suisse.
- de l'appui aux États en vue de la transposition des Directives communautaires sur la concurrence par l'organisation d'ateliers nationaux et la mobilisation d'un Consultant chargé d'accompagner lesdits États dans leurs activités de transposition et surtout dans l'identification des mécanismes de mise en œuvre desdites Directives. Cette activité, réalisée avec l'appui financier de l'Agence Française de Développement (AFD), a permis de doter les États membres concernés de projets de texte de transposition des Directives. En outre, un appui spécifique a été apporté à la Guinée-Bissau pour l'élaboration d'un projet de loi sur la concurrence ;
- **des réunions de redynamisation de la coopération avec les Structures Nationales de Concurrence (SNC) du Bénin et du Togo ;**
- de l'organisation d'un séminaire régional sur la législation communautaire de la concurrence ;
- de l'organisation d'un atelier régional de dissémination des résultats de l'évaluation ex-post de la politique communautaire de la concurrence par les experts de la CNUCED ;
- de la coopération avec la CEDEAO : une première réunion de négociations s'est tenue entre le Département Commerce, Douanes et Libre Circulation de la Commission de la CEDEAO, l'Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO (ARCC) et le Département du Marché Régional et de la Coopération de l'UEMOA sur un projet d'accord de coopération. Cette rencontre a permis de s'accorder sur plusieurs dispositions dudit projet. Une dernière rencontre relative à la finalisation dudit projet d'accord est prévue en 2022.

2.3. Négociations d'accords commerciaux

la Commission a participé à plusieurs rencontres dans le cadre de l'Accord de Partenariat Économique Intérimaire Côte d'Ivoire–Union Européenne et de la mise en place de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAf). Elle a contribué au renforcement des capacités des États au travers des formations organisées en partenariat avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

2.3.1. Accords au niveau sous régional ou continental

La Commission de l'UEMOA a participé à une série d'activités dans le cadre de la mise en place de la ZLECAf. Le Président de la Commission a conduit une délégation, à Accra, à l'occasion de la première réunion de coordination des Chefs des Communautés Économiques Régionales (CER) de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine. Il a été rappelé au cours de cette réunion que l'UEMOA est la « ZLECAf en miniature » depuis 1994. L'existence de l'UEMOA est une opportunité pour l'enracinement de la ZLECAf, au regard de l'expérience acquise depuis un quart de siècle et qui pourrait être capitalisée.

Toujours en lien avec la ZLECAf, et en partenariat avec la Commission Économique pour l'Afrique (CEA), le forum sous régional des Organisations Intergouvernementales (OIG) et du secteur privé sur la mise en œuvre de la ZLECAf a été organisé les 26 et 27 mai 2021. À cette occasion, la Commission a souhaité disposer d'une stratégie ZLECAf, afin d'adresser les questions spécifiques à l'espace UEMOA dont trois États membres sont enclavés.

Sur l'état de mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Économique Intérimaire entre l'Union Européenne et la Côte d'Ivoire (APEI/UE-CI), la revue faite du 15 au 18 novembre 2021 avec la Côte d'Ivoire lors de la réunion des Experts préparatoire à la réunion des Ministres en charge du Commerce a permis de rappeler le démarrage, depuis le 1^{er} janvier 2019, de la mise en œuvre de l'APEI/UE-CI. Ce démarrage fait suite à l'adoption des textes réglementaires, à la mise en place d'un dispositif institutionnel et à la sensibilisation des opérateurs économiques bénéficiaires.

Il apparaît que la troisième phase du démantèlement tarifaire porte sur 1 035 produits et démarrera le 1^{er} janvier 2024. Cette phase comportera des produits sensibles à l'offre de l'Accord de Partenariat Économique (APE) régional avec plus de risques de perturbation du processus d'intégration.

Des actions en faveur de la préservation de l'intégration devront être menées pour l'adoption de l'accord régional et rassurer les autres États de l'Union.

2.3.2. Accords au niveau international

Les activités dans le cadre du suivi des accords au niveau international ont porté essentiellement sur un accompagnement des États membres à la préparation de leur participation à la 12^{ème} conférence de l'OMC de 2021.

La Commission a d'abord procédé à l'élaboration d'un guide pour la renégociation des concessions tarifaires à l'OMC. Ce guide a fait l'objet d'une validation au cours d'un atelier tenu les 08 et 09 juillet 2021 qui a regroupé 32 Experts des États membres.

Quatre (04) sessions de formation ont été organisées en partenariat avec le Secrétariat de l'Organisation Mondiale du Commerce au profit de 210 Experts des États membres.

Dans la perspective de la participation des États de l'UEMOA à la 12^{ème} conférence ministérielle de l'OMC, une déclaration a été élaborée et validée par les Ministres en charge du Commerce lors de leur réunion annuelle tenue le 19 novembre 2021 à Niamey.

la 3^{ème} phase
du démantèlement
tarifaire porte
sur 1 035 produits
et démarrera le
1^{er} janvier 2024



2.4. Coordination et financement des chantiers communautaires



L'Union Européenne,
**1^{er} Bailleurs
de Fonds
de l'UEMOA**

2.4.1. Programme de coopération

Dans le cadre de l'opérationnalisation de l'axe 3 de son plan stratégique dédié aux Synergies et Partenariats, et dans un contexte de réduction des ressources propres de l'Union, la Commission de l'UEMOA travaille à améliorer ses relations de coopération avec ses partenaires traditionnels (Union Européenne, France, Banque Mondiale et BAD), à développer de nouvelles relations de coopération (Coopération Suisse, GIZ, Japon, etc.) et à renforcer les synergies avec les autres Organisations Intergouvernementales d'Afrique de l'Ouest, particulièrement la CEDEAO.

Pour atteindre ces résultats, la Commission a défini une stratégie de coopération et un programme opérationnel de coopération 2016-2022 qui s'articule notamment autour du renforcement de ses capacités institutionnelles et organisationnelles, et de l'amélioration et la diversification de ses relations avec l'extérieur.

2.4.1.1. Coopération avec les partenaires

Au titre de la coopération avec l'Union Européenne

L'Union Européenne demeure le principal bailleur de fonds de l'UEMOA et de ses États membres.

L'année 2021 a marqué la fin de la mise en œuvre opérationnelle des programmes et projets du PIR 10^{ème} FED, avec la clôture, le 30 juin 2021, de la mission d'assistance technique auprès de la Commission de l'UEMOA pour la mise en œuvre du Programme d'Appui au Renforcement des Capacités Institutionnelles (PARCI).

La mission de l'Assistance Technique Internationale (ATI) à la Commission de l'UEMOA pour la mise en œuvre du PARCI a démarré en avril 2018 et est arrivée à son terme le 30 juin 2021. Sur les vingt-six (26) actions initialement retenues à la suite de l'approbation du rapport de démarrage, cinq (05) ont été définitivement abandonnées par la Commission et les vingt-et-une (21) restantes ont été réalisées. En dépit de cette bonne performance de l'ATI, la certification des piliers de la Commission n'a pas été réalisée. L'assistance technique à la BOAD dans le cadre du PARCI a aussi été conduite de façon satisfaisante et clôturée le 30 juin 2021.

L'année 2021 consacre aussi le début de la mise en œuvre opérationnelle du PARCI 2 à travers son Devis-Programme Pluriannuel (DPP) qui devra consolider les actions de la première phase du PARCI.

Dans la continuité de l'année 2020, l'année 2021 s'est déroulée dans le contexte difficile de la double crise sanitaire et sécuritaire qui a impacté négativement la mise en œuvre des programmes, notamment ceux du PIR 11^{ème} FED. En raison du contexte difficile, la mise en œuvre du portefeuille de projets et programmes a connu un bilan mitigé.

La mise en œuvre du Programme d'Appui à la Gouvernance de la Résilience, de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de l'Agriculture Durable (PAGR-SANAD) accuse un retard en raison de la mise en place tardive de l'Unité régionale de Coordination au niveau du CILSS et des restrictions liées aux mesures de lutte contre la COVID-19.

La mise en œuvre des Programmes d'environnement et des ressources naturelles (PREDIP, PAPBIO, PAPFOR) a été fortement impactée par les crises sanitaire et sécuritaire que traversent les pays du G5-Sahel, limitant les déplacements dans certaines zones. Ainsi, la mise en œuvre est globalement en deçà des attentes au regard du temps consommé.

Le retard dans le démarrage de la composante 4 du Projet régional de dialogue et d'investissement pour le pastoralisme et la transhumance au Sahel et dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP) a quelque peu plombé l'état d'exécution globale du programme.

La mise en œuvre du Programme d'Appui à la Transition Fiscale en Afrique de l'Ouest (PATF) est globalement satisfaisante. Quelques difficultés, pour l'essentiel remédiées, ont entaché son exécution comme la démission de l'un des Experts et les retards dans le circuit de validation. L'évolution de la mise en œuvre du programme vers sa phase de croisière et un avenant au contrat de l'AT permettront davantage d'améliorer sa performance.

La mise en œuvre du Programme d'appui à la gouvernance du secteur de l'énergie se déroule de façon satisfaisante. Le processus de sélection de l'Assistance technique pour la réalisation de l'étude a été conduit à son terme.

Les activités du Programme d'appui à la gouvernance du secteur des transports se déroulent de façon satisfaisante. Le programme est mis en œuvre par des Assistances techniques à travers un contrat-cadre. Néanmoins, le calendrier de mise en œuvre, notamment pour ce qui concerne le recrutement des Experts internationaux des Agences d'exécution, a été contrarié par la pandémie de COVID-19.

Les négociations entre l'UE et les 79 pays de l'Organisation des États Afrique, Caraïbes, Pacifique (OEACP) ont abouti, en fin décembre 2020, à un nouvel accord politique, qui remplace celui de Cotonou.

Au plan financier, un nouvel instrument unique, adopté le 9 juin 2021, par Règlement UE 2021/947 du Parlement européen et du Conseil, remplace les instruments précédents dont le Fonds Européen de Développement (FED), pour la période 2021-2027. Cet instrument, dit

« de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale » (NDICI), prévoit un Programme Indicatif Pluriannuel (PIP) unique pour toute l'Afrique subsaharienne.

Un Règlement délégué UE 2021/1530 de la Commission européenne du 12 juillet 2021 précise les objectifs spécifiques et les domaines prioritaires de coopération pour les régions, notamment l'Afrique occidentale. Ledit Règlement fixe des enveloppes financières indicatives, dont 11,6 milliards d'euros (soit 7 609 milliards de FCFA) au profit de l'Afrique de l'Ouest, soit 40% de l'enveloppe totale de l'Afrique subsaharienne.

Avec la fin annoncée du FED et l'arrivée du NDICI, des changements majeurs sont attendus dans le partenariat avec l'UE. Les fonds seront mobilisés par l'intermédiaire du NDICI qui constituera l'instrument financier unique pour couvrir la plupart des activités liées aux relations extérieures. Il sera financé sur le budget de l'UE.

Avec la fin des OR/ON, la coordination des chantiers régionaux pourrait ne plus être assurée avec les risques en termes d'inefficacité, de chevauchement et de duplication des interventions. À cet effet, la CEDEAO et l'UEMOA devraient lancer un message politique fort à l'endroit de l'UE pour que les organisations régionales demeurent les pivots du processus de programmation et de mise en œuvre du NDICI. Qui plus est, leur rôle s'élargit de plus en plus avec l'apparition des défis émergents tels que la pandémie de COVID-19, l'insécurité, le numérique, l'emploi des jeunes, la résilience, etc.

L'Union Européenne prévoit d'octroyer **7 609 milliards de FCFA** à l'Afrique occidentale.





02 Schémas d'Aménagement Transfrontaliers Intégrés (SATI) ont été réalisés à savoir (SKBO) et (c3 Sahel)

500 millions de FCFA pour la réalisation de 20 forages pour l'accès à l'eau potable dans l'espace transfrontalier SKBO

Au titre de la coopération avec la France

La Commission et la Direction Régionale Grand Sahel de l'Agence Française de Développement (AFD) ont signé en septembre 2020, un avenant n°3 à la convention de financement n°CZZ 1761 01 C qui permet de consommer le reliquat de deux (02) milliards de FCFA jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2021, en raison notamment de la suspension des activités due à la pandémie de COVID-19. Cet avenant a permis de dérouler un vaste programme de formation et d'équipements en matériels de visioconférence.

• Coopération transfrontalière

Dans le cadre de l'axe 4 de la Politique d'Aménagement du Territoire Communautaire (PATC), l'UEMOA met en œuvre, à travers le Conseil des Collectivités Territoriales (CCT-UEMOA), le Programme de Coopération Transfrontalière et Locale phase 1 (PCTL) avec l'appui de la Coopération Suisse. À ce titre, deux Schémas d'Aménagement Transfrontaliers Intégrés (SATI) ont été réalisés dans la zone Sikasso, Korhogo, Bobo-Dioulasso (SKBO) et de la Cellule de Coopération transfrontalière décentralisée entre les Collectivités territoriales du Sahel (C3 Sahel). Fort du succès de cette phase, l'ambassade de France a signé, le 23 juin 2020 avec le Président du CCT-UEMOA, une convention d'un montant de 500 000 000 de FCFA pour la réalisation de 20 forages pour l'accès à l'eau potable dans l'espace transfrontalier SKBO.

• Développement urbain durable / Éco-quartiers

Le champ du partenariat avec la France prend en compte le développement urbain durable, notamment la promotion des éco-quartiers dans les villes secondaires de l'UEMOA. Les échanges techniques sur la mise en œuvre de ce chantier avec le Ministère Français des Affaires Étrangères ont permis de cibler la conception d'un label éco-quartiers pour l'UEMOA et la réalisation des projets concrets prévus dans cinq (05) villes pilotes identifiées dans le cadre de la convention UEMOA-Fonds vert R20 pour les femmes. Cette initiative implique également le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

• Projet Talent Africain à l'International

Le Projet Talent Africain à l'International (TAI) s'inscrit le cadre général d'un vaste Projet de Renforcement des Capacités pour le Management Opérationnel des Programmes de Soutien aux Exportations (MOPSE) pour lequel le Réseau des Organismes de Promotion du Commerce des États membres de l'UEMOA (ROPC/UEMOA) a convenu avec Business France d'une Déclaration d'Intention de collaboration pour le développement économique mutuel à l'international.

Il vise à offrir aux jeunes, aux PME et à la diaspora, des opportunités d'emplois entre deux pays et de développement des échanges commerciaux intracommunautaires pour les États membres de l'UEMOA. Chaque jeune volontaire TAI sera mis à disposition, pour une durée d'un à deux ans, dans une entreprise du pays, pour travailler à un projet de développement international de celle-ci. Il sera basé dans le pays-cible de l'entreprise à l'étranger.

La phase pilote sera mise en œuvre dans quatre (04) pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal), conformément aux recommandations de l'étude de faisabilité et après dialogue avec les OPC et institutions des pays de l'UEMOA.

Le Ministère Français des Affaires Étrangères a octroyé une subvention de 520 000 euros pour la phase d'amorçage qui durera 18 mois. La mise en place du dispositif de gestion du TAI a été lancée le 1^{er} juin 2021 à Ouagadougou par la 1^{ère} réunion du Comité Régional de Pilotage.

Au titre de la coopération avec la Banque Mondiale

La Banque Mondiale est un partenaire clé qui soutient l'UEMOA et ses pays membres dans le développement de la région et l'approfondissement du processus d'intégration régionale. Au niveau de la Commission plus spécifiquement, la Banque intervient dans :

- **les statistiques** : Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages (PHMECV) au sein de l'Union ;
- **l'érosion côtière** : Projet d'Investissement pour la Résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP) ;
- **l'habitat social** : Projet Régional pour le Financement de l'Habitat Social ;
- **la facilitation des échanges** : Programme Régional de Facilitation des Échanges.

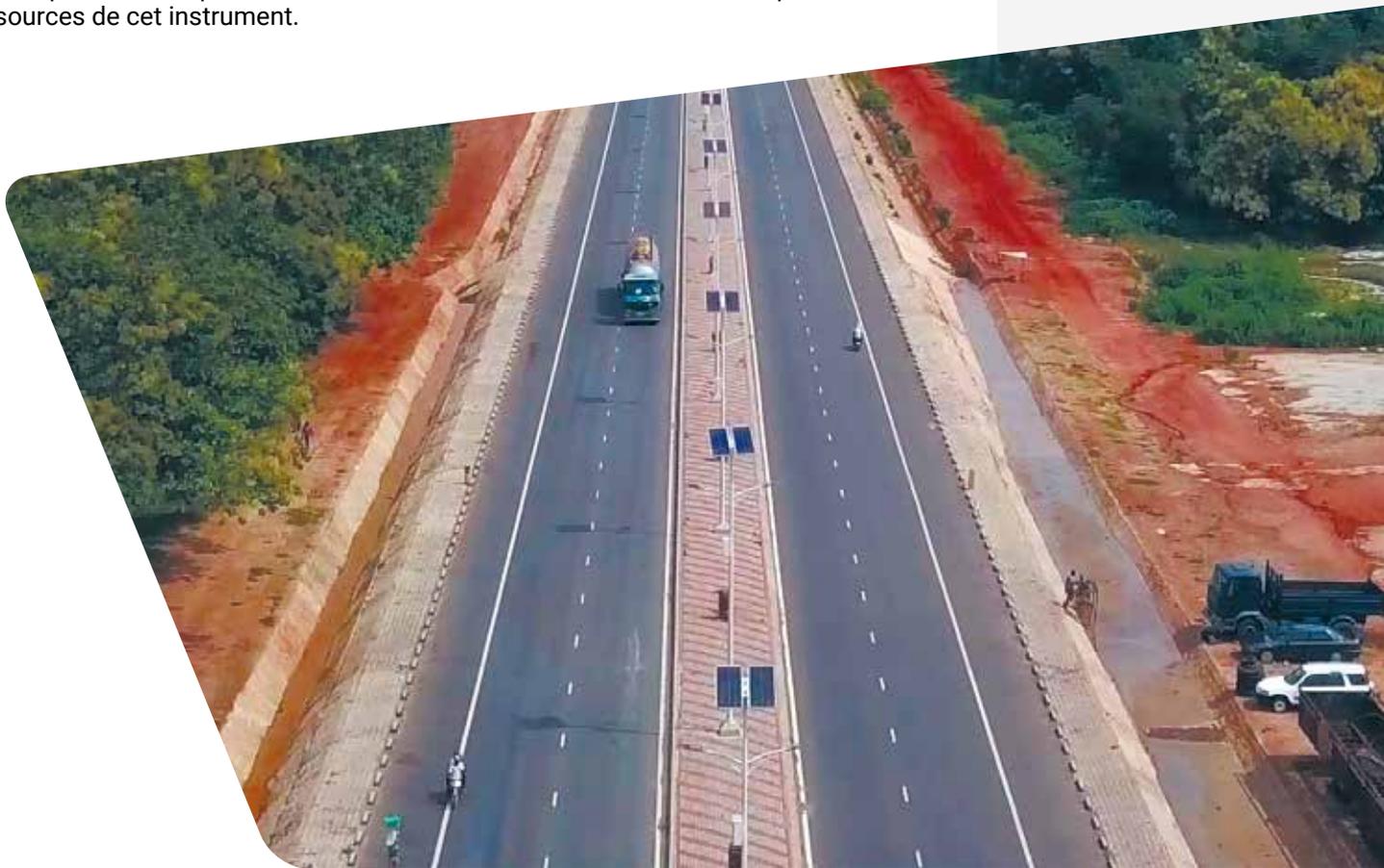
Le Groupe de la Banque Mondiale a entrepris la préparation d'une nouvelle stratégie d'Intégration Régionale qui définira la priorité de son programme régional pour l'Afrique. La nouvelle stratégie sera guidée par les principes de sélectivité et se centralisera sur des programmes/projets transformationnels qui pourraient avoir un impact significatif sur le développement de la région.

Par ailleurs, la reconstitution des ressources au titre de IDA 19 est en cours de négociation. L'enveloppe régionale s'établira à un peu plus de 7 milliards de dollars US contre 5 milliards de dollars US au titre de IDA 18. Des négociations sont engagées entre l'UEMOA et la Direction de l'Intégration Régionale de la Banque Mondiale pour l'exercice de programmation des interventions au titre de IDA 19.

La Commission identifiera ses projets répondant aux domaines d'intervention du Groupe de la Banque Mondiale, afin de bénéficier de manière conséquente des ressources de cet instrument.



Vers la reconstitution plus de **7 milliards de dollars US** au titre de l'IDA-19





20 milliards de FCFA

mobilisés dans le cadre de la coopération Suisse soit 11 milliards de FCFA pour le financement de la 2^{ème} phase du PCTL, 4,5 milliards FCFA pour le PRADEF et 4,5 milliards FCFA PROFOR



Au titre de la coopération avec la Suisse

Le partenariat avec la Coopération Suisse se porte bien comme en témoignent les conventions de financement en vigueur et la tenue régulière des revues de portefeuilles.

Dans le domaine de la gouvernance locale, il convient de mentionner le Programme de Coopération Transfrontalière Locale (PCTL) phase 2, dont la convention de financement a été signée le 24 mars 2021.

L'enveloppe financière est de 11 milliards de FCFA couvrant la période 2021-2024, avec une contrepartie à hauteur de 20% pour la Commission de l'UEMOA. Pour cette seconde phase du programme, l'objectif global est d'accroître l'accès des populations des zones transfrontalières aux infrastructures et services transfrontaliers fournis par les Collectivités territoriales dans un cadre juridique, institutionnel et sécuritaire favorable.

Dans le même domaine, une convention pour le Programme Régional d'Appui à la Décentralisation Financière (PRADEF) a été signée en mars 2021, d'un montant de 4,5 milliards de FCFA. Le Programme vise à améliorer les services publics de base délivrés aux populations des collec-

tivités territoriales de l'espace UEMOA, de la Mauritanie et du Tchad.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, une convention de financement a été signée en décembre 2020 entre la Commission et la Coopération suisse relative à un Programme régional pour la Formation Professionnelle (PROFOR), d'un montant de 4,5 milliards de FCFA d'une durée de 4 ans.

Le PROFOR comporte trois axes : la mutualisation des ressources et outils de formation dans les pays de l'UEMOA, la réflexion autour d'un dispositif de formation des formateurs en formation professionnelle et l'identification d'Institutions de portage du dialogue politique et du plaidoyer en faveur de l'emploi des jeunes et de la formation professionnelle dans la sous-région.

En termes de perspectives, des concertations entre la Commission et la Coopération Suisse sont en cours pour la reprise de la mise en œuvre du Programme Régional d'Appui à l'Éducation-Formation des Populations Pastorales (PA2OP) et du Programme Régional d'Appui à la Qualité de l'Éducation (PRAQUE).

2.4.1.2. Coopération avec les Organisations sous régionales et régionales

Au titre de la coopération avec les OIG de l'Afrique de l'Ouest y compris la CEDEAO

À l'issue de plusieurs consultations entre plusieurs OIG de la région, un protocole d'accord portant création du cadre de concertation, de coopération et de partenariat entre les Organisations Intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest a été signé le 14 juin 2013 à Ouagadougou, en marge de la 11^{ème} Rencontre interinstitutionnelle UEMOA-CEDEAO. En plus de l'UEMOA et de la CEDEAO, les autres parties signataires sont les suivantes : (i) l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), (ii) le Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD), (iii) l'Autorité de Développement Intégré de la Région du Liptako-Gourma (ALG), (iv) le Comité Permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), (v) le Conseil de l'Entente

(CE) et (vi) l'Organisation du Corridor Abidjan-Lagos (OCAL). Les autres OIG qui manifesteront ultérieurement leur désir pourront, elles aussi, adhérer au protocole d'accord.

Plusieurs années après la signature du protocole, le constat est que sa mise en œuvre n'est pas effective en raison de certains obstacles dont (i) l'insuffisance des budgets alloués de manière générale par les OIG pour la prise en charge des dépenses liées aux activités régionales de concertation, de coopération et de partenariat, (ii) la faible reconnaissance du protocole d'accord comme instrument efficace de facilitation du partenariat, qui se traduit par un engagement et un portage politique relativement limités

des autorités de ces OIG vis-à-vis de cet instrument, (iii) l'insuffisance dans la communication, la diffusion et le manque d'appropriation dudit document au sein des OIG signataires.

En vue de l'amélioration de l'étendue et de la qualité des interactions avec l'extérieur, le rapport final de l'étude sur les mécanismes et les modalités de coopération et de partenariat entre les Organisations Intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest dans le cadre de la mise en œuvre des chantiers régionaux est disponible.

L'étude a permis de faire une analyse des difficultés liées à l'opérationnalisation du protocole d'accord signé entre les huit (08) OIG, de faire des suggestions d'amélioration du mécanisme mis en place, de faire des recommandations et de proposer un plan d'actions prioritaires triennal et un chronogramme d'exécution des activités y relatives.

Le rapport des consultants sera soumis au Comité Régional d'Intégration (CRI), instance technique de la plateforme des OIG, qui devra examiner les propositions des consultants et faire des propositions au Conseil Supérieur d'Intégration (CSI), instance politique de la plateforme regroupant les chefs d'Institutions des OIG, qui décidera de la mutation du protocole vers un nouveau cadre de concertation plus durable, adapté au contexte actuel et aux enjeux à venir.

En ce qui concerne particulièrement la CEDEAO, l'étude diagnostique pour l'élaboration d'une stratégie de coopération et de convergence entre la CEDEAO et l'UEMOA, démarrée en novembre 2020, s'est achevée au cours du premier semestre de 2021. La coopération entre les Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de coopération et de partenariat signé le 5 mai 2004 suite aux Décisions issues du 22^{ème} sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO à Lomé en décembre 1999 et aux orientations fixées par le Conseil des Ministres de l'UEMOA en janvier 2000 à Bamako, relatives à l'accélération du processus d'intégration en Afrique de l'Ouest.

Cet accord de coopération de 2004 a créé entre les deux institutions un mécanisme de concertation et de coordination à travers un dispositif institutionnel dé-

nommé Secrétariat Technique Conjoint (STC). L'objectif fondamental de cette structure est de favoriser la coordination et la conduite cohérente du processus d'intégration régionale par une gestion harmonisée des chantiers communautaires. Les activités et travaux du STC ont donné un dynamisme certain au processus de convergence entre l'UEMOA et la CEDEAO à travers la coopération entre les Commissions des deux institutions d'intégration régionale.

Ainsi, depuis 2014, il a été remarqué un dynamisme accru dans la coopération entre les deux organisations régionales, porté par une conscience claire des défis communs et de l'obligation d'y apporter des solutions. Cette évolution s'est traduite par la régularité des rencontres, tant au plan technique que politique, le nombre croissant de dossiers traités dans le cadre du STC et l'attention portée par les Chefs d'institution à la mise en œuvre de leurs instructions.

Toutefois, des contraintes sur le processus de coopération et de convergence apparaissent. Ces contraintes sont de quatre (04) ordres : (i) des positions arrêtées collectivement au niveau des huit États membres non suffisamment portées au niveau de la CEDEAO, (ii) le décalage entre la nature des représentations dans les rencontres interinstitutionnelles des Ministres statutaires au niveau de la CEDEAO (Ministres des Affaires Étrangères) et Ministères techniques au niveau de l'UEMOA (Ministres des Finances), (iii) la réduction du nombre de réunions techniques ainsi que du nombre de participants à ces réunions, et (iv) la réduction des ressources allouées au STC et à ses activités.

L'étude a permis de faire un diagnostic et un état des lieux de la coopération entre l'UEMOA et la CEDEAO. Les conclusions et recommandations de cette étude serviront à élaborer une stratégie de coopération et de partenariat entre les deux Institutions.

La première réunion du Secrétariat Technique Conjoint (STC) UEMOA/CEDEAO de l'année, prévue en mars/avril 2021, ainsi que certaines réunions préparatoires à cette réunion du STC n'ont pu se tenir en raisons du contexte sanitaire. Ces réunions ont été reprogrammées pour le deuxième semestre 2022.

257,2
milliards
de FCFA
mobilisés pour le
Programme d'urgence
de l'Initiative
Régionale pour
l'Énergie Durable
(IRED)

Fonds structurels

Au cours de l'année 2021, la Commission a poursuivi les réformes engagées dans le cadre des fonds structurels à travers :

- l'étude visant la mise en place de la troisième forme d'intervention des fonds, à savoir le dispositif des prêts et lignes de refinancement au profit des activités génératrices de revenus en partenariat avec la BOAD et la BCEAO. Des consultations sont entreprises avec la Chambre Consulaire Régionale (CCR) dans ce cadre afin d'intégrer les préoccupations du secteur privé de l'Union ;
- l'élaboration des modèles types de Document Cadre de Programmation Pluriannuelle (DOCAPP) ;
- l'étude portant sur une stratégie de mobilisation de ressources additionnelles au profit des fonds structurels.

La Commission s'est également attelée au suivi des programmes et projets en cours d'exécution en vue de leur parachèvement conformément aux instructions de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement. Ce mécanisme de suivi a permis d'enclencher le processus de clôture d'une bonne partie du portefeuille de projets confiés aux agences d'exécution (MOD).

Les fonds structurels ont permis de prendre en charge la contrepartie et la bonification des taux d'intérêt des prêts accordées par les institutions financières, notamment la BOAD, aux États membres pour un montant de plus de 47 milliards de FCFA. Dans le cadre de l'apurement des arriérés de bonifications qui se chiffrent à près d'une dizaine de milliards de FCFA, la Commission a entamé un processus de concertation avec les États, notamment

le Bénin, le Mali et le Niger, à travers des rencontres avec les services concernés.

Les projets du Programme d'urgence de l'Initiative Régionale pour l'Énergie Durable (IRED) ont été financés à travers le Fonds de Développement de l'Énergie (FDE). Le FDE a été doté d'un montant global de 257,2 milliards de FCFA, mobilisé par la BCEAO et la Commission de l'UEMOA à hauteur de 250 milliards de FCFA et le Royaume de Belgique pour 11 millions d'euros, soit 7,2 milliards de FCFA.

Le FDE a financé quinze (15) projets pour un montant global de 244,93 milliards de FCFA dont treize (13) portés par les États membres de l'UEMOA concernant le développement de l'offre énergétique et deux (02) par la Commission de l'UEMOA portant sur l'Efficacité Énergétique.



2.5. Programme économique régional et politiques sectorielles de l'Union

2.5.1. Programme Économique Régional (PER)

Après plus d'une décennie de mise en œuvre, depuis son adoption en 2004, le PER a démontré son rôle central dans l'approfondissement du processus d'intégration régionale et la visibilité des actions de l'UEMOA par son caractère fédérateur des interventions de tous les acteurs de l'intégration régionale (États membres et Institutions communautaires).

Le PER II comporte 102 projets et programmes communautaires répartis comme suit :

- **Axe 1** : Cohésion sociale et territoriale, bonne gouvernance et approfondissement de l'intégration économique : 16 ;
- **Axe 2** : Développement des infrastructures économiques : 59 ;
- **Axe 3** : Appui à l'émergence d'un appareil productif performant, durable et intégré : 20 ;
- **Axe 4** : Développement des ressources humaines : 04 ;
- **Axe 5** : Développement du partenariat, de l'évaluation et de la mobilisation des ressources : 01 ;
- **Secteur privé** : 02.

La situation, à fin décembre 2021, du suivi de la mise en œuvre du Programme Économique Régional deuxième phase (PER II) se présente comme suit :

- le nombre de projets en cours rapporté au nombre total de projets prévus par le programme est de 54% en 2021 comme en 2020 ;
- le nombre de projets achevés rapporté au nombre total de projets prévus par le programme est de 15,7% en 2021 comme en 2020 ;
- le montant des financements décaissés rapporté au montant des engagements totaux (montant acquis) faisant l'objet de conventions signées est de 54,6% en 2021 contre 53,4% en 2020. Ce taux ne prend pas en compte les décaissements effectués par les partenaires privés dans le cas des projets s'exécutant en Partenariat Public-Privé.

Le coût total révisé au 31 décembre 2021 du PER II, décliné en cinq axes stratégiques, est estimé à 7 102 milliards de FCFA. L'axe 2 relatif au « Développement des infrastructures économiques » représente 89,01% du coût total du PER II suivi de l'axe 3 « Appui à l'émergence d'un appareil productif performant, durable et intégré » avec un poids relatif de 8,41%.

Au 31 décembre 2021, le financement déjà mobilisé est de 4 651,70 milliards de FCFA et le montant à rechercher se chiffre à 2 450,68 milliards de FCFA, soit 34,50% du coût total révisé du PER II.

Le PER II comporte
102 projets

**4 651,70
milliards
de FCFA**

mobilisés au
31 décembre 2021
pour le financement
du deuxième PER



2.5.2. Aménagement du territoire communautaire

Dans ce domaine, les réalisations s'inscrivent dans le cadre du Programme de Développement Territorial et Transfrontalier (PDTT) en vue de mettre en œuvre l'approche territoriale pour impulser un développement inclusif et stimuler la croissance dans l'espace communautaire. Il s'agit notamment des activités réalisées dans les domaines de la gestion spatiale, du développement urbain de la coopération transfrontalière et de la décentralisation.

Outils de gestion spatiale

La Commission a procédé à l'élaboration et à la validation des textes d'application de la Décision n°05/2020/CM/UEMOA portant approbation du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) de l'UEMOA.

Il s'agit du projet de Décision portant attributions, composition et modalités de fonctionnement du Comité de Pilotage Régional du SDER chargé du suivi de la mise en œuvre du SDER et du projet de Décision portant attributions, composition et modalités de fonctionnement des Comités Nationaux de Suivi du SDER.

En vue de la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du SDER, la Commission de l'UEMOA a organisé une rencontre d'informations

des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). En prélude à cette rencontre d'information des PTF, une réunion des Experts des États membres s'est tenue du 28 au 30 septembre 2021 à l'effet de proposer une synthèse du SDER à présenter aux PTF en vue de solliciter leur appui financier pour sa mise en œuvre.

Toujours dans le cadre de la gestion spatiale, un Observatoire Régional d'Analyse spatiale et de Suivi du Territoire Communautaire (ORASTEC) est en cours d'opérationnalisation, à travers les services d'un consultant chargé de développer le Système d'Information Géographique (SIG), orienté WEB, pour le partage et la diffusion des indicateurs de suivi de l'espace communautaire.

Développement urbain

En 2021, la mise en œuvre du projet d'assistance technique du don IDA sur le logement abordable qui vise à appuyer les politiques foncières et l'habitat dans les États membres s'est traduite par la réalisation des activités ci-après :

- la mise en œuvre du Centre d'Excellence de l'Habitat (CEH) : quatre-vingt-six (86) indicateurs sont élaborés, trois (03) manuels de collecte de données sont élaborés pour le Burkina, la Côte d'Ivoire et le Sénégal, deux (02) réunions du comité scientifique, un site internet dédié au CEH en cours de création, un rapport semestriel produit, deux ateliers nationaux de lancement du CEH organisés ;
- l'appui-conseil spécifique aux programmes de logements sociaux dans deux (02) pays pilotes, la Côte d'Ivoire et le Sénégal pour accélérer le rythme de production de logements sur les sites retenus et améliorer la faisabilité financière desdites opérations d'aménagement. Le Sénégal a bénéficié à travers le projet d'assistance technique du don IDA, d'un appui financier de la Banque Mondiale et de la mise en place de la Société d'Aménagement Foncier et Redevance Urbaine (SAFRU) pour une enveloppe financière de plus de 50 milliards de FCFA. Pour la Côte d'Ivoire, une équipe dédiée à la mise en œuvre et au suivi du programme de Songon Kassemblé est en cours ;
- la poursuite de l'appui-conseil aux programmes de logements du Burkina Faso et du Togo (réalisation du diagnostic qui sera suivi d'un plan d'actions) ;
- le démarrage des études de faisabilité en lien avec la création d'un instrument financier innovant pour l'aménagement foncier (validation du rapport d'évaluation des besoins et des risques), l'étude sur l'opérationnalisation d'un fonds social urbain et de redevance urbaine à Bamako et l'étude sur la requalification du patrimoine en copropriété à Abidjan pour densifier le tissu urbain ;

Le Sénégal a bénéficié à travers le projet d'assistance technique du don IDA, d'un appui financier de plus de **50 milliards de FCFA**

- la tenue de la réunion des Experts et des Ministres sectoriels sur la Directive portant harmonisation des règles régissant l'immatriculation foncière urbaine, l'accès au titre de propriété et la mise en place d'un système d'informations foncières ;
- le lancement de la procédure d'acquisition à travers un contrat-cadre pour la définition de la vision communautaire en matière d'habitat à travers la professionnalisation du métier de promoteur immobilier et la mise en place d'un Partenariat Public-Privé ;
- le renforcement des capacités de vingt-neuf (29) Experts qui ont bénéficié d'une formation de haut niveau sur le financement des logements en Afrique de l'Ouest.

Coopération transfrontalière et décentralisation

Au titre de la coopération transfrontalière locale, l'année 2021 a été marquée par la clôture de la phase I du Programme de Coopération Transfrontalière Locale (PCTL) et par le démarrage de la deuxième phase avec la signature de la convention le 24 mars 2021.

Les principales activités menées en 2021 sont les suivantes :

- la réalisation de 9,7 km de pistes additionnelles avec les ouvrages de franchissement d'un coût total de 250 millions de FCFA pour le désenclavement du centre de santé transfrontalier Wanian-Ouarokuy entre le Burkina et le Mali. Au total, 24 km de pistes avec plus de 20 ouvrages de franchissement ont été réalisés avec la méthode Haute Intensité de Main-d'Œuvre, pour un coût total de 600 millions de FCFA ;
- la réalisation de 16 pompes à motricité humaine dans l'espace Sikasso-Korhogo-Bobo-Dioulasso entre le Burkina, la Côte d'Ivoire et le Mali ;
- les études techniques (exécution, socio-économique et environnementales) pour les projets d'investissement suivi de l'élaboration des Dossiers d'Appels d'Offres (DAO), pour (i) le pont de Débètè long de 150 mètres et ses voies d'accès situé à la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Mali ; (ii) les travaux de réhabilitation de la piste de désenclavement dans les communes de Gaya, Tounouga et Kamba long de 32 km entre le Niger et le Nigéria. Le coût total des études est de 350 millions de FCFA ;
- la réalisation l'étude diagnostique pour l'élaboration du Schéma d'Aménagement Transfrontalier Intégré (SATI) dans l'espace Dendi-Ganda entre le Bénin, le Niger et le Nigéria ;
- la conduite des études exploratoires pour la mise en place de l'espace de Coopération transfrontalière dans la bande Côtière entre le Bénin et le Togo ;
- les activités de démarrage de la phase 2 du PCTL : recrutement en cours du personnel de l'unité de gestion et des opérateurs chargés d'appuyer la mise en œuvre des activités ;
- le démarrage de l'étude d'élaboration du SATI dans le Bassin du fleuve Sénégal.

Par ailleurs, le plaidoyer pour la mobilisation des ressources a permis d'entamer des échanges techniques avec la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement, le Maroc et la Banque Africaine de Développement qui ont manifesté leur intérêt pour la réalisation de projets transfrontaliers dans les espaces de mise en œuvre du PCTL. Les échanges sont en cours sur les modalités pratiques desdits partenariats.

Au titre du Programme Régional d'Appui à la Décentralisation Financière (PRADEF), la convention pour la mise en œuvre du Programme a été signée le 21 mars 2021 entre la Commission, le Conseil des Collectivités Territoriales et la Coopération Suisse. Les activités pour le démarrage sont en cours avec le processus de recrutement du personnel de l'unité de gestion et l'opérateur chargé d'appuyer la mise en œuvre des activités du Programme.

29
Experts formés
sur le financement
des logements en
Afrique de l'Ouest.

24 km de pistes
ont été réalisés
pour un coût total de
600 millions de FCFA

16 pompes
à motricité humaine
réalisées



**Réduction
de 40% à 20%**
du taux d'extrême
surcharge

2.5.3. Infrastructures et services des transports

Dans ce domaine, les réalisations de 2021 s'inscrivent dans le cadre du Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routiers (PACITR), du Programme Régional de Développement du Transport Aérien (PRDTA), du Programme de Développement des Transports Maritime, Fluvial et Lagunaire (PRDTMFL) ainsi que du Programme Régional de Développement du Transport Ferroviaire.

Elles portent, entre autres, sur la préservation des infrastructures routières, la coordination de la mise en œuvre des programmes routiers régionaux, la réalisation des études techniques routières sur les corridors, l'élaboration d'un Plan directeur d'aménagement des corridors pour l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest, la mise en œuvre du projet de l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou, les projets de construction des Postes de Contrôle Juxtaposés et des stations de pesage ainsi que le développement du transport aérien, le développement du transport maritime et le développement du transport ferroviaire.

Préservation des infrastructures routières

Dans le cadre du suivi-évaluation du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises dans les États membres de l'UEMOA, la Commission a poursuivi, en 2021, l'organisation des concertations régionales, la réalisation de missions circulaires, le suivi de la mise en œuvre des mesures arrêtées ainsi que le traitement des statistiques de pesage afin d'évaluer le niveau de respect de la réglementation communautaire.

Depuis 2018, ces actions ont permis de réduire le taux d'extrême surcharge de 40% à 20%. Pour compter de 2019, les États et la Commission ont convenu de l'application d'une tolérance maximum de 15% ainsi que l'application du régime

des sanctions et du délestage au-delà des 15%. À l'issue de la réunion des Ministres, tenue le 19 septembre 2019 à Dakar, les États et la Commission ont convenu d'une application intégrale et concomitante du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA à partir de juillet 2020. Cependant, en raison de la crise sanitaire due à la COVID-19, l'application intégrale et concomitante a été repoussée au 1er avril 2022.

Au niveau des États membres, le déploiement du dispositif de suivi-évaluation de l'application dudit Règlement par les États membres s'est poursuivi en 2021. L'examen des statistiques de pesage de l'année 2021 montre que la tendance baissière de la surcharge, observée depuis 2018, se poursuit, assurant ainsi une amélioration de la protection du patrimoine routier.



Études relatives aux infrastructures des transports routiers

Dans ce domaine, les études qui sont conduites en Maîtrise d'Ouvrage Déléguée concernent l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou (tronçon Bobo-Dioulasso - Banfora - Frontière Côte d'Ivoire, tronçon Bouaké-Ferkessédougou et tronçon Ferkessédougou - Frontière Burkina Faso), les routes communautaires (CU7b) Bobo-Dioulasso-Orodara-Frontière Mali, Bobo-Dioulasso-Banfora-Frontière Côte d'Ivoire, (PR8) en Côte d'Ivoire et au Mali, et des tronçons routiers au Sénégal.

En outre, un schéma directeur autoroutier est en cours d'élaboration pour : i) harmoniser et mettre en cohérence les projets d'autoroutes des États, ii) harmoniser les normes de conception et de mise en œuvre et iii) interconnecter l'espace UEMOA aux autoroutes transafricaines.

Programmes routiers

La Commission a poursuivi la coordination régionale de la mise en œuvre des programmes routiers suivants :

- Programme routier n°5 (Corridor Lomé-Cotonou) ;
- Programme routier n°7 (Corridor Abidjan-Ouagadougou) ;
- Programme routier n°8 (Corridor San Pédro-Zantiébou-gou-Bamako) ;
- Programme routier n°9 (Koupéla-Fada N'Gourma-Frontière du Niger).

Ces programmes sont co-financés par la BAD, les États membres et la Commission de l'UEMOA et bénéficient du mécanisme de « blending » du 11^{ème} FED.

La Commission a notamment procédé au financement des réunions des Comités Techniques Mixtes (chargés de la coordination régionale des programmes) et des activités transversales, et celles relatives à la facilitation des transports et à la réalisation d'aménagements connexes au bénéfice des populations des zones d'influence des projets (écoles et garderies, cantines scolaires, centres de santé, gares routières, hydraulique, système multifonctions pour les femmes, etc.).

Plan directeur de l'aménagement des corridors pour l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la 5^{ème} Conférence de Tokyo sur le Développement de l'Afrique (TICAD V) tenue en juin 2013 à Yokohama, la JICA a réalisé, au profit de quatre (04) États membres de l'Union (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Togo et Bénin) et du Ghana, le Plan directeur d'aménagement des corridors pour l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest.

Ce Plan définit des stratégies pour promouvoir l'investissement et le développement de projets structurants sur les corridors Abidjan-Ouagadougou, Ouagadougou-Accra, Abidjan-Lagos, Lomé-Ouagadougou et Cotonou-Ouagadougou.

En vue de faire l'état de mise en œuvre du Plan directeur d'aménagement des corridors pour l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest, une réunion du Comité technique de suivi du Plan Directeur CACAO a été organisée en juillet 2021. Elle a permis d'examiner le rapport sur l'état de mise en œuvre des projets hautement prioritaires dans les quatre États bénéficiaires.

04 Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ)

mis en service en 2021

06 stations de pesage

achevées en 2021

Construction, équipement et exploitation des Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ)

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de facilitation du transport et du transit dans l'espace UEMOA, la Commission a poursuivi la construction des Postes de Contrôle Juxtaposés aux frontières des États, sur les principaux corridors routiers communautaires.

En 2021, quatre (04) PCJ sont mis en service : les PCJ de Cinkansé (frontière Burkina Faso-Togo), de Malanville (frontière Bénin-Niger), de Kantchari (Burkina Faso) / Makalondi (Niger) et de Boundou Fourdou (Sénégal-Guinée).

L'opérationnalisation des PCJ de Malanville est en cours. Un Comité de gestion assure l'exploitation à titre transitoire.

Des travaux de remise en état des infrastructures des PCJ de Pételkolé (frontière Burkina Faso-Niger) sont réalisés en vue de permettre leur mise en service en 2021.

Malheureusement, le contexte sécuritaire dans la zone du projet n'a pas permis cette mise en service.

Les travaux des PCJ de Hillacondji/Sanvee Condji (Frontière Bénin-Togo) financés par un don FAD aux États du Togo et du Bénin sont achevés et réceptionnés en novembre 2021. Les travaux des PCJ de la Léraba (frontière Burkina Faso/Côte d'Ivoire) et de Zégoua (frontière Côte d'Ivoire/Mali) sont en cours.

L'opérationnalisation des PCJ de Cinkansé, de Malanville et de Boundou Fourdou a contribué à la réduction sensible des délais de passage aux frontières concernées.

Dans la perspective du désengagement de la Commission des interventions directes pour les projets relatifs aux PCJ, des diligences sont entreprises en 2021 pour mettre en exploitation et assurer les conditions d'un meilleur fonctionnement des PCJ dont les travaux sont achevés.

Construction de stations de pesage à basse vitesse sur les routes communautaires

En vue d'accompagner les États membres dans l'application du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA, la Commission met en œuvre un projet de construction d'une station de pesage de camions dans chaque État membre. L'état d'avancement est le suivant : (i) six (06) stations de pesage sont achevées (Houegbo au Bénin, Allokoï en Côte d'Ivoire, Diarniadio au Sénégal, Magaria au Niger, Koro au Mali et Nagréongo au Burkina Faso), (ii) les travaux de la station de Tsévié au Togo sont en instance d'achèvement, (iii) les études techniques ainsi que les DAO de la station de Safim en Guinée-Bissau sont disponibles et les travaux devraient démarrer en 2022.

Services de transports routiers

Dans le cadre de l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA), les résultats de quatre rapports trimestriels de l'OPA ont été publiés. Ces rapports ont fait l'objet d'ateliers nationaux de restitution et de diffusion, et des actions de plaidoyer et de sensibilisation ont été menées. Ainsi, au titre de l'année 2021, il a été constaté la persistance des pratiques anormales sur les corridors routiers de l'espace UEMOA.

En effet, un véhicule de transport de marchandises en transit sur un corridor routier inter-État dans l'espace UEMOA a été contrôlé en moyenne 19,1 fois par voyage. Les sommes qui lui ont été prélevées illicitement par les agents impliqués dans ces contrôles sont de 71 081 FCFA.

Le processus de transformation de l'OPA en Observatoire Régional des Transports est en cours et son opérationnalisation est prévue en 2022.



Développement du transport ferroviaire

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional de Développement du Transport Ferroviaire, et en vue d'améliorer la gouvernance du secteur du transport ferroviaire, le Conseil des Ministres a adopté, en 2015, la Décision portant création du Comité Consultatif Régional chargé d'assister la Commission et les États membres.

À la suite de la réunion des Ministres des Infrastructures et des Transports qui a adopté le document de mise en

œuvre du Projet de la Boucle Ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Cotonou et son plan d'actions, les diligences sont en cours pour l'adoption de la Décision instituant le « Projet Régional de la Boucle Ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Cotonou-Lomé », en abrégé « Projet de la Boucle Ferroviaire ». L'adoption de ladite Décision facilitera la recherche de financement pour la construction des chaînons manquants et la réhabilitation des lignes existantes.



Développement du transport aérien

Dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité de l'offre de services et des infrastructures de transport aérien, il convient de noter l'achèvement de l'étude diagnostique sur le tarif aérien et la compétitivité des transporteurs aériens dans les États membres de l'UEMOA ainsi que le renforcement des capacités des Experts des États en vue de l'appropriation des conclusions de ladite étude sur les aspects intentionnels, économiques et juridiques.

En outre, l'étude d'évaluation des besoins d'études techniques d'impact environnemental, social et de gestion du périmètre aéroportuaire de Glo-Djigbé (Bénin) a été achevée avec l'organisation d'un atelier de validation. De même, la Commission a assuré divers conseils, formations et assistances aux États membres en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile.

Une revue de la mise en œuvre du PRDTA a été faite au cours d'une réunion du Comité de coordination. Il a été noté une amélioration de la performance des États en matière de transport aérien.

L'opérationnalisation de l'Unité Régionale de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile (URSAC) de l'UEMOA a permis la mise en œuvre des fonctions dévolues à une organisation régionale de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile, en attendant l'opérationnalisation de l'Agence Communautaire de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile (ACSAC). Par ailleurs, dans le contexte de la COVID-19, la Commission a joué un rôle de premier plan dans la coordination des mesures pour la gestion de la pandémie et la reprise des activités dans le secteur des transports avec les États et les Organisations Internationales.



Les activités conduites dans le cadre de la coordination de la supervision de la sécurité de l'aviation civile et l'appui à la certification des exploitants ont permis les réalisations suivantes :

- l'élaboration (i) des lignes directrices pour la supervision de la sécurité dans le domaine AGA prenant en compte le contexte de la COVID-19, (ii) du guide relatif aux mesures de reprise des activités dans le secteur des transports aériens dans le contexte de la COVID-19, (iii) du projet de procédures d'élaboration, d'adoption, d'amendement et de publication des Règlements d'Exécution du Code Communautaire de l'Aviation Civile de l'UEMOA et de leurs annexes ;
- la certification de l'aéroport international de Ouagadougou ;
- la certification de l'aéroport international de Cotonou ;
- la mise à jour du manuel de l'Inspecteur Navigabilité des Aéronefs (AIR) ;
- les formations des inspecteurs nationaux et régionaux sur les spécifications opérationnelles par l'EASA ;
- la formation sur la nouvelle réglementation européenne par l'OSAC, sous l'égide de l'EASA ;
- la formation en mode virtuel des inspecteurs nationaux et régionaux sur les spécifications opérationnelles par Airbus ;
- la coordination des activités de supervision de la sécurité et de la sûreté avec l'OACI, les AAMAC et les autres RSOO ;
- l'élaboration de la méthodologie d'évaluation des risques en sûreté de l'aviation ;
- les audits test en sûreté du Bénin, du Mali, du Niger ;
- la tenue de la réunion du Comité Consultatif de Sûreté l'Aviation Civile des États membres (CCSAC) ;
- la validation du projet d'amendement de la réglementation communautaire par les États membres ;
- l'adoption d'une nouvelle méthodologie de conduite des audits de sûreté.

Par ailleurs, il faut noter une évolution du taux de mise en œuvre effective (EI) des normes et pratiques recommandées de l'OACI dans les États membres de l'UEMOA en matière de sécurité qui passe de 65% en 2019 à 67% en 2021. Le taux de conformité des États membres en matière de sûreté de l'aviation civile est actuellement de 74%.

74%

taux de conformité des États membres en matière de sûreté de l'aviation civile



Développement du transport maritime

Pour améliorer la gouvernance dans le secteur du transport maritime, fluvial et lagunaire, les activités menées par la Commission ont consisté en la mise en place de mécanismes pour l'opérationnalisation des fonds nationaux et du fonds régional de développement dudit secteur, à travers l'accompagnement des États et l'ouverture d'un compte bancaire dans les livres de la BCEAO au titre du fonds régional. La Commission a poursuivi ses actions de plaidoyer pour l'opérationnalisation effective des fonds nationaux.

La vulgarisation des textes communautaires et la coordination avec les États pour la mise en œuvre du Programme de Développement des Transports Maritime, Fluvial et Lagunaire ont été poursuivies avec une réunion du Comité Consultatif sur le transport maritime et une réunion du Comité régional de coordination des opérations de recherche et de sauvetage en mer.

2.5.4. Promotion du secteur des mines et des hydrocarbures

Dans le secteur des mines et des hydrocarbures, la Commission a poursuivi le dialogue avec les États membres dans le but d'aboutir très prochainement à l'adoption du code minier communautaire.

En matière de renforcement des capacités, vingt-deux (22) cadres des administrations des Mines ont été formés sur le cas de force majeure qui pourrait être invoqué par les sociétés minières en raison des difficultés qu'elles rencontrent pour mener leurs activités face à la pandémie de COVID-19.

En outre, trente (30) femmes membres du réseau Women In Mining of West Africa (WIMOWA) mis en place en 2015 sous l'égide de la Commission ont été formées sur le Genre. Des échanges d'expériences ont également eu lieu entre les membres dudit réseau.

Par ailleurs, la Commission a apporté un appui financier pour l'organisation de journées de promotion minière au Sénégal et à tous les États membres pour la mise en œuvre et la consolidation des acquis de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

Les activités menées dans le sous-secteur des hydrocarbures ont porté sur la réalisation et validation d'une étude et à l'élaboration de trois (03) projets de textes communautaires, qui ont été introduits dans le circuit d'adoption, à savoir deux projets de Règlements portant sur :

- i) les spécifications techniques des hydrocarbures dans les États membres ;
- ii) l'harmonisation des normes (garanties de sécurité, traçabilité, frais de consigne) en matière de bouteilles de gaz butane dans les États membres ;
- iii) un projet de Directive portant sur l'accroissement des capacités de stockage et le stock de sécurité dans les États membres de l'UEMOA.

2.5.5. Développement du secteur de l'énergie

Dans le secteur de l'énergie, la Commission a assuré, conjointement avec la BOAD, la supervision technique des quatorze (14) projets financés par le Fonds de Développement de l'Énergie (FDE). En effet, les ressources du FDE de l'Initiative Régionale pour l'Énergie Durable (IREDD) ont servi à financer quinze (15) projets à travers seize (16) prêts pour un montant total de 239,205 milliards de FCFA dont une subvention de 5,72 milliards de FCFA accordée à la Commission pour l'exécution de trois composantes du Programme Régional d'Économie d'Énergie (PREE).

Parmi ces projets, cinq (05) projets portés par le Bénin (01), le Burkina Faso (01), le Sénégal (01), la Côte d'Ivoire (01) et le Niger (01) sont achevés. Sept (07) projets sont en cours d'exécution en Côte d'Ivoire (01), en Guinée-Bissau (02), au Mali (01), au Sénégal (02) et au Togo (1- Volet dis-

tribution). Deux (02) projets prévus au Burkina Faso et au Togo sont au stade de réalisation des études techniques et d'élaboration des Dossiers d'Appels d'Offres (DAO).

En ce qui concerne le Système d'Information Énergétique dans les États de l'UEMOA (SIE-UEMOA), la plateforme <http://sie.uemoa.int> mise en ligne est fonctionnelle. Des actions visant la consolidation du SIE-UEMOA ont été entreprises. Il s'agit notamment d'améliorer la qualité des données sur les énergies domestiques par la réalisation d'enquêtes de terrain et d'automatiser l'interface de saisie des données sur la plateforme.

Un atlas de l'énergie dans l'espace UEMOA, présentant et analysant la situation énergétique des États membres, a été élaboré.



52 cadres
des administrations
des mines formés

+30 femmes
membres
du WIMOWA
formées



15 projets
dans le secteur
de l'Énergie financés
à hauteur de
39,205 milliards
de FCFA



En matière de développement de l'infrastructure électrique communautaire, une étude portant sur le développement de pôles énergétiques dans l'espace UEMOA a été menée en 2020 et les fiches des projets ont été élaborées en 2021. L'objectif visé est la mise en valeur des ressources énergétiques là où elles sont abondantes, en vue de réaliser des économies d'échelle et de tirer profit des avantages comparatifs des différentes sources de production.

L'opérationnalisation des pôles énergétiques permettra d'accroître la sécurité d'approvisionnement électrique dans l'Union. Les étapes préliminaires à l'opérationnalisation des pôles énergétiques ont été enclenchées. Il s'agit dans un premier temps de décliner, de concert avec les États membres, les projets intégrateurs découlant des pôles énergétiques et d'en élaborer les documents de projets susceptibles d'être présentés aux bailleurs de fonds.

De même, des réunions de concertation ont été organisées en vue d'examiner les outils et de cartographier les acteurs de la gestion de l'adéquation entre l'offre et la demande d'énergie électrique dans l'espace UEMOA.

S'agissant des énergies renouvelables, la Commission a poursuivi en 2021 la mise en œuvre du volet 2 du Programme Régional de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (PRODERE) conformément aux conclusions de la réunion des Ministres de décembre 2018. Un nouveau cadre contractuel a été établi avec les États

membres pour la poursuite des travaux qui n'avaient pas encore été engagés et dont le Maître d'Ouvrage Délégué (MOD) avait été dessaisi. Ainsi, de nouvelles conventions de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée ont été conclues avec les structures nationales en charge de l'exécution des projets d'énergie renouvelable en remplacement de l'ancien MOD. À cet effet, quatre (04) conventions en Maîtrise d'Ouvrage Déléguée ont été signées avec les agences nationales du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal. Les travaux sont en phase de passation des marchés.

En 2021, la réception provisoire des ouvrages a été réalisée en Côte d'Ivoire (volet 1) et au Mali (volet 2). En outre, la Commission a apporté un appui financier au deuxième groupe de quatre États membres (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Sénégal), en vue de la pérennisation des équipements du volet 1 du PRODERE.

Des actions sont en cours, en vue de l'adoption d'un projet de texte portant sur les mesures incitatives pour la promotion des énergies renouvelables. Le processus d'adoption est en cours.

Par ailleurs, des actions de renforcement de capacités ont été également effectuées au profit des Experts des États membres, y compris les chercheurs des Centres membres du Consortium de Centres de Recherche (CoCER) dans l'espace UEMOA. En outre, un appui a été apporté au CoCER pour l'harmonisation des protocoles de tests de conformité des équipements.

Concernant l'efficacité énergétique, la Commission poursuit la mise en œuvre du Programme Régional d'Économie Énergétique (PREE), notamment l'équipement de cinq (05) laboratoires de référence pour les tests de performance énergétique. Par ailleurs, le Conseil des Ministres de l'Union a adopté, le 26 juin 2020, deux Directives portant sur la promotion de l'efficacité énergétique dans le cadre du PREE. Il s'agit de :

- la Directive portant étiquetage énergétique des lampes électriques et des appareils électroménagers neufs dans les États membres de l'UEMOA ;
- la Directive fixant des mesures d'efficacité énergétique dans la construction de bâtiments dans les États membres de l'UEMOA.

Des actions de communication et de vulgarisation des deux textes ont été organisées au profit des acteurs nationaux pour leur mise en œuvre. En outre, un appui financier a été apporté aux structures nationales en charge de l'efficacité énergétique pour la production et la diffusion des supports de communication desdites Directives.

2.5.6. Développement de l'économie numérique

Dans le domaine de l'économie numérique, les conclusions des trois (03) études suivantes ont connu un début de mise en œuvre :

- état des lieux de l'infrastructure régionale/identification des liaisons manquantes et secours/capacités aux frontières dans l'espace UEMOA ;
- évaluation des usages numériques et des politiques nationales en matière d'utilisation de masse du numérique dans l'espace UEMOA ;
- élaboration d'un nouveau cadre législatif et réglementaire du secteur de l'économie numérique pour l'Afrique de l'Ouest.

Dans le cadre de la première étude, une note conceptuelle élaborée a mis en exergue les activités à mener ainsi que leur coût. Ces activités concernent le plaidoyer à mener auprès des Autorités politiques (Ministères en charge de l'Économie et des Finances et de l'Économie Numérique) et économiques (Opérateurs de télécommunications, Autorités de régulation, Agence de développement des TIC, Agence de gestion du fonds de service universel) pour recueillir leur adhésion. Il est prévu à la suite des plaidoyers de réaliser des études complémentaires pour déterminer les coûts réels des liaisons manquantes et des liaisons de secours et des capacités à installer aux frontières. Il est prévu d'organiser une table ronde des bailleurs de fonds pour le financement des infrastructures et d'élaborer un dispositif de secours mutuel en cas de panne sur les liaisons inter-États en fibre optique afin de réduire de manière sensible les coupures d'Internet dans la région.

La seconde étude a identifié les contraintes liées à l'usage du numérique dans la région. Elle a proposé cinq (05) textes communautaires pour faire la promotion des usages numériques dans la région. Elle a également défini vingt (20) services publics numériques prioritaires à mettre en œuvre par les États membres dans un délai de 12 à 18 mois, au profit des citoyens de l'Union et des entreprises de l'espace communautaire. La Commission a organisé deux ateliers de partage d'expériences réussies sur la mise en œuvre de service public numérique, à savoir le visa électronique et le casier judiciaire électronique. Une assistance financière a été apportée à trois États membres dans le cadre de la digitalisation des services publics.

Pour réduire la fracture numérique, la Commission a initié le projet de case numérique visant à fournir des accès aux TIC pour les populations vivant dans des zones économiquement non rentables ou difficiles d'accès et qui ne sont pas couvertes par un signal de téléphonie mobile.

Enfin, dans le cadre de la dernière étude, un avant-projet de cadre législatif et réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique a été validé lors d'un atelier régional en décembre 2020 à Lomé. Ce nouveau cadre prend en compte les nouvelles avancées technologiques (Internet des objets, intelligence artificielle, reconnaissance faciale, informatique en nuage) et les nouveaux comportements des utilisateurs.

À la demande des États membres, l'avant-projet de ce nouveau cadre a été soumis en 2021 à une large diffusion lors d'ateliers nationaux de concertation. La synthèse des recommandations issues des consultations nationales permettra de disposer d'un projet de ce nouveau cadre qui sera soumis en 2022 au processus d'adoption de la Commission.

La Commission recherche des Partenaires Techniques et Financiers pour l'accompagner dans la mise en œuvre des conclusions desdites études. Ainsi, elle a signé une convention de partenariat avec la BOAD pour accélérer la transformation digitale dans la zone UEMOA.

De même, la Commission a noué des contacts avec la Délégation de l'Union Européenne au Burkina Faso, la Banque Africaine de Développement, l'Union Internationale des Télécommunications, la Banque Mondiale, la Banque Européenne d'Investissement, la Banque Islamique de Développement et Digital for Development (D4D).



Vers la digitalisation de 20 services publics prioritaires à moyen terme



290 300 tonnes
de capacité de stockage
installée

Trois projets de textes communautaires dans le domaine de l'économie numérique sont soumis au processus d'adoption de la Commission :

- i) projet de Règlement portant cadre de coordination et de partage des fréquences radioélectriques dans les zones transfrontalières ;
- ii) projet de Règlement portant harmonisation de l'usage des numéros d'urgence et des numéros d'accès aux services de téléphonie ;
- iii) projet de Directive portant harmonisation du cadre réglementaire relatif à l'homologation des équipements terminaux et équipements radioélectriques dans l'espace UEMOA.

2.5.7. Sécurité alimentaire et développement agricole

Gouvernance agricole et sécurité alimentaire

Dans le cadre de la gouvernance et du développement agricoles, le programme régional de construction des infrastructures de conservation des récoltes, des graines et des produits agricoles dans les États membres tire à sa fin. En 2021, une capacité de stockage installée de plus de 290 300 tonnes est disponible dans les États membres, suivant des modules variant de 10 à 4 000 tonnes. Tous les magasins sont équipés de matériel de conditionnement et de nettoyage.

Concernant l'aménagement et la mise en valeur des terres agricoles, après les 500 hectares rendus disponibles à l'Office du Niger sur financement de la Commission, une étude de faisabilité a

été lancée depuis 2020 pour la poursuite de l'aménagement et la mise en valeur de l'ensemble des 11 288 ha de terres (parcelle de Kandiourou et parcelle de Touraba) mis à la disposition de la Commission par le Mali. L'étude devrait également permettre la mise à disposition d'une assistance à la Commission pour la construction d'un partenariat en vue de l'achèvement des travaux.

Aussi, des travaux de construction des plateformes agricoles intégrées MICRO-SOL-UEMOA, engagés depuis 2015, sont en phase d'achèvement dans tous les États membres à l'exception du Mali (changement de site) et du Bénin (conflit foncier sur le site).

Il est prévu l'installation dans chaque État membre :

- i) d'une centrale photovoltaïque d'une puissance crête de 50 KW ;
- ii) d'une centrale thermique plan ou à concentration d'une puissance de 50 KW ;
- ii) d'applications d'irrigation, de pisciculture, de transformation, de pasteurisation et/ou de conservation.

S'agissant de la sécurité alimentaire, les réunions préparatoires (Experts et Ministres) du Comité de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CHN-SAN) ont été tenues en octobre. La situation est caractérisée par un accroissement des populations en insécurité alimentaire, expliqué en partie par la conjugaison des effets des crises sécuritaires et sanitaires qui induisent des effets négatifs sur le tissu de production, et perturbent le fonctionnement des marchés agricoles.

À cet effet, les Plans Nationaux de Réponse définis par les États membres les plus concernés (Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal) enregistrent un niveau de mobilisation budgétaire de l'ordre de 73%. À cet effet, la Commission a mobilisé, au titre de l'exercice 2021 près de 4,40 milliards de FCFA pour soutenir les États dans cet effort de gestion de la sécurité alimentaire, suite aux conclusions de la réunion des Ministres de l'Agriculture et de l'Élevage du CHN-SAN.

Aussi, les prévisions de résultats de la campagne agro-sylvo-pastorale 2021-2022 présagent des productions céréalières globalement moyennes à déficitaires (10 à 20%), par rapport à la moyenne des 5 dernières années. Au niveau des autres cultures cependant, racines, tubercules et cultures de rente, il est attendu une légère hausse (3 à 7%) de la production pour cette campagne, comparée à la moyenne quinquennale.

Enfin, la Commission a poursuivi, aux côtés de la CEDEAO et du CILSS, le pilotage de la gouvernance de l'agriculture et de la sécurité alimentaire à travers une participation à l'animation des cadres dédiés, notamment le Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA) et le Comité de Gestion de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA).

La situation pastorale est marquée par une disponibilité satisfaisante en pâturages et en points d'eau, mais l'accès à ces ressources demeure toujours très limité dans plusieurs zones de conflit, surtout celle des trois frontières (Burkina Faso, Mali, Niger) en raison de l'insécurité qui y sévit. De même, les mesures de santé publique face à la COVID-19 continuent d'entraver, voire de bloquer,

Développement des filières agricoles

Concernant la production végétale, les actions ont principalement visé l'amélioration de la compétitivité des filières riz, maïs et coton.

Concernant les filières riz et maïs, les interventions menées en 2021 ont permis de consolider la structuration des acteurs, à travers notamment la mise en place de nouvelles interprofessions de la filière maïs en Côte d'Ivoire et au Sénégal, ce qui porte à sept (07) le nombre de pays ayant mis en place leurs interprofessions riz et maïs. La mise en place de l'interprofession de la filière riz en Guinée-Bissau est en cours. L'initiative d'harmoniser les cadres législatif et réglementaire des États membres sur les Organisations interprofessionnelles agricoles (OIA) a été poursuivie et un projet de Directive y relative est en instance de validation.

Les interventions ont également permis, dans le cadre de la coopération entre la Commission de l'UEMOA et le Centre du Riz pour l'Afrique (AfricaRice), de renforcer l'accès des riziculteurs et transformateurs de riz aux technolo-

gies et innovations de production et de transformation. Aussi, la Coordination des interprofessions de la Filière Riz en Afrique de l'Ouest (CIP-RIZ-AO), mise en place sous l'impulsion de la Commission, a poursuivi la mobilisation des interprofessions nationales autour des intérêts de cette filière. En outre, la Commission a poursuivi la définition des stratégies de développement des filières riz et maïs pour les dix prochaines années communément appelées « Agenda Riz UEMOA » et « Agenda Maïs UEMOA ».

la transhumance transfrontalière – près de 57 000 éleveurs avec un total de 1,5 million de têtes de bétail ont été bloquées en janvier 2021 – affectant les moyens d'existence des éleveurs et des autres acteurs de l'économie pastorale.

Sur le plan de la santé animale, la région a connu des foyers de grippe aviaire, de charbon bactérien, de maladie hémorragique virale du lapin et continue d'être marquée par la persistance des foyers de peste des petits ruminants et de Péripleurmonie Contagieuse Bovine (PPCB). Des actions sont en cours pour contrôler ces différentes maladies.

Concernant la production halieutique, elle a dépassé la barre du million de tonnes en 2021, assurant une couverture de 66% des besoins de la population sans cesse grandissants. Cette situation explique l'importation de produits halieutiques qui a dépassé les 900 mille tonnes en 2021 pour couvrir la demande des populations. Les pertes post-capture dans l'espace communautaire restent constantes et varient entre 1,5 et 4% selon les pays en 2021, et la contribution de l'aquaculture reste assez faible (<2% à l'offre de produits halieutiques dans l'espace UEMOA).

En 2021,
7 pays
disposent
d'interprofessions
riz et maïs





30
Autorisations
de Mise sur le
Marché (AMM)
délivrées en 2021,
portant à 437 le
nombre total d'AMM
octroyées aux firmes
pharmaceutiques

Au niveau de la filière coton, la Commission a poursuivi en 2021 :

- i) la mise en œuvre du Projet de compétitivité des filières prioritaires de l'UEMOA (2CP) financé par l'USAID,
- ii) la dotation en métiers à tisser des associations féminines de transformation artisanale de la fibre de coton du Burkina Faso, (iii) le renforcement des capacités d'associations féminines de transformation artisanale du coton de trois (03) États membres (Bénin, Burkina Faso et Mali) aux différents métiers du textile artisanal et aux notions de base en comptabilité ;
- iv) l'appui à la structuration de la filière coton par la poursuite de la mise en place de l'Organisation Régionale représentative des interprofessions coton de l'UEMOA ;
- v) le processus d'actualisation et d'adoption du document révisé de la stratégie pour la compétitivité de la filière coton-textile dans l'UEMOA en vue de disposer d'un nouvel agenda coton sur les dix prochaines années.

Développement des productions animales

Dans le domaine des productions animales, la Commission a organisé en 2021 un atelier régional de concertation sur les accords de coopération bilatéraux et multilatéraux pour une meilleure gestion de la transhumance transfrontalière dans les États membres. Elle a poursuivi la co-coordination du Projet Régional de Dialogue et d'Investissement sur le Pastoralisme et la Transhumance au Sahel et dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP) et des autres projets régionaux pilotés par la CEDEAO ou le CILSS, notamment le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS). En outre, elle a assuré la mise en œuvre et le suivi des conventions pour la finalisation des marchés à bétail au Togo et au Bénin.

Les travaux de construction de magasins et d'annexes, pour le stockage d'aliments de bétail et de produits vétérinaires ainsi que l'acquisition de matériel de traitement du lait au profit des producteurs de lait du Mali, se sont également poursuivis en 2021. De même, la Commission a rétrocédé au Burkina Faso les infrastructures réalisées au profit de la Coopérative des Producteurs de Lait de Ouagadougou (COPROLAIT). Par ailleurs, elle a participé à la validation du Plan directeur d'investissement de l'élevage de la BAD (en anglais LIVEMAP) pour aider à rendre opérationnel le programme de transformation de l'élevage de celle-ci.

Pharmacie vétérinaire

Dans le cadre de la pharmacie vétérinaire, plus de trente (30) Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) de produits vétérinaires ont été délivrées en 2021, portant à quatre cent trente-sept (437) le nombre total d'AMM octroyées aux firmes pharmaceutiques. En outre, les appuis aux États membres pour la surveillance du marché des médicaments vétérinaires ont été poursuivis. Ces appuis ont permis :

- i) la sensibilisation des acteurs sur les textes communautaires relatifs au médicament vétérinaire et sur les dangers liés à l'utilisation des médicaments de mauvaise qualité ;
- ii) la saisie et la destruction d'importantes quantités de produits vétérinaires frauduleux présents sur le territoire communautaire ;
- iii) la fermeture de certains points de vente illicites des produits vétérinaire ;
- iv) la couverture médiatique des opérations de répressions. Par ailleurs, un appui a été accordé au réseau des laboratoires de contrôle de qualité des États membres pour un contrôle post-AMM de la qualité des médicaments vétérinaires homologués.

Enfin, une plateforme de soumission, d'évaluation et de gestion électronique des dossiers de demande d'AMM des médicaments vétérinaires est en cours de développement par la Commission en vue d'améliorer la célérité dans le traitement des dossiers et de résoudre le problème de stockage et d'archivage desdits dossiers.

Gestion des systèmes d'intrants agricoles

Dans le cadre de l'harmonisation de la réglementation régionale relative aux intrants de productions végétales, la Commission a poursuivi, aux côtés de la CEDEAO et du CILSS, les efforts d'application des textes réglementaires. Ainsi, les acteurs se sont attelés à la poursuite du dialogue relatif à la mise en œuvre de l'harmonisation régionale de la gestion des intrants agricoles à travers notamment :

- i) la tenue de la sixième réunion statutaire du Comité Régional des Semences et Plants d'Afrique de l'Ouest (CRSPA) ;
- ii) l'appui à la Guinée-Bissau pour le renforcement de la mise en œuvre de la réglementation régionale semencière ;
- iii) la contribution à l'élaboration du Règlement d'exécution relatif aux modalités d'exercice du contrôle et de la certification phytosanitaires des semences végétales et plants en Afrique de l'Ouest ;
- iv) la contribution à la finalisation des outils administratifs et techniques relatifs à l'opérationnalisation du Comité Ouest Africain d'Homologation des Pesticides (COAHP) ;
- v) la contribution au plaidoyer auprès des Autorités du Sénégal et de la Côte d'Ivoire et l'appui à la Guinée-Bissau pour la mise en œuvre de la réglementation régionale relative aux engrais.



Sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments

Dans le cadre du renforcement de la coopération zoo sanitaire et de la sécurité sanitaire des aliments, et suivant les dispositions du Règlement N°07/2007/CM/UEMOA relatif à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments, la Commission a poursuivi la validation des textes définissant les règles relatives aux mesures sanitaires applicables lors des échanges intracommunautaires et internationaux des denrées alimentaires animales et d'origine animale, d'une part, et, d'autre part, portant harmonisation des procédures de contrôle et des certificats sanitaires et de salubrité officiels de l'UEMOA.

Par ailleurs, la Commission a poursuivi l'appui financier aux États membres pour la lutte contre le Charbon bactérien et a apporté une contribution financière pour l'appui au contrôle de la maladie hémorragique virale du lapin et de la grippe aviaire respectivement en Côte d'Ivoire et au Togo.

Elle a également apporté sa contribution technique aux travaux de validation de la

stratégie régionale et du plan d'actions pour la lutte contre les trypanosomoses animales et les maladies transmises par les tiques, organisés par le Centre Régional de Santé Animale de Bamako dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme au Sahel et dans les Pays Côtiers de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP) ainsi qu'à la validation des autres textes stratégiques de santé animale de la CEDEAO. Par ailleurs, elle a participé par visioconférence (VC) à la 1^{ère} session annuelle du Comité SPS de l'OMC, à la Session Générale de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) et à un Atelier Technique de la FAO sur la santé animale.

Au titre de la sécurité sanitaire des végétaux, les interventions de la Commission ont concerné notamment la tenue de la sixième réunion statutaire du Sous-Comité de sécurité sanitaire des végétaux de l'UEMOA et l'appui à l'organisation du Colloque panafricain sur la Protection des végétaux en Afrique subsaharienne.





Développement de la pêche et de l'aquaculture

Dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, les actions ont porté, en 2021, sur la poursuite du chantier d'harmonisation des législations des États membres en matière de pêche et d'aquaculture (projets de Décisions communautaires portant sur l'harmonisation des modèles de permis de pêche et des registres des titres de pêche et portant sur la réglementation de l'exercice de l'aquaculture dans les États membres de l'UEMOA à travers la mise en place d'un système d'autorisation des établissements aquacoles), la coordination des interventions concernant la pêche et l'aquaculture, la mise à jour du Système d'Information Régional des Pêches (SIRP) et la finalisation de la mise en œuvre du projet de développement d'une filière de production de semences améliorées de poissons.

Au titre de la coordination, la Commission a participé aux rencontres de la CEDEAO dans le cadre du Programme d'Améliora-

tion de la Gouvernance Régionale de la Pêche en Afrique de l'Ouest (PESCAO). Elle a également pris part aux différents travaux menés par l'Union Africaine et le groupe des pays ACP sur la pêche et l'aquaculture, et a participé aux débats sur les questions relevant de l'agenda continental et international (subventions à la pêche, lutte contre la pêche illicite non réglementée et non déclarée, développement des chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture, économie bleue, gouvernance des pêches, etc.).

S'agissant de la mise à jour du SIRP, des appuis ont été accordés aux États membres pour soutenir les efforts d'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données statistiques. À cela, s'ajoute le démarrage de l'étude sur la mise en place d'un système de suivi de la pêche artisanale maritime avec la tenue de la réunion de paramétrage et d'appropriation du système.



Amélioration de la gestion du foncier rural

En 2021, les interventions de la Commission dans le domaine du foncier rural ont été marquées par la poursuite de l'opérationnalisation de l'Observatoire Régional du Foncier rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO) à travers le recrutement d'un Consultant, la désignation de points focaux dans les États membres, l'élargissement du Groupe régional de travail sur le foncier rural et l'organisation dans les États membres de missions de prise de contact et de mobilisation des parties prenantes du foncier rural.

La Commission a également élaboré et diffusé le premier numéro du Bulletin d'information bimestriel de l'ORFAO qui met à la disposition des acteurs du foncier rural toute l'actualité foncière dans les États membres. Elle a également participé à l'atelier de validation de la Stratégie de Gouvernance Foncière de Land Coalition et à la quatrième conférence biennale sur les politiques foncières en Afrique, organisée par l'Union Africaine sous l'égide du Centre Africain sur les Politiques Foncières en Afrique.



Accès au SIAR

<https://www.orblanc.org>
<http://orblanc.uemoa.int>

Système d'Information Agricole Régional (SIAR)

Le Système d'Information Agricole Régional (SIAR) est un instrument de pilotage et de suivi de la Politique Agricole de l'Union (PAU), composé d'un ensemble de sous-systèmes d'informations articulés entre eux et portant sur le pilotage des filières, la sécurité alimentaire, l'information sur les marchés et les négociations commerciales agricoles internationales.

Au cours de l'exercice 2021, la Commission a poursuivi le renforcement des ca-

pacités des équipes nationales SIAR des États membres et l'appui à l'alimentation des données dans la base dont le taux de remplissage est estimé à 65 % pour la série 2015-2020. Par ailleurs, la base de données du coton a été réceptionnée et déployée sur les installations de la Commission et accessible à travers les liens suivants <https://www.orblanc.org> et <http://orblanc.uemoa.int>.



2.5.8. Environnement et développement durable

Maîtrise de l'eau, accès à l'eau potable et à l'assainissement

En 2021, en vue d'améliorer l'accès des populations les plus vulnérables à l'eau et à l'assainissement, la mise en œuvre du programme BID-UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural ainsi que les aménagements hydrauliques multi-usages se sont poursuivis dans les États membres.

Le programme BID-UEMOA permettra de réaliser :

- i) 940 forages équipés de pompes à motricité humaine ;
- ii) 209 mini adductions d'eau solaires, thermiques et/ou électriques ;
- iii) 21 adductions d'eau multi-villages ;
- iv) 6 postes d'eau autonomes ;
- v) 19 250 latrines privées ;
- vi) 720 latrines publiques.

Les travaux sont en cours dans l'ensemble des États membres à l'exception de la Guinée-Bissau où le projet a été suspendu en vue d'une évaluation suite à la défaillance de l'Agence d'exécution.

Les aménagements hydrauliques multi-usages permettront, quant à eux, de mettre à la disposition des populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, des plateformes intégrées d'accès à l'eau ainsi qu'aux aménagements agricoles et piscicoles. Les travaux sont achevés sur le site de Fon au Burkina Faso, le site de Kita au Mali et le site de Kouforpissiga au Bénin. Ils sont en cours sur le site de Nabimgué en Côte d'Ivoire, de Koutoumbou au Niger,

de Touba Dior au Sénégal et de Nagbeni au Togo.

Par ailleurs, dans le cadre du programme national d'adaptation aux changements climatiques, le projet d'aménagement de 1 000 ha par pays à l'exception du Mali, à des fins agro-sylvo-pastorales et halieutiques, d'un coût global de 25,2 milliards de FCFA, s'est poursuivi.

En outre, la Commission à travers des ateliers de renforcement des capacités a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'Actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans l'espace l'UEMOA à l'horizon 2030.



940 forages
équipés de pompes à
motricité humaine



**65 millions
d'euros**

mobilisés pour
le Programme
Indicatif Régional
du 11^{ème} FED

Préservation des ressources naturelles et prévention des risques biotechnologiques

Dans le cadre de la préservation de l'environnement contre les risques liés à l'utilisation de la biotechnologie moderne, le processus conjoint UEMOA-CEDEAO-CILSS a permis l'adoption du Règlement régional sur la biosécurité, par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO.

En ce qui concerne la gestion durable de la biodiversité au niveau des aires protégées, l'Union Européenne a signé, avec les Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO, les Conventions de financement du Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, la promotion de la gouvernance environnementale et la lutte contre les changements climatiques en Afrique de l'Ouest (PAPBIO), et du Programme d'Appui à la Préservation des écosystèmes Forestiers (PAPFOR), pour un montant de 65 millions d'euros sur le PIR du 11^{ème} FED, sous-secteur ressources naturelles.

La Commission poursuit sa collaboration avec l'Union Européenne et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) pour la mise en place et le fonctionnement de l'Observatoire Régional de la Biodiversité et des Aires Protégées pour l'Afrique de l'Ouest (OBAPAO), à travers le Programme Biodiversity and Protected Areas Management (BIOPAMA). À ce propos, la Commission, en sa qualité de chef de file de la région dans le domaine des Ressources naturelles, est ciblée comme hôte institutionnel devant abriter ledit Observatoire, dans une perspective de durabilité.

En outre, la Commission a achevé sur le plan technique le processus relatif à l'élaboration d'une directive communautaire sur les zones humides en attente de validation par les instances internes de la Commission.

Par ailleurs, en perspective de la mise en œuvre de « l'Instrument de Voisinage, de Développement et de Coopération Internationale » de l'Union Européenne (NDICI) 2021-2027 pour l'Afrique de l'Ouest, et relativement à son domaine prioritaire 3 qui traite de la Transition verte face au changement climatique avec les points suivants :

- i) Énergies renouvelables ;
- ii) Agriculture, nutrition ;
- iii) Biodiversité, environnement ;
- iv) Eau et océans, la Commission poursuit les négociations avec les Commissions de la CEDEAO et de l'Union Européenne, ainsi que les États membres, pour l'identification et l'élaboration de programmes et projets régionaux y afférents.



Gestion durable des zones côtières

Au titre de la protection et de l'aménagement du littoral contre l'érosion et la pollution côtières, les avancées enregistrées concernent la mise en œuvre du Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP) financé par IDA/Banque Mondiale. Le Projet WACA ResIP est un projet régional qui vise à renforcer la résilience des communautés et des zones côtières dans six pays dont quatre de l'UEMOA (Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal et Togo).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, en 2021, les efforts de la Commission et de ses partenaires régionaux, notamment l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources (UICN), le Centre de Suivi Écologique (CSE) de Dakar et le Secrétariat de la Convention d'Abidjan (ABC), ont porté sur :

- l'appui-conseil et l'assistance technique aux six (06) pays concernant les aspects relatifs à la planification, à la structuration des mécanismes d'observation des littoraux, aux réformes réglementaires et à l'ingénierie côtière ainsi que les aspects de gestion du projet (planification stratégique, suivi et évaluation, gestion des standards environnemental et social, passation des marchés, gestion financière et communication) ;
- l'insertion dans le corpus juridique de l'UEMOA des protocoles additionnels à la Convention d'Abidjan relatifs (i) aux Normes et standards environnementaux applicables en matière d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière Offshore, (ii) à la Gestion durable des mangroves, (iii) à la Protection et mise en valeur du milieu marin et côtier contre la pollution due aux sources et activités terrestres, (iv) à la Gestion intégrée des zones côtières ;
- la validation, par les Experts, du Bilan 2020 des littoraux d'Afrique de l'Ouest consacrant l'actualisation du Schéma Directeur d'Aménagement du Littoral Ouest Africain et des livrables de l'étude de faisabilité pour la mise en place de l'Observatoire régional du littoral ouest africain (ORLOA) ;
- la finalisation d'un répertoire des institutions nationales, des réseaux nationaux structurants et des institutions académiques travaillant dans la résilience des zones côtières ;
- la poursuite des études engagées au niveau régional sur l'élaboration du plan d'actions régional stratégique pour les investissements, de la stratégie de mobilisation des financements et du plan d'actions régional Genre du projet WACA ResIP.



Validation
du **Bilan 2020** des
littoraux d'Afrique
de l'Ouest



Gestion durable des déchets plastiques

La Commission de l'UEMOA, en collaboration avec la Commission de la CEDEAO, a organisé l'atelier régional de validation des projets de document de stratégie régionale de gestion des produits et déchets plastiques, et de Règlement harmonisé.

La stratégie harmonisée identifie les principaux défis en matière de gestion des déchets plastiques et d'environnement résultant du passage à l'utilisation des plastiques dans les États membres de la CEDEAO et de l'UEMOA. L'analyse situationnelle et de référence menée dans les États membres révèle, entre autres, l'inefficacité des cadres juridiques et institutionnels ainsi que leur disparité.

Ainsi, les deux (02) Commissions ont travaillé à mettre en place un projet de Règlement régional qui a pour objet de fixer les principes et règles applicables à toutes activités relatives à la production, à l'importation, à la commercialisation, à l'exportation, au transport, au stockage à l'utilisation et à la substitution des produits plastiques ainsi qu'à la gestion rationnelle des déchets des matières plastiques au sein des États membres de la CEDEAO. Le processus d'adoption de ce Règlement est en cours.

En plus de ces réalisations, la Commission a entamé des discussions avec la BOAD pour la mise en œuvre du projet régional de gestion des déchets et de

réduction des polluants organiques persistants dont l'objectif est de promouvoir une approche innovante pour la gestion durable des déchets, y compris des Polluants Organiques Persistants (POP), du mercure et des gaz à effet de serre, à travers la valorisation environnementale, sociale et économique des déchets. À ce sujet, les échanges se sont poursuivis et ont permis de s'accorder sur les modalités de mise en œuvre et le contenu du projet de convention relative à l'exécution dudit projet.

Aussi, la Commission a engagé des réflexions sur la gestion des déchets biomédicaux à travers la tenue, en juillet 2021, d'un atelier régional de concertation sur la gestion de ces déchets. Cette rencontre a été l'occasion de faire le point sur la problématique de la gestion de ce type de déchets, considérés comme dangereux et dont les volumes ont augmenté du fait du contexte de la COVID-19. Ledit atelier a identifié comme action prioritaire à mettre en œuvre, la conduite d'une étude régionale sur la question.

En ce qui concerne les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), la Commission a initié une étude régionale sur la gestion des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques dans un contexte de promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et des énergies renouvelables.

Harmonisation des évaluations environnementales

La Commission a réalisé en 2014 une étude portant harmonisation des réglementations relatives aux évaluations environnementales au sein des États membres de l'UEMOA. L'étude a permis d'élaborer un projet de Règlement communautaire sur les évaluations environnementales.

Cependant, les exigences du processus de convergence juridique avec la CEDEAO, engagé depuis mars 2016, n'ont pas permis l'adoption de ce projet de Règlement communautaire sur les Évaluations Environnementales.

En attendant l'aboutissement du processus de réglementation au niveau régional, la Commission, en collaboration avec la

Commission Néerlandaise pour l'Évaluation Environnementale (CNEE), a élaboré et validé un Plan de Renforcement de Capacités en matière d'Évaluation Environnementale au profit des États membres de l'UEMOA (PRCEE/UEMOA) pour une prise en charge adéquate des pratiques d'évaluation et de sauvegarde environnementales. Ce plan dont la mise en œuvre est prévue sur la période 2021-2023 est subdivisé en trois (03) axes : (i) le partage d'expériences et de bonnes pratiques ; (ii) les formations ; et (iii) la production et la diffusion de guides et autres documents méthodologiques. L'année 2021 a consacré le démarrage des activités du PRCEE/UEMOA.

2.5.9. Développement du secteur privé

Afin de soutenir la promotion d'un entrepreneuriat moderne et innovant et l'émergence de « Champions nationaux et régionaux » dans le secteur privé communautaire, la Commission a entrepris, en synergie avec les autres Organes et Institutions spécialisés de l'Union, particulièrement la CCR-UEMOA, de promouvoir les start-up. À cet effet, la Commission a organisé, en 2020, la 1^{ère} édition de « Tremplin start-up », sur le thème de l'économie verte. Cette initiative, qui a permis de primer 29 start-up de l'Union ainsi que 29 structures d'encadrement, contribue à encourager l'innovation en entreprise, à travers l'accompagnement de start-up innovantes, et cela en vue de la diversification et de la densification du tissu économique de l'espace communautaire.

Par ailleurs, la mise en œuvre de l'Initiative Régionale pour l'amélioration du Climat des Affaires (IRCA), adoptée en septembre 2019, s'est poursuivie à travers l'organisation d'une réunion de partage d'expériences sur l'amélioration du climat des affaires et des missions de suivi dans les États membres. Un suivi de la mise en œuvre de l'IRCA a été effectué en 2021 au Bénin, au Burkina Faso et au Togo.

La promotion des Partenariats Public-Privé ainsi que le cadre de référence pour la promotion des investissements ont également fait l'objet de poursuite dans leur mise en œuvre.

En matière de Dialogue Public-Privé, la Commission attache une importance à sa promotion en tant qu'instrument majeur d'amélioration de la gouvernance économique dans les États membres. Un état des lieux a donc été réalisé en la matière avec l'appui de la Facilité pour les réformes dans le climat des investissements, financée par l'Union Européenne.

L'élaboration de la Stratégie de développement du secteur privé s'est poursuivie et la première ébauche du document a été examinée par le Groupe de travail mis en place à cet effet. Pour rappel, il ressort du rapport du diagnostic stratégique que le principal problème identifié est la faible compétitivité du secteur privé communautaire.

Les causes directes de ce problème central sont de quatre ordres, à savoir :

- i) le faible niveau de productivité du secteur privé ;
- ii) la difficulté d'accès au financement ;
- iii) le cadre législatif et réglementaire inadéquat ;
- iv) le coût élevé des facteurs de production. Les axes principaux ont été validés et seront soumis aux instances d'adoption.

Dans le cadre du renforcement de la compétitivité des entreprises dans un contexte caractérisé par l'entrée en vigueur de la ZLECAf, la Commission a apporté un appui pour la mise en œuvre des actions de restructuration et de mise à niveau des entreprises et la promotion des bourses de sous-traitance dans l'UEMOA.

En matière de promotion de la qualité, en 2021, la 4^{ème} promotion de trente-deux (32) métrologues diplômés est sortie de l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB) dans le cadre du projet de formation en métrologie financé par la Commission à hauteur de 555 millions de FCFA pour la période de 2016 à 2020. Le projet avait été prolongé de quelques mois.

Concernant la protection des consommateurs, la Commission a, en collaboration avec la CNUCED, réalisé une étude en vue de proposer un cadre communautaire de protection des consommateurs. Le rapport de l'étude, un avant-projet de texte et un plan d'actions de renforcement des capacités des États membres et de la Commission ont été validés lors d'un atelier régional tenu en décembre 2019 à Ouagadougou. Le processus d'adoption du projet de texte est en cours.



29
start-up
de l'Union
ainsi que 29
structures
d'encadrement,
ont été primé par
la Commission

32
métrologues
diplômés issu
de l'INP-HB

**430 millions
de FCFA**
de subvention
accordée au SOAC



Au niveau régional, les instances du Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC) sont opérationnelles. Pour accompagner cette structure régionale nouvellement mise en place, la Commission a, entre autres, octroyé au SOAC une subvention totale de 430 millions de FCFA qui a pris fin en 2020. Cet appui a permis au SOAC de délivrer 18 certificats d'accréditation aux organismes chargés de vérifier la conformité des produits et services des entreprises de l'Union. La Commission reconduira son appui au SOAC.

2.5.10. Artisanat

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Communautaire en matière d'Artisanat (PCA), le suivi du processus d'adoption des textes d'application dans le secteur s'est poursuivi. Ainsi, la Commission a organisé un atelier régional de formation des élus et des agents des Chambres consulaires de métiers de l'artisanat sur les mécanismes à mettre en place pour faciliter l'accès des artisans et des entreprises artisanales aux financements adaptés. Elle a organisé la troisième réunion du Cadre de Concertation Régional sur l'Artisanat (CCRA).

Le processus pour l'évaluation finale de la phase pilote du Programme d'Appui aux Petites Entreprises de l'UEMOA (PAPEA-UEMOA) dans les États a été poursuivi avec la rédaction du rapport d'évaluation.

Par ailleurs, la Commission a accordé des subventions pour l'organisation de manifestations de promotion des produits et services de l'artisanat, à savoir les Journées Nationales de l'Artisanat (JNA) du Burkina Faso et le Salon International de l'Artisanat de Dakar (SIAD) au Sénégal.

Par ailleurs, deux (02) projets de Règlements d'exécution relatifs aux conditions d'admission aux différents examens dans le secteur de l'artisanat au sein de l'Union et au modèle communautaire de définition des compétences et standards de formation professionnelle des artisans sont en cours d'adoption par la Commission.



2.5.11. Culture

En matière de culture, des actions pour la consolidation d'un marché régional structuré et attractif des biens et services culturels ont été menées. Œuvrant dans ce sens, les directives relatives à l'image, adoptées par le Conseil des Ministres en septembre 2018, ont fait l'objet de vulgarisation et sont en phase de transposition dans les législations nationales tandis que la Décision portant création des Listes du Patrimoine régional adoptée en juin 2020 a été diffusée, et un plan d'actions, en vue de son opérationnalisation, a été élaboré de concert avec les Experts sectoriels.

De même, un plan de développement d'un mécanisme de promotion des entreprises

et industries culturelles et créatives a été approuvé par les partenaires de la BOAD, de la BCEAO, du CREPMF et de la BRVM.

En matière de visibilité des expressions culturelles de l'espace communautaire, le Système d'information régional sur la culture (SIRC), véritable outil de partage et de diffusion de l'information et des statistiques culturelles, est désormais opérationnel.

Par ailleurs, plusieurs manifestations culturelles d'envergure de l'Union ont bénéficié d'un accompagnement technique et financier.



2.5.12. Tourisme

La pandémie de COVID-19 et l'insécurité dans certains États membres ont fortement ralenti les activités du secteur du tourisme. La Commission, poursuivant son objectif de rendre la destination UEMOA attractive, a impulsé la réflexion autour d'une double approche (intracommunautaire et internationale) de promotion des attraits touristiques de l'Union, basée sur la valorisation de ses ressources naturelles et culturelles. Cette nouvelle approche pourrait fortement contribuer à faire de l'Union une destination touristique de choix sur les plans international, sous régional et national, tout en constituant un levier de relance et de résilience du secteur face au défi immédiat posé par la COVID-19.





2.5.13. Développement humain

En matière de développement humain, les interventions poursuivies en 2021 ont porté sur les points ci-dessous.

Appui à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la formation professionnelle

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle, des avancées importantes ont été enregistrées au cours de l'année 2021. Les principales réalisations ont porté sur : (i) le renforcement du système d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'espace UEMOA, (ii) la poursuite des travaux d'harmonisation de l'examen du Baccalauréat au sein de l'Union, (iii) la poursuite de l'initiative d'expérimentation du concept de collèges communautaires, (iv) le déploiement du Programme Régional pour la Formation Professionnelle (PRoFor), (v) la poursuite du renforcement de la mobilité des étudiants au sein de l'espace communautaire, (vi) l'appui au Réseau Think-Tank de l'UEMOA et (vii) la poursuite de l'harmonisation effective des conditions d'exercice de la profession comptable et à l'application effective de la liberté d'établissement des ressortissants de l'Union dans tous les États membres.

Ainsi, la Commission a poursuivi, en partenariat avec le Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur (CAMES), son action de renforcement des interventions des États membres de l'Union dans leur dynamique de mise en place d'un dispositif national d'assurance qualité, en application de la Directive n°03/2007/CM/UEMOA du 04 juillet 2007 portant adoption du système Licence-Master-Doctorat (LMD) dans les Universités et établissements d'enseignement supérieur, à travers le lancement de la plateforme virtuelle de la communauté régionale de pratique en assurance qualité.

Le renforcement des capacités des responsables des institutions d'enseignement et de recherche en assurance qualité et gouvernance s'est aussi poursuivi en partenariat avec l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et l'UNESCO en 2021 avec la formation de soixante-dix-neuf (79) Experts de l'enseignement supérieur à la démarche qualité et trente-cinq (35) secrétaires généraux des universités ou institutions d'enseignement supérieur des États à la

gouvernance universitaire, en vue d'opérationnaliser la démarche qualité.

Il faut aussi noter la poursuite du renforcement des capacités des acteurs nationaux impliqués dans le processus d'harmonisation du BAC, avec l'organisation d'un atelier national de sensibilisation au profit de la Guinée-Bissau ayant réuni cinquante-cinq (55) Experts et la tenue de la première session du Comité Régional d'Orientation Stratégique (CROS), instance suprême du dispositif d'harmonisation constituée des Ministres en charge de l'Enseignement Supérieur.

Dans cet élan et en application du Règlement n°03/2020/CM/UEMOA du 26 juin 2020 instituant un Diplôme d'Expertise Comptable et Financière (DECOFI) au sein des États membres de l'UEMOA, deux Décisions ont été adoptées dans le but de renforcer la bonne mise en œuvre des activités pédagogiques et de gouvernance de l'ensemble du système de formation et d'examens de l'expertise comptable et financière au sein de l'Union. Cette dynamique engagée vient renforcer la mise en place de la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD) dans l'Union, qui impose des normes minimales communes de compétences préalables à acquérir pour entreprendre des études dans l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, soixante-quatre (64) bourses pour des formations de niveaux Master et Doctorat ont été octroyées aux étudiants pour accroître la mobilité intracommunautaire, portant le nombre de bénéficiaires à plus de six-cent-trente (630) depuis le lancement du programme en 2001.

Au titre de la formation professionnelle, le déploiement du Programme Régional pour la Formation Professionnelle (PRoFor), action conjointe avec la Coopération Suisse d'un montant de 4,5 milliards de FCFA, se poursuit, ce qui permettra aux États membres de mieux affronter la question du sous-emploi et du chômage des jeunes.

La Commission a poursuivi son accompagnement au cadre de concertation des Ministres sectoriels avec la contribution

79 Experts
de l'enseignement
supérieur formés
à la démarche
qualité

64 bourses
octroyées pour
des formations
de niveaux Master
et Doctorat

à l'animation de la plateforme numérique pour la mutualisation des ressources et outils de formation professionnelle et l'organisation d'une réunion annuelle du Cadre de Concertation des Ministres de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'UEMOA (CCMEFP-UEMOA).

Enfin, dans le but de mieux articuler la formation au besoin de l'emploi, la Commission poursuit son accompagnement aux États membres dans le cadre de l'expérimentation du concept de collèges communautaires, dans leurs efforts de transformation des huit (08) centres pilotes retenus.

Renforcement des systèmes de santé et de protection sociale

La Commission a, en 2021, poursuivi son appui financier aux États membres par l'octroi d'une subvention de 10 milliards de FCFA pour l'acquisition des vaccins contre la COVID-19. Elle a aussi élaboré et fait valider par les États membres un document de projet intitulé « Projet régional de renforcement des capacités des États membres de l'UEMOA en matière de prévention, de détection et de réponse aux épidémies et autres urgences de santé publique ».

La Commission a également facilité l'harmonisation des dispositions sanitaires relatives au dépistage de la COVID-19 pour les voyageurs au sein de l'espace UEMOA, notamment la durée de validité des tests de dépistage à l'entrée et au départ des aéroports des États membres de l'UEMOA, la reconnaissance mutuelle des résultats des tests de dépistage de la COVID-19 réalisés par les structures nationales habilitées, le coût du test de dépistage de la COVID-19 pour les voyageurs utilisant le transport aérien et terrestre. Toujours en ce qui concerne la COVID-19, un projet de Règlement portant harmonisation des dispositions sanitaires relatives au dépistage de la

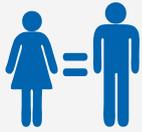
COVID-19 chez les voyageurs au sein de l'espace UEMOA et un projet de protocole de réouverture des frontières terrestres des États membres ont été élaborés par la Commission et soumis pour examen aux États membres.

Dans le secteur pharmaceutique, la Commission a poursuivi le renforcement du cadre réglementaire des États membres. En effet, la Commission a (i) élaboré un projet de directive sur la réglementation des produits sanguins dans les États membres de l'UEMOA validé par les Experts des États membres, (ii) formé 20 Experts du Mali en évaluation des dossiers de demande d'autorisation de mise sur le marché des produits pharmaceutiques à usage humain, (iii) formé 24 Experts des huit États membres en évaluation conjointe de dossiers d'homologation des médicaments entre les pays, (iv) évalué 10 dossiers de demandes d'homologation des médicaments et (v) élaboré et fait valider par les experts des États membres, 3 projets de texte sur les activités d'évaluation et d'inspection conjointes, et la reconnaissance des actes réglementaires élaborés et validés par les Experts des États membres.



o dossier
de demande
d'homologation
des médicaments
évalué en 2021





Développement du Genre

Au titre de la promotion du Genre dans l'espace UEMOA, l'année 2021 a été consacrée à la poursuite de l'opérationnalisation de la Stratégie Genre de l'Union (2018-2027), adoptée par Décision n°03-2018/CM/UEMOA du 29 juin 2018, avec comme axe principal « l'institutionnalisation du Genre dans les États membres et dans les Organes de l'UEMOA ».

Des outils ont ainsi été développés pour favoriser l'institutionnalisation du Genre dans les États membres.

Ainsi, le schéma type d'institutionnalisation du Genre dans les Ministères et dans les institutions des États membres, élaboré en 2020, a été validé par les Ministres sectoriels. Il s'agit d'un dispositif organisationnel qui, en se basant sur les systèmes de planification nationaux, propose les instances, les processus et les outils nécessaires pour intégrer le Genre dans l'ensemble des politiques publiques d'un État, aux niveaux Macro, Méso et Micro. Il constitue ainsi une innovation structurelle visant à rendre effective la transversalité du Genre dans tous les secteurs.

Ce schéma, compte tenu du contexte du budget programme, est un préluce institutionnel nécessaire à l'implémentation

optimale de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) projetée dans les États membres.

De plus, un module de formation en Budgétisation sensible au Genre a été conçu. Il sera intégré dans les curricula des écoles de formation professionnelle des États membres afin de renforcer les capacités des futurs fonctionnaires dès la base.

Pour ce qui est de la Commission de l'UEMOA, une relecture des programmes a été amorcée pour mieux y prendre en compte la sexospécificité.

Dans le cadre de la transversalité du Genre, un appui important a été apporté aux départements pour la prise en compte du Genre dans leurs programmes.

Enfin, un colloque international s'est tenu sur le thème « Égalité de Genre pour une croissance accélérée en zone UEMOA : sur quel levier agir ? » Il a créé la passerelle entre les chercheurs et les décideurs politiques, pour que les résultats de recherche scientifique puissent nourrir la prise de décision politique tout en démontrant que la réduction des inégalités entre hommes et femmes va au-delà de la question des droits humains. Elle est un levier essentiel pour booster la croissance économique.



2.6. Paix et sécurité dans l'espace UEMOA

La Commission de l'UEMOA s'est fixé comme objectifs en 2021 d'améliorer les capacités d'alerte et de réponse des États membres dans la prévention des crises et des conflits et leurs capacités opérationnelles en matière de lutte contre le terrorisme et les autres criminalités, ainsi qu'en matière de stabilisation sécuritaire dans les zones transfrontalières.

Ainsi, la Commission de l'UEMOA a apporté un appui financier aux centres nationaux d'alerte précoce et de réponse.

Dans le but de mettre en cohérence les exigences des différents partenaires avec les plans d'actions propres à chaque centre national d'alerte précoce et de réponse, la Commission a, dans le cadre de son accompagnement technique, organisé à leur profit une session de formation sur la gestion axée sur les résultats.

Pour améliorer les capacités des États membres dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, la Commission a élaboré en 2021, deux (02) rapports sur la paix et la sécurité dans l'espace communautaire.

Ces rapports, qui font le point de l'évolution de la situation sécuritaire dans les pays, constituent des repères et des outils importants pour les décideurs politiques. Elle a, en outre, actualisé la feuille de route pour la mise en œuvre de l'accord-cadre de coopération en matière de sécurité et de renseignements entre les États membres de l'UEMOA qui a été adopté par la 6^{ème} réunion ministérielle sur la sécurité, tenue à Abidjan le 10 septembre 2021.

Cette feuille de route vise spécifiquement à :

- i) renforcer le partage d'informations et de renseignements ;
- ii) renforcer la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée dans les zones transfrontalières ;
- iii) impliquer la population dans la prévention et la gestion des crises et des conflits ;
- iv) renforcer les capacités techniques et opérationnelles des forces de défense et de sécurité ;
- v) assurer le suivi et la coordination de la mise en œuvre de l'accord-cadre de coopération en matière de sécurité et de renseignement entre les États membres de l'UEMOA.

Outre ces activités, la Commission, à travers la Délégation générale à la paix et à la sécurité, a œuvré à renforcer et à élargir la coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Elle a ainsi pris part à la 5^{ème} réunion du comité de pilotage du programme Système d'Information Policière en Afrique de l'Ouest (SIPAO/WAPIS) suivie d'une réunion ministérielle sur la mise en œuvre du programme SIPAO, les 30 et 31 mars 2021.

Elle a pris part également aux travaux du forum organisé par la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix du Niger sur le thème « Stabilisation des zones de conflit et lutte contre le terrorisme insurrectionnel dans le Sahel central et le Bassin du lac Tchad », ainsi qu'à un atelier des Centres d'études stratégiques, des Parlements des pays membres de l'Autorité du Liptako-Gourma (ALG) du G5 Sahel élargie aux Comités Inter Parlementaires (CIP) du G5 Sahel et de l'UEMOA, tenu à Bamako.



02 rapports
adoptés sur la
paix et la sécurité
dans l'espace
communautaire

2.7. Revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires

pour favoriser l'accélération de l'application des réformes, politiques, programmes et projets communautaires au sein de l'Union, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement a institué une revue annuelle par Acte additionnel n°05/2013/CCEG/UEMOA du 24 octobre 2013. En application des dispositions de l'Acte additionnel, la Décision n°13/2013/CM/UEMOA du 19 décembre 2013, portant modalités de mise en œuvre de cette revue, prévoit une évaluation des réformes et de l'état de mise en œuvre des projets et programmes communautaires dont le rapport de synthèse est soumis à la Conférence de l'Union.

Dans la dynamique de pérennisation des acquis et du maintien du niveau d'engagement des États membres, la Commission a organisé, en 2021, la 7^{ème} édition de la revue annuelle.

Les six (06) premières éditions de la revue, tenues en 2014, 2015, 2017, 2018, 2019 et 2020, ont suscité une forte adhésion des États membres et ont permis de dynamiser leurs dispositifs de suivi de la mise en œuvre (transposition et application) des textes communautaires. D'une revue à l'autre, les États membres enregistrent des performances appréciables. Cette dynamique s'est poursuivie au cours de la septième revue annuelle dont la phase technique s'est déroulée dans tous les États membres du 3 au 10 novembre 2021 en présentiel à l'exception du Burkina Faso et de la Guinée-Bissau où

elle s'est déroulée respectivement du 15 au 17 novembre 2021 et du 1^{er} au 3 décembre 2021.

Au total, 116 textes et 68 programmes et projets communautaires d'un coût global de 281 milliards de FCFA ont été passés en revue. Concernant les 116 textes communautaires, évalués en 2021, figurent 60 Directives, 38 Règlements, 16 Décisions, 1 protocole additionnel et 1 recommandation.

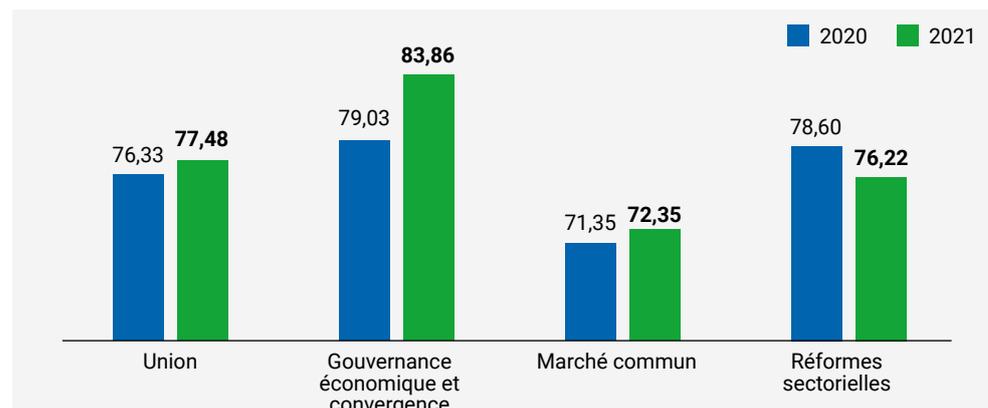
Ces réformes sont relatives à la gouvernance économique et à la convergence (25 textes), au marché commun (42 textes) et aux réformes sectorielles (49 textes).

Des résultats des travaux, il ressort que des progrès appréciables ont été réalisés par tous les États membres. Le taux moyen de mise en œuvre des réformes communautaires au niveau de l'Union est de 77,48% en 2021 contre 76,33% en 2020, soit une augmentation de 1,15%.

Par domaine, les résultats se présentent comme suit :

- Gouvernance économique et convergence : 83,86% en 2021 contre 79,03% en 2020 ;
- Marché commun : 72,35% en 2021 contre 71,35% en 2020 ;
- Réformes sectorielles : 76,22% en 2021 contre 78,60% en 2020.

Graphique 2 : État de mise en œuvre des réformes par domaine au titre des années 2020 et 2021



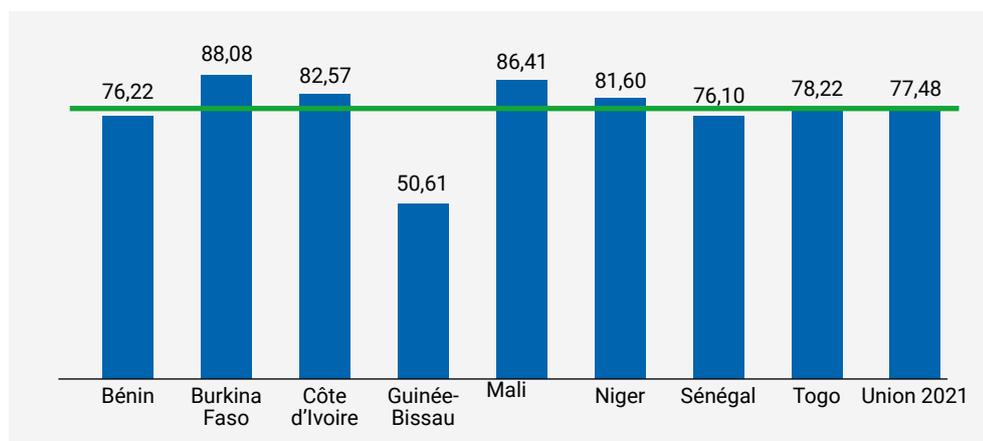
Source : Commission UEMOA, Revue annuelle édition 2021



77,48%
taux moyen
de mise en œuvre
des réformes
communautaires
au niveau de l'Union
contre 76,33
en 2020

Ces résultats présentent des disparités d'un pays à un autre.

Graphique 3 : État de mise en œuvre des réformes par État membre au titre de l'année 2021



Source : Commission UEMOA, Revue annuelle édition 2021

Ce niveau de performance réalisée en 2021 est imputable aux efforts fournis par l'ensemble des États membres dans le domaine de la gouvernance économique et convergence (83,86%), dans le domaine du marché commun (72,35%) et en matière de conduite de réformes sectorielles (76,22%) dont les taux moyens de mise en œuvre étaient respectivement de 79,03%, 71,35% et 78,60% en 2020.

Le tableau ci-dessous présente la situation par État membre.

Tableau 2 : État de mise en œuvre des réformes par domaine au titre de l'année 2021

États membres	DOMAINES			Taux moyen de mise en œuvre
	Gouvernance économique et convergence	Marché commun	Réformes sectorielles	
Bénin	83,53	69,79	75,34	76,22
Burkina Faso	93,41	84,38	86,45	88,08
Côte d'Ivoire	85,68	78,69	83,34	82,57
Guinée-Bissau	68,80	47,10	35,92	50,61
Mali	82,10	86,93	90,19	86,41
Niger	82,05	78,27	84,47	81,60
Sénégal	84,73	67,09	76,49	76,10
Togo	90,55	66,53	77,56	78,22
Union	83,86	72,35	76,22	77,48

Source : Commission de l'UEMOA, Revue annuelle édition 2021

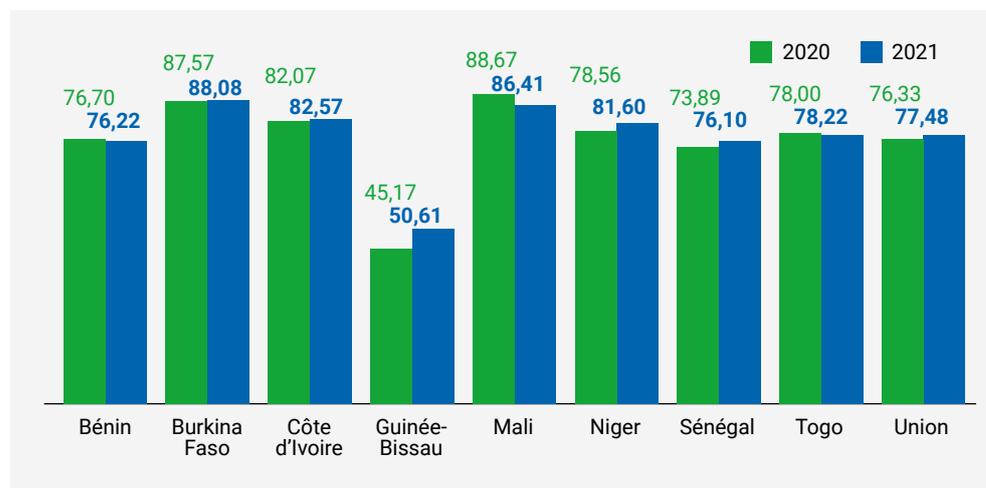
Ces résultats obtenus en 2021, comparés à ceux de 2020, montrent une progression des taux moyens de mise en œuvre des réformes communautaires par les États membres, démontrant ainsi l'utilité de cet exercice pour l'édification d'un espace économique harmonisé et intégré.

Le graphique 4 illustre les performances réalisées par les États membres dans la mise en œuvre des réformes entre 2020 et 2021.

83,86%
de mise en œuvre
des réformes
dans le domaine
de la gouvernance
économique et
convergence.

79%
taux de
décaissement
des 68 programmes
et projets contre
68% en 2020

Graphique 4 : Taux de mise en œuvre des réformes par État entre 2020 et 2021



Source : Commission de l'UEMOA, Revue annuelle édition 2021

La revue 2021 a également porté sur soixante-huit (68) programmes et projets de l'UEMOA en exécution dans les huit (08) États membres pour un montant global de 281 milliards de FCFA, financés par la Commission de l'UEMOA.

Le taux de décaissement des 68 programmes et projets communautaires au titre de l'année 2021 est de 79% contre 68% en 2020. Quant à l'indice de performance, il est de 44% en 2021 contre 45% en 2020. Le taux d'exécution physique moyen est de 79% contre 70% en 2020.

La situation des projets et programmes communautaires par pays se présente comme suit :

Tableau 3 : Taux de mise en œuvre des réformes par État entre 2020 et 2021

PAYS	Nombre de projets intégrateurs	Coût global (FCFA)	Taux de décaissement	Taux d'exécution physique	Indice de performance
Bénin	8	33 025 449 680	84	94	25
Burkina Faso	7	24 218 660 000	60	72	48
Côte d'Ivoire	15	61 213 831 712	89	81	50
Guinée-Bissau	3	33 237 000 000	51	41	26
Mali	10	45 617 969 310	100	89	57
Niger	5	12 712 917 670	43	84	46
Sénégal	10	48 014 419 889	81	83	51
Togo	10	23 155 539 000	75	89	46
TOTAL	68	281 195 787 261	79	79	44

Source : Commission de l'UEMOA, Revue annuelle édition 2021

2.8. Contrôle démocratique et juridictionnel

2.8.1. Cour de Justice (CJ)

Dans le cadre des missions qui lui ont été assignées, la Cour de Justice, Organe de contrôle juridictionnel de l'Union, a réalisé, en 2021, des activités judiciaires et extrajudiciaires.

Au titre des activités judiciaires, la Cour de Justice a clôturé la procédure écrite et entamé l'instruction de plusieurs affaires contentieuses pendantes. Elle a jugé plusieurs dossiers, notamment dans le domaine du droit communautaire UEMOA.

La Cour de Justice a tenu, en 2021, cinq (05) assemblées plénières, une (01) assemblée générale consultative et quatre (04) assemblées intérieures.

Elle a rendu cinq (05) arrêts, un (01) avis et trente-et-une (31) ordonnances. Elle a reçu six (06) nouvelles affaires portant sur divers domaines du contentieux communautaire.

La Cour de Justice a reçu, en 2021, le serment des membres de la Commission de l'UEMOA (Président et Commissaires) et d'un membre de la Cour de Justice de l'UEMOA.

Elle a organisé, le 27 octobre 2021, son audience solennelle de rentrée judiciaire 2021-2022.

Au titre des activités extrajudiciaires, la Cour a poursuivi ses objectifs en matière

de renforcement des capacités des institutions judiciaires communautaires et la promotion du droit et de la justice communautaire, pour contribuer à l'édification d'une justice communautaire performante dans l'espace UEMOA. Dans ce cadre, la Cour de Justice a organisé trois (03) séminaires nationaux ayant permis de former cent cinquante-neuf (159) personnalités composées de magistrats, d'avocats, de fonctionnaires et de personnels des forces de défense et de sécurité du Mali, du Niger et du Sénégal sur des thématiques liées au droit communautaire UEMOA. Elle a organisé également une session de formation au profit de cinquante-quatre (54) auditeurs et élèves greffiers du Centre de formation des professions judiciaires du Togo.

Concernant la coopération judiciaire, la Cour a mené certaines activités liées à la mise en œuvre de sa coopération judiciaire en participant, d'une part, aux travaux de la conférence internationale sur l'exécution et l'impact des décisions de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et, d'autre part, à la 13^{ème} session de formation des magistrats des juridictions membres de l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AAH-JF).

05
assemblées
plénières
ont été tenues
par la Cour
de Justice



23 sept. 2021,
adoption du rapport
définitif du contrôle
des comptes du
CREPMF

2.8.2. Cour des Comptes (CC)

La Cour des Comptes de l'UEMOA a procédé au contrôle de la gestion et des comptes de l'ensemble des Organes de l'UEMOA et ceux du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), ainsi que des opérations de recettes et de dépenses se rapportant à l'exécution du budget des Organes de l'UEMOA. Elle a également réalisé des travaux d'harmonisation des procédures et des normes communes de contrôle au sein de l'Union, participé au renforcement des capacités des juridictions financières des États membres de l'UEMOA, à des réunions statutaires et à des rencontres regroupant des Institutions Supérieures de Contrôle (ISC) des finances publiques.

Au titre du contrôle des comptes des Organes de l'Union, la Cour a procédé à l'adoption, en sa session du 23 septembre

2021, du rapport définitif de contrôle des comptes du CREPMF, au titre de l'exercice 2020, et la lettre de certification concernant la fiabilité des comptes du CREPMF, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes, documents qui ont été transmis à l'Ordonnateur principal, au Comptable principal et au Président du Conseil des Ministres de l'Union.

Dans le cadre des contrôles des opérations de dépenses se rapportant à l'exécution du budget des Organes de l'UEMOA, la Cour a procédé en 2021 au contrôle des comptes d'emploi des programmes et projets réalisés par la Commission dans les différents États membres de l'Union et des organismes subventionnés, ainsi que des contrôles thématiques sur la régularité des dépenses et l'efficacité de la gestion.

Au cours de la période, la Cour a procédé principalement :

- à l'examen, au quotidien, par sondage, sur pièces, au fur et à mesure de la réception des pièces justificatives des opérations budgétaires, financières et comptables qui lui sont communiquées trimestriellement, en application des dispositions de l'article 12 du Règlement portant modalités du contrôle ;
- au contrôle, sur pièces et sur place, de l'exécution financière de la convention pour la mise en œuvre des programmes prioritaires de recherche dans l'espace UEMOA signée entre le Conseil Ouest et Centre Africain pour la recherche et le développement Agricole/West and Central African Council for Agricultural Research and Development (CORAF/WECARD) et la Commission de l'UEMOA ;
- au contrôle de la gestion et des comptes des Bureaux de Représentation de la Commission de l'UEMOA dans les États membres de l'UEMOA ;
- à l'examen de l'exécution financière des Conventions de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) signées entre l'UEMOA et différentes Agences d'exécution installées dans les États membres de l'UEMOA.

En outre, dans le cadre de l'amélioration des systèmes de contrôle dans chacun des États membres de l'Union en vue de parvenir à l'harmonisation des procédures et à la fixation de normes communes de contrôle des finances publiques par les Cours des Comptes des États membres, la Cour a organisé la 22^{ème} réunion annuelle statutaire des Présidents des Cours des Comptes des États membres et des Conseillers à la Cour des Comptes de l'UEMOA. Cette réunion a permis d'évaluer des systèmes de contrôle des comptes et des résultats des contrôles effectués, au titre des exercices 2019 et 2020 par les Cours des Comptes des États membres de l'Union et par la Cour des Comptes de l'UEMOA.

Dans la même optique, la Cour a procédé à la relecture et à la mise à jour des manuels de vérification à l'usage des Cours des Comptes des États membres de l'UEMOA consacrés respectivement au contrôle juridictionnel, à l'audit de conformité, à l'audit financier et à l'audit de performance.

Par ailleurs, la Cour a poursuivi ses actions de renforcement des capacités des juridictions financières des États membres en organisant à Lomé (Togo), du 29 novembre au 03 décembre 2021, un atelier de formation sur les procédures et techniques de contrôle par les juridictions financières de l'élaboration, de l'exécution et du suivi des budgets programmes, au regard des directives du cadre harmonisé des finances publiques au sein de l'UEMOA.

Enfin la Cour a participé à la 13^{ème} session de formation des magistrats des

juridictions membres de l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AA-HJF), tenue à Porto-Novo (Bénin), du 08 au 10 novembre 2021 et à la cérémonie de jumelage entre la Cour des Comptes française et la Cour des Comptes du Sénégal qui s'est déroulée, le 11 novembre 2021, à Dakar (Sénégal) en vue de renforcer les capacités techniques et professionnelles de la Cour des Comptes du Sénégal, dans le cadre de l'amélioration de ses performances de contrôle.

2.8.3. Comité Interparlementaire (CIP)

Le Comité Interparlementaire (CIP) de l'UEMOA a tenu toutes ses réunions statutaires et a participé à une mission diplomatique parlementaire à Abuja ainsi qu'à la 143^{ème} Assemblée de l'Union Interparlementaire (UIP) tenue à Madrid (Espagne), du 26 au 30 novembre 2021. La réalisation de ces activités a permis d'obtenir les résultats ci-après :

- **la 47^{ème} session ordinaire du CIP, tenue à Bamako du 15 au 24 mars 2021**, a porté sur la présentation par le Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Abdallah BOUREIMA, du rapport annuel 2020 sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union en visioconférence, l'examen du rapport annuel d'activités du CIP, la reconduction de Madame AKA Véronique AMANAN au poste de Président du CIP, le renouvellement du Bureau du CIP et l'admission de nouveaux membres du CIP au titre de la Guinée-Bissau et du Mali. Cette 47^{ème} session ordinaire a été l'occasion d'échanger avec les Experts de la Commission sur deux thèmes, à savoir (i) l'impact de la COVID-19 sur les économies des États membres de l'Union et le programme de relance y afférent, et (ii) la politique de sécurité routière dans les États membres de l'UEMOA ;
- **la 29^{ème} session extraordinaire du CIP, tenue du 02 au 07 mai 2021 à Abidjan**, a été consacrée à la présentation du thème relatif à la libre circulation et au droit d'établissement dans l'espace UEMOA. Elle a été également consacrée à l'élection du nouveau Président du CIP, Monsieur Goakun Rossan Noël TOÉ, l'admission de nouveaux membres au titre du Burkina Faso, à la relecture du Règlement Intérieur du CIP et à la cérémonie d'au revoir aux anciens membres du CIP au titre du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire ;
- **la 48^{ème} session ordinaire du CIP, tenue du 09 au 18 août 2021 à Lomé**, a fait le point d'exécution à mi-parcours du budget 2021 du CIP et l'examen du Cadre de Programmation Budgétaire Pluriannuelle (CPBP) 2022-2024, la poursuite de la relecture du Règlement Intérieur du CIP, l'adoption du programme des activités du CIP pour l'année 2022 ainsi que des échanges avec les Experts de la Commission sur les deux thèmes ci-après : (i) les procédures de la transposition des directives communautaires dans les États membres de l'UEMOA et le rôle des parlementaires du CIP, (ii) l'état de reversement des prélèvements communautaires par les États membres de l'UEMOA. Cette session a permis l'admission de nouveaux membres au titre de la Côte d'Ivoire, du Niger et du Sénégal ;

Participation
à la **143^{ème}**
Assemblée
de l'Union
Interparlementaire

- **la 30^{ème} session extraordinaire, tenue du 16 au 18 décembre 2021 à Abidjan**, a été focalisée sur l'examen et l'adoption du nouveau Règlement Intérieur du CIP et la présentation des rapports pays (parlementaire du CIP) sur le suivi relatif à la transposition des directives communautaires et des autres travaux réalisés dans chaque État membre de l'Union.

Pendant les intersessions, les différents Sous-Comités du CIP ont tenu des séminaires avec les Experts de la Commission sur les thèmes ci-après : (i) l'état d'avancement du processus d'harmonisation du Baccalauréat au sein des États membres de l'UEMOA, (ii) le niveau de transposition des Directives communautaires mises en œuvre par les États membres dans le cadre des réformes sectorielles et le rôle à jouer par les Assemblées nationales des États membres, (iii) l'évolution du processus d'avènement de la monnaie unique (ECO) et la contribution du CIP-UEMOA à ce processus, (iv) les défis liés au processus de l'Union Douanière de l'UEMOA et le rôle à jouer par le CIP/UEMOA.

Pour accompagner les efforts de la Commission en matière de gestion de la

pandémie liée à la COVID-19, le CIP a mené des actions de sensibilisation auprès des autorités politiques du Bénin et du Togo (Présidents des Assemblées nationales) sur l'état d'application de la Décision des Chefs d'État et de Gouvernement relative à l'harmonisation du coût du test COVID-19, à la reconnaissance mutuelle des résultats des tests de dépistage et à sa durée de validité.

Pour accroître la valeur ajoutée communautaire de ses actions, le CIP a renforcé la collaboration avec l'ensemble des Départements de la Commission à travers l'identification conjointe des thématiques d'intérêt communautaire sur les trois (03) prochaines années et engagé un processus de concertation avec le Parlement de la CEDEAO.

2.9. Activités des organes consultatifs

2.9.1. Chambre Consulaire Régionale (CCR)

La Chambre Consulaire Régionale, Organe consultatif, a contribué à accroître le niveau de l'implication effective du secteur privé dans le processus d'intégration économique et social au sein de l'UEMOA, à travers une large implication de ses Organisations membres. À cet effet, elle met à la disposition des décideurs (États, Organes de l'Union, Organisations membres, CCR, etc.) des recommandations et suit leur mise en œuvre.

Ces recommandations sont le fruit des conclusions des travaux des Commissions Techniques et ad hoc, qui sont examinées et validées par le Bureau, et ensuite adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les thématiques de réflexions des Commissions Techniques et ad hoc ont porté en 2021 sur :

- la mise en place d'un dispositif de prêt et/ou de ligne de refinancement en faveur des activités génératrices de revenus pour les PME/PMI ;
- la Politique Commerciale de l'UEMOA dans le contexte de la mise en œuvre de la ZLECAf : enjeux et défis pour les pays de l'Union ;
- la facilitation et l'harmonisation des conditions d'accès des Micro, Petites et Moyennes Entreprises/Industries (MPME/PMI) aux marchés publics régionaux ;

- la mise en place dans les États, en s'appuyant sur les Caisses de Dépôts et de Consignation (CDC), d'un dispositif de financement alternatif et innovant, et de services adaptés pour le développement des PME/PMI, entreprises artisanales et structures agro-sylvo-pastorales ;
- la promotion de pôles de compétitivité industrielle telles que les agropoles, les zones économiques spéciales, les zones industrielles spécialisées, etc. ;
- la mise en place d'un réseau des industriels de l'UEMOA (GPI) avec l'accompagnement de la Commission ;
- la conduite d'une étude interne d'identification des besoins de développement du secteur industriel et le mécanisme incitatif de son financement dans l'Union ;
- les réflexions sur un projet de séminaire avec les Experts industriels des différents domaines pour échanger sur l'industrialisation, son contexte, les orientations, la vision dans les dix (10) années à venir, avec les principaux acteurs (banques, industriels, consultants spécialistes du domaine, réseaux des BRVM, etc.).

En outre, la CCR a organisé un webinaire de concertation avec les Organes de l'Union afin de s'imprégner de leurs orientations dans le but de jouer pleinement son rôle et de réaliser les objectifs de la mandature 2021-2024 dont la ligne directrice est une synergie d'actions avec la Commission de l'UEMOA.

Elle a également contribué au renforcement des capacités des organisations du secteur privé communautaire en organisant un séminaire d'information, de partage d'expériences et d'appropriation des réformes de l'UEMOA à l'endroit des Directeurs et Secrétaires Généraux des organisations membres de la CCR.

Au cours de l'année 2021, les élus consulaires ainsi que les services administratifs de la CCR ont activement participé à divers ateliers, séminaires et réunions organisés par la Commission de l'UEMOA et d'autres institutions internationales, au cours desquels le secteur privé a été invité à donner son avis.

L'année 2021 a été également marquée par le renouvellement des instances de l'institution lors de la 21^{ème} session de l'Assemblée Générale Mixte (fin de mandat et élection) de la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA (CCR-UEMOA), qui s'est tenue le lundi 31 mai 2021 à Abidjan. À l'issue de l'Assemblée Générale Élective, Monsieur Daouda COULIBALY, membre de la CCR-UEMOA pour la Côte d'Ivoire, a été élu Président de la CCR-UEMOA pour un mandat de trois (03) ans en remplacement de Monsieur Abdoulaye Kouafilann SORY du Burkina Faso qui était en poste depuis 2018.

Par ailleurs, l'institution consulaire a mis en place de nouveaux outils de communication et de bonne gouvernance, notamment l'actualisation de sa Vision 2030 et l'élaboration de son plan stratégique 2020-2030 et la mise en place d'un Comité d'Audit et de Conformité (CAC) qui a pour mission de veiller au strict respect de la mise en œuvre du manuel de procédures internes de l'Institution.

Renouvellement
des instances
de l'institution
lors de la
21^{ème} session
de l'Assemblée
Générale Mixte

15 milliards de FCFA pour le financement du PCTL et le PRADEF

2.9.2. Conseil des Collectivités Territoriales (CCT)

En 2021, le CCT a mené des missions de plaidoirie auprès de la Commission de l'UEMOA et des Partenaires Techniques et Financiers pour mobiliser des financements et mettre en œuvre des Programmes au profit des Collectivités Territoriales.

Une délégation du CCT, conduite par son Président, et les Présidents des Associations des Pouvoirs Locaux Nationaux, ont effectué une mission de plaidoyer à Ouagadougou du 02 au 04 août 2021.

Le CCT a été reçu par le Président de la Conférence des Chefs d'État de l'UEMOA, le Président de la Commission de l'UEMOA, la Coopération Suisse, l'Ambassade de France.

Le CCT a pris part aux concertations sur la paix, la sécurité et le développement des zones transfrontalières tenues les 11, 12 et 13 octobre 2021 à Korhogo en Côte d'Ivoire. Une importante délégation d'élus locaux a participé aux échanges, animé les panels pendant les concertations.

Les principaux résultats des actions de plaidoyers du CCT pour 2021 se présentent comme suit :

- le Conseil des Collectivités Territoriales a signé, avec la Commission et la Coopération Suisse, deux conventions de financement pour le Programme de Coopération Transfrontalière Locale (PCTL), Phase 2 et le Programme de Décentralisation Financière en Afrique de l'Ouest (PRADEF), le 24 mars 2021. Il a été désigné agence d'exécution pour les deux programmes. Le montant total des deux programmes est de 15 milliards de FCFA pour une durée d'exécution de 4 ans ;
- le Conseil des Collectivités Territoriales a également signé une convention de financement avec la Coopération Française, le 22 mars 2021, pour la mise en œuvre du Programme Régional d'Appui à la Décentralisation dans l'Espace UEMOA (PRADEU) d'un montant de trois cent cinquante-quatre millions deux cent seize mille huit cent vingt (354 216 820) FCFA ;
- l'octroi de 400 machines à coudre aux groupements de femmes de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso. Ce don est le fruit du partenariat entre le CCT et le fonds R20 pour les femmes. La cérémonie de remise de 200 machines à coudre aux groupements de femmes a eu lieu le 04 août 2021 en marge de la mission du CCT à Ouagadougou.

2.9.3. Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS)

Le Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS) est un Organe consultatif quadripartite de 72 membres dont la principale mission est d'étudier et d'apprécier toute question susceptible d'avoir un impact social dans l'Union.

Au cours de l'année 2021, les deux Commissions techniques spécialisées ont tenu leur réunion statutaire.

Elles ont formulé deux projets d'Avis portant sur la problématique des personnes handicapées dans le monde du travail et la mise en œuvre des formes alternatives d'organisation de travail dans le contexte sanitaire lié à la pandémie de COVID-19. Les deux Avis ont été transmis à la Commission après leur adoption au cours de la 12ème session annuelle des membres du CTDS tenue du 13 au 15 décembre 2021 à Ouagadougou (Burkina Faso).



03

Gouvernance institutionnelle

Au plan de la gouvernance institutionnelle, l'année 2020 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre des orientations issues des Conférences des Chefs d'État et de Gouvernement relatives au maintien des politiques de l'Union et à la « poursuite des efforts de rationalisation, à travers une bonne maîtrise des charges de fonctionnement des Organes de l'UEMOA » et la feuille de route 2017-2021 élaborées à partir des orientations des plus hautes Autorités de l'Union.

La décision prise par les Chefs d'État de porter, depuis juillet 2017, le taux du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) à 0,8% au lieu de 1% a fortement orienté les activités de gouvernance institutionnelle de l'Union au cours de l'année 2020.

À cet effet, plusieurs réformes structurantes ont été entreprises, notamment le recadrage des priorités, les réformes internes, la gestion financière des organes, la préservation du patrimoine de l'Union, la recherche de la performance des activités, l'évaluation des politiques et des programmes de l'Union, la communication et la visibilité de l'Union.

Objectif Global

Faire de la Commission « une institution moderne et crédible, reconnue pour sa culture du résultat et de redevabilité dans la mise en œuvre de sa mission ».

Objectif n°1

3.1. Réformes internes et recadrage des priorités

Les activités conduites au cours de l'année 2021 sont celles inscrites dans la feuille de route pour la période 2017-2021 et dont l'objectif est de faire de la Commission, à l'horizon 2021, « **une institution moderne et crédible, reconnue pour sa culture du résultat et de redevabilité dans la mise en œuvre de sa mission** ».

De façon spécifique, les actions réalisées en 2021 en matière de gouvernance institutionnelle se sont articulées autour de trois grands objectifs :

- **Objectif n°1** : Moderniser la gouvernance et le pilotage institutionnel ;
- **Objectif n°2** : Poursuivre la rationalisation des charges et des modalités d'intervention des politiques sectorielles de l'Union ;
- **Objectif n°3** : Renforcer la gouvernance économique et l'application effective de la législation communautaire par les États membres.

En 2021, le bilan de l'opérationnalisation des axes issus de la déclinaison des trois (03) objectifs de la feuille de route a permis à la Commission d'enregistrer des résultats satisfaisants dans un contexte particulier marqué par l'émergence de multiples défis, à savoir (i) la baisse sensible des ressources financières, (ii) l'accroissement de l'insécurité dans certains États membres de l'Union et (iii) l'expansion de la pandémie de COVID-19. Ces résultats se présentent comme suit :

Modernisation de la gouvernance et du pilotage institutionnel

Pour la réalisation de cet objectif de la feuille de route de la Commission, l'accent a été mis au cours de l'année 2021 sur :

- le renforcement de la réforme relative au budget programme ;
- la mise en œuvre des recommandations de l'audit des six (06) piliers ;
- le renforcement des capacités de la Commission et des États membres.

En ce qui concerne le renforcement des réformes relatives à la mise en œuvre du budget programme au sein des Organes de l'Union, les responsables de programmes et des responsables du budget opérationnel ont été nommés par Décision n°276/2021/PCOM/UEMOA du 8 octobre 2021, portant nomination des responsables de programme conformément aux dispositions du Règlement n°01/2018/CM/UEMOA du 23 mars 2018, portant Règlement financier des Organes de l'UEMOA. Par ailleurs, des lettres de mission ont été adressées aux Commissaires par le Président de la Commission et des Contrats d'Objectifs de Performance (COP) aux Responsables de Programme et aux Responsables de Budget Opérationnel

de Programme (BOP) par les Commissaires afin de permettre aux acteurs de s'engager sur des résultats tangibles et de mieux opérationnaliser le dispositif de redevabilité.

Pour fluidifier les processus d'exécution des activités techniques, des délégations de pouvoirs et de signature ont été prises, conférant notamment aux Commissaires la responsabilité de la gestion de certaines matières pour l'effectivité et l'enracinement du budget programme. En 2021, des sessions de formation ont été organisées au profit des Cellules de Gestion Administratives et Financières mises en place dans tous les Départements de la Commission.

En ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit des six (06) piliers, formulées à la Commission dans le cadre de la gestion des fonds de l'Union Européenne, dix-neuf (19) sur les trente (30) recommandations sont effectivement appliquées par la Commission, soit un taux de mise en œuvre de 63,33%. Les onze (11) autres recommandations sont à un niveau avancé dans leur mise en œuvre.

S'agissant du renforcement des capacités, l'ambition au cours de l'année 2021 était de consolider les acquis et de poursuivre les initiatives innovantes, performantes et modernes de renforcement de la performance organisationnelle de la Commission à travers l'amélioration du fonctionnement interne et le renforcement des capacités individuelles du personnel.

Rationalisation des charges d'opérationnalisation des politiques sectorielles

La Commission a poursuivi, en 2021, la mise en œuvre des mesures destinées à réduire les charges d'opérationnalisation et à accroître leur efficacité. En effet, les actions de recentrage des activités des Organes aux missions d'impulsion, d'harmonisation, de supervision et de coordination se sont poursuivies. Le dépérissement progressif des projets et programmes en cours d'exécution a été poursuivi tout en respectant les engagements déjà pris. En 2021, les activités réalisées dans cet axe ont été orientées

Pour rappel, le principal moyen d'action du Programme Intégré de Renforcement des Capacités (PIRC) est le Programme d'Appui au Renforcement des Capacités Institutionnelles (PARCI) dont la mise en œuvre de la première phase financée sur les ressources du Programme Indicatif régional (PIR) du 10^{ème} FED est arrivée à terme en juin 2021. La mise en œuvre de la seconde phase de ce programme financée sur les ressources du PIR 11^{ème} FED a démarré en janvier 2021. Au cours de cette année 2021, la mise en œuvre des deux phases du PARCI a permis de doter les services de la Commission d'équipements et d'outils techniques pour améliorer leur efficacité. Par ailleurs, le Programme a permis de former le personnel.

vers les programmes à grand impact et à forte visibilité pour favoriser la convergence macroéconomique et la réalisation d'un marché régional profitable aux entreprises et aux populations.

Par ailleurs, l'application des règles d'optimisation des interventions sectorielles ont conduit à l'achèvement de seize (16) projets et programmes communautaires en 2021, portant ainsi le nombre total de projets achevés à cinquante-et-un (51) depuis 2017.

Renforcement de la gouvernance économique et de l'application de la législation communautaire

Cet objectif visant la consolidation de la gouvernance et la performance économique dans l'Union est caractérisé par la mise en place de cadres appropriés pour l'élaboration et la mise en œuvre effective des politiques, des programmes, des réformes et des projets communautaires.

Les résultats enregistrés par la Commission dans ce domaine en 2021 sont : (i) la rénovation de la Banque de Données

sur la Surveillance Multilatérale (BDSM), (ii) l'élaboration et la diffusion du rapport régional de suivi de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD), édition 2020, (iii) le rebasage des comptes nationaux de sept (07) États membres dont les réévaluations varient entre 13,5% et 38,2% suivant les principes et la méthodologie du Système de Comptabilité Nationale (SCN) 2008, (iv) l'élaboration et la diffusion du

Objectif n°2

Objectif n°3

Rapport de la Surveillance Multilatérale (RSM) (juin et décembre 2020), et (v) le renforcement des capacités de 450 cadres des États membres en finances publiques (budget programme) et 120 cadres issus des États membres sur la thématique « suivi-évaluation des programmes et projets communautaires ».

En outre, la Commission a organisé l'édition 2021 de la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires dans tous les États membres en présentiel en tenant compte des contraintes liées à la pan-

démie de COVID-19. Les résultats issus de cette édition de la revue annuelle montrent que le taux moyen de mise en œuvre des réformes au niveau de l'Union est passé de 76,33% en 2020 à 77,48% en 2021, soit une progression de 1,15 point de pourcentage. Ce résultat dénote le maintien du niveau d'engagement des États membres et la pérennisation des acquis de l'exercice de la revue annuelle démontrant ainsi l'utilité et l'intérêt de cet exercice pour l'édification d'un espace économique harmonisé et intégré.

3.2. Gestion financière des organes

Dans le domaine des finances publiques, depuis 2017, les choix stratégiques des Organes de l'Union en matière budgétaire sont guidés par les orientations définies par les plus Hautes Autorités de l'Union, notamment la nécessité de rationaliser les interventions de la Commission, à travers une utilisation optimale des ressources.

Par ailleurs, à partir de 2019, dans un contexte de rareté de ressources et en vue d'assurer l'efficacité et l'efficience des allocations budgétaires, la Commission a mis l'accent sur la réforme du budget programme avec notamment une responsabilisation accrue dans la gestion des programmes et de certains domaines dans le but de fluidifier les processus et l'exécution des activités.

3.2.1. Évolution du budget de l'Union

L'évolution du budget de l'Union entre 2017 et 2021 a été essentiellement marquée par la baisse des recettes, notamment les ressources extérieures. Cette baisse continue des ressources extérieures de 2010 à 2016 de 50 milliards à 7 milliards de FCFA, une stagnation depuis 2016 à environ 10% du budget (entre 15 et 20 milliards de FCFA), et des prévisions de ressources extérieures de 13,13 milliards de FCFA en 2022. Cette baisse est imputable à des facteurs exogènes tels que la baisse structurelle de l'Aide Publique au Développement au plan mondial et l'éviction des ressources vers les questions de sécurité, et au niveau interne par les contreperformances de la Commission dans la mobilisation et l'exécution des financements extérieurs en raison notamment de la faiblesse du mécanisme

de coordination et de coopération avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), le manque de coordination dans la conduite de la coopération, les lourdeurs administratives internes, la non-conformité des procédures internes face aux exigences des PTF.

Ainsi, le PCS, qui était mobilisé à hauteur de 100,09 milliards de FCFA en 2017, devrait s'établir à 122,50 milliards de FCFA à fin 2021.

Toutefois, l'exécution du budget de l'Union enregistre un accroissement régulier en passant de 68,7% en 2017 à un taux d'exécution projetée de 92,0% en 2021. Il faut rappeler que l'Union a enregistré un taux d'exécution des dépenses de 92,3%, son taux le plus élevé depuis sa création.

92%
de taux d'exécution
financière du budget
de l'Union en 2021

3.2.1.1. Recettes du budget de l'Union

Les recettes du budget de l'Union se répartissent en ressources propres et ressources extérieures. Les ressources propres sont essentiellement constituées des produits du PCS. Les ressources extérieures, quant à elles, sont composées des subventions ou des aides financières des Partenaires Techniques et Financiers.

Entre 2017 et 2020, les ressources du budget de l'Union ont évolué en dents de scie du fait notamment de la révision à la baisse du taux du PCS et du recours à la trésorerie des fonds structurels (dépôts du FAIR et du FDRA) pour financer la sécurité et alléger les effets de la COVID-19.

Tableau 4 : Situation des recettes budgétaires de l'Union de 2017 à 2021 (montants en milliards de FCFA)

Nature des ressources	2017	2018	2019	2020	2021 (exécution projetée)
Ressources propres	157,198	134,728	198,887	135,090	122,5
- PCS	100,098	93,125	97,090	79,447	105,800
- Autres ressources propres	57,101	41,603	101,797	55,642	16,779
Ressources extérieures	11,056	20,297	6,444	3,297	11,774
Total	168,254	155,025	205,331	138,387	134,374

Source : Commission UEMOA, novembre 2021

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, les ressources budgétaires sont passées de 168,3 milliards de FCFA en 2017 à 155,0 milliards de FCFA en 2018, puis à 205,3 milliards de FCFA en 2019 et à 138,387 en 2020. La révision à la baisse du taux du PCS à partir de 2017 explique notamment la diminution entre 2017 et 2018.

Quant à la hausse entre 2018 et 2019, elle est non seulement le fait d'un accroissement du recouvrement du PCS, mais également du recours (prélèvement) aux dépôts du FAIR et du FRDA d'un montant de 60 milliards de FCFA pour financer la sécurité. La baisse entre 2019 et 2020 est le fait d'une rétention des montants à reverser du PCS de certains États membres. La hausse entre 2020 et 2021 est le fait du recouvrement des montants non versés en 2020 par certains États membres de l'Union.

En 2021, sous l'effet d'une baisse des autres ressources propres, les ressources du budget devraient s'établir à fin décembre à 134,374 milliards de FCFA en deçà des recouvrements de l'exercice 2020, soit un taux de recouvrement de 107,0% des prévisions au 31 décembre 2021. En effet, du fait du reversement du PCS par certains États membres, les recettes du PCS qui étaient recouvrées à hauteur de 97,1 milliards de FCFA en 2019, puis à 79,447 milliards en 2020 devraient se situer à 122,5 milliards de FCFA à fin décembre 2021.

134,374
milliards
de FCFA
de recettes
budgétaires de
l'Union en 2021
(projection)

3.2.1.2. Dépenses du budget de l'Union

L'évolution des dépenses du budget de l'Union de 2017 à 2021, en termes d'exécution, se résume dans le tableau ci-après :

Tableau 5 : Situation des dépenses budgétaires de l'Union de 2017 à 2021 (en milliards de FCFA)

Libellé	2017	2018	2019	2020	2021 (exécution projetée)
Dépenses du budget des Organes (A)	104,756	88,743	115,341	43,568	96,926
Dépenses du budget spécial du FAIR (B)	16,060	22,327	12,276	36,326	15,599
Dépenses du budget spécial du FRDA (C)	9,362	4,863	1,579	5,690	0,973
Dépenses du budget spécial du Fonds Régional de Sécurité (D)	-	-	60,000	45,000	2,0
Budget de l'Union (A+B+C+D)	130,178	115,934	189,196	130,585	115,499
Taux d'exécution financière du budget de l'Union	68,69%	80,84%	88,91%	92,30%	92,00%

Source : Commission UEMOA, novembre 2021

À l'instar des ressources, l'exécution des dépenses en termes nominal a évolué en dents de scie entre 2017 et 2021, en passant respectivement de 130,2 milliards de FCFA à 115,5 milliards de FCFA.

Toutefois, en termes relatifs, l'exécution du budget de l'Union enregistre, au cours de la période 2017-2021, un accroissement régulier en passant de 68,7% en 2017 à 80,8% en 2018, à 88,9% en 2019 puis à 92,30% en 2020. Cette tendance haussière s'est poursuivie en 2021 avec un taux d'exécution financière projetée de 92,0%.

Il convient de préciser qu'au cours de la période 2017-2021, malgré la baisse des ressources évoquées ci-dessus, la Commission a continué à alimenter les dépôts des fonds structurels (FAIR, FRDA et FRS) et à appuyer les États membres dans la lutte contre l'insécurité et les effets négatifs de l'impact de la pandémie.

Ainsi, entre 2017 et 2021, les dotations aux fonds (y compris fonds de sécurité) se sont élevées à 243 688 513 338 FCFA. Ces fonds, en dépit de la prise en charge des engagements contractés en cours d'exécution, ont servi notamment à :

- apporter une contribution de 62 milliards de FCFA aux trois pays membres de la ligne de front du G5 Sahel ;
- renforcer le mécanisme de bonification de la BOAD de 15 milliards de FCFA dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 ;
- appuyer les États membres dans l'acquisition des équipements sanitaires estimés à 10,075 milliards de FCFA ;
- appuyer les États membres dans l'achat de vaccins contre la COVID-19 estimés à 8 milliards de FCFA.

Les dotations
aux fonds se sont
élevées à

**243 688 513 338
FCFA**

Ces ressources ont également servi à financer :

- les bonifications du taux d'intérêt des prêts accordés aux États membres de l'Union, notamment par la BID, la BOAD, la BIDD, l'Eximbank de Chine et l'Eximbank de l'Inde, pour le financement des projets et programmes de développement ;
- la prise en charge des contreparties des États dans les cofinancements de projets ;
- la participation au mécanisme de bonification de la BOAD ;
- l'exécution, par la Commission ou par des agences d'exécution, des projets et programmes communautaires dans les États membres, notamment dans les domaines du transport, de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, du développement des énergies, de l'environnement.

Au 31 décembre 2021, le niveau d'exécution des crédits budgétaires s'établirait à 92,0% des prévisions.

3.2.1.3. Reddition des comptes de l'Union

Conformément aux dispositions de l'article 85 du Règlement financier des Organes de l'UEMOA, le Comptable principal établit et présente à la Commission, au plus tard le 31 mars de chaque année, le compte de gestion de l'exercice clos. En vertu des dispositions de l'article 86 du même Règlement financier, l'Ordonnateur principal établit, au plus tard le 30 avril de l'année en cours, le compte administratif de l'exercice clos.

En exécution desdites dispositions et compte tenu des effets de la pandémie de COVID-19, les comptes de l'Union (compte de gestion et compte administratif), au titre de l'exercice 2020, ont été produits au premier trimestre de l'année 2021 conformément aux dispositions sus citées.

Les comptes de l'Union antérieurs à 2019 ont tous fait l'objet d'approbation par le Conseil des Ministres statutaire de l'Union, conformément aux dispositions du Règlement financier des Organes de l'Union.

Compte de gestion
et compte administratif
produits en 2021

3.3. Programme immobilier de l'UEMOA

Les chantiers en cours sont les suivants :

- la construction du siège du Parlement de l'Union à Bamako ;
- la construction du siège de la Chambre Consulaire Régionale et de la Représentation de la Commission de l'UEMOA à Lomé.

La Commission a fait recours à des agences d'exécution du réseau AFRICATIP pour la réalisation de ces chantiers qui connaissent un retard.

Suite à une mission de supervision technique et financière conduite par la Commission en novembre 2021 sur chaque chantier, les dispositions seront prises pour régler les problèmes en vue d'une livraison des ouvrages au plus tard en 2023.

3.4. Actions stratégiques de la performance des activités, des politiques et programmes de l'Union

3.4.1. Préservation du patrimoine de l'Union et performance des activités

Pour préserver les actifs de l'Union et accroître la performance de ses services, la Commission, avec le concours de son service d'audit interne, a réalisé, au cours de l'année 2021, diverses activités d'audit dans plusieurs domaines, notamment :

- l'audit du Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages (PHMCEV) dans les huit (08) États membres de l'UEMOA ;
- l'audit du Projet régional pour le financement du logement abordable dans l'UEMOA ;
- l'audit du Projet d'Investissement pour la Résilience Côtière en Afrique de l'Ouest suivant l'accord de don du 21 avril 2018 ;
- l'audit du Programme régional des aménagements hydrauliques multi-usages pour la réalisation de la sécurité alimentaire de l'UEMOA au NIGER géré par NIGETIP NIGER ;
- l'audit du Projet Études, Réalisation et Réhabilitation - 1 000 ha géré par AGEROUTE Côte d'Ivoire.

Les résultats des audits réalisés affichent des points forts quant à l'efficacité et au bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne de la Commission.

Le processus de mise en place d'un cadre juridique et institutionnel favorable à l'élaboration et à la mise en œuvre du budget programme dans les Organes de l'Union a permis de prendre les différents textes d'application, en application du Règlement financier des Organes de l'Union adopté par le Conseil des Ministres le 23 mars 2018.

Dans ce cadre, vingt-cinq (25) projets de texte d'application dudit Règlement financier ont été identifiés et élaborés afin d'assurer sa meilleure application. Sur les vingt-cinq (25) projets de texte d'application, vingt-et-un (21) ont été signés et publiés. Quatre (04) sont en relecture afin de prendre en compte les besoins d'amélioration en rapport avec les réformes en cours au sein de la Commission.

Par ailleurs, en vue de prendre en compte au niveau opérationnel les changements opérés notamment dans le Règlement financier et ses textes d'application, la Commission a démarré la mise à jour du manuel de procédures intégrées des Organes de l'UEMOA. La mise à jour dudit manuel est à un niveau avancé et se réalise avec l'accompagnement d'un cabinet dans le but d'assurer une meilleure qualité des livrables.

Afin de s'aligner sur les bonnes pratiques en matière de gouvernance, la

Commission de l'UEMOA a mis en place un comité d'audit qui devra notamment : (i) s'assurer de l'efficacité du système de contrôle interne ; (ii) veiller à la qualité et à la fiabilité de l'information financière et (iii) favoriser l'indépendance, l'objectivité et l'efficacité des audits externes et internes.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit des piliers formulées à l'endroit de la Commission de l'UEMOA dans le cadre de la gestion des fonds de l'Union Européenne, dix-neuf (19) sur les trente (30) recommandations sont effectivement appliquées par la Commission de l'UEMOA, soit un taux de mise en œuvre de 63,33%. Les onze (11) autres recommandations sont à un niveau avancé dans leur mise en œuvre.

En ce qui concerne la performance des interventions, la Commission a engagé des efforts pour le renforcement du dispositif de suivi des performances des programmes. Ainsi, tous les programmes budgétaires de la Commission sont dotés de cadre logique, d'indicateurs et de cadre de mesure de performance.

Des efforts appréciables d'adaptation des cadres de mesure de performance des programmes budgétaires ont été également accomplis, en lien avec la mise en œuvre du budget programme. Le rapport de performance de la gestion 2020 a été élaboré et transmis à la Cour des Comptes dans le délai prescrit.

63,33%
taux de mise
en œuvre des
recommandations
issues de l'audit

3.4.2. Évaluation des politiques et programmes de l'Union

En matière d'évaluation des politiques et programmes de l'Union, deux actions ont été mises en œuvre en 2021 :

- i) la poursuite et l'achèvement de l'évaluation finale de la phase pilote du Programme d'Appui aux Petites Entreprises Artisanales dans les États membres (PAPEA-UEMOA) ;
- ii) la finalisation et l'adoption du manuel d'évaluation des politiques, programmes, projets et réformes mis en œuvre par la Commission.

1 milliard de FCFA

en cofinancement avec l'AFD, pour la mise en œuvre du PAPEA-UEMOA

3.4.2.1. Poursuite et achèvement de l'évaluation finale du PAPEA-UEMOA

En 2021, la Commission a finalisé le processus d'évaluation de la phase pilote du PAPEA-UEMOA, sur la base d'un atelier de restitution et de validation du rapport provisoire, ayant réuni tous les États membres et autres parties prenantes dudit Programme.

En rappel, le PAPEA-UEMOA vise la création de conditions favorables à l'amélioration durable des performances de la petite entreprise artisanale, à travers (i) la mutualisation des équipements et ressources que la petite entreprise ne peut pas acquérir individuellement et (ii) le développement d'une production de petites séries de produits et services par le renforcement des compétences et capacités des entreprises artisanales en matière de qualité des produits et services, d'innovations, de design et de respect des normes.

Le Programme, d'un montant d'environ 1 091 778 869 FCFA et cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD), a été mis en œuvre à travers deux composantes majeures :

- la création d'un Centre de Ressources pour l'Artisanat (CRA), conçu comme lieu d'animations économiques, de mutualisations de ressources et de construction de partenariats marchands au service de la petite entreprise artisanale (Composante 1) ;
- la mise en place d'un Système d'Information sous régional sur l'Artisanat (SIRA), comme dispositif de soutien aux processus de production et de marché du sous-secteur de l'artisanat.

Cette phase pilote du Programme, mise en œuvre au cours de la période du 24 mars 2011 au 30 juin 2016, a permis d'enregistrer des résultats fort encourageants, notamment en ce qui concerne le développement des CRA (équipements, renforcement des capacités et compétences des entreprises, qualité des produits, etc.). Elle a également permis d'identifier des faiblesses, des leçons et enseignements clés, notamment en ce qui concerne le Système d'Information (SIRA). Les résultats, les acquis et les leçons de cette phase pilote seront diffusés auprès de l'ensemble des parties prenantes et capitalisés dans la formulation et la mise en œuvre de la phase opérationnelle du Programme.

3.4.2.2. Finalisation et adoption du manuel d'évaluation

En 2021, la Commission a procédé à l'actualisation et à l'adoption du manuel d'évaluation des politiques, programmes, projets et réformes dont elle assure la mise en œuvre, sur la base des évolutions récentes enregistrées dans la mise en œuvre de réformes fonctionnelles et organisationnelles internes depuis l'année 2019 (budgets programmes, organigrammes et cadres de gestion, etc.).

Le Manuel d'évaluation a pour vocation de servir d'instrument harmonisé de référence pour l'encadrement et la gestion des processus de planification, de programmation et de mise en œuvre des évaluations des politiques, programmes, projets et réformes communautaires pilotées par la Commission. Il fournit également une description sommaire du processus de rétroaction desdites évaluations. Son adoption et son opérationnalisation contribueront au renforcement de la culture de l'évaluation et à l'amélioration des pratiques évaluatives au sein de la Commission.

3.5. Communication et visibilité de l'Union

3.5.1. Communication et visibilité des chantiers communautaires

La plupart des activités planifiées ont été exécutées en présentiel ou par visioconférence.

Ainsi, dans le cadre de la visibilité et du rayonnement des chantiers de l'Union, la Direction de la Communication de la Commission a assuré la couverture médiatique des différentes activités organisées par la Commission et les autres Organes de l'Union, notamment la Cour de Justice, la Chambre Consulaire Régionale, le Comité Interparlementaire, le Conseil des Collectivités Territoriales ainsi que le Conseil du Travail et du Dialogue Social. Les supports de communication interne et externe : Outlook, Intranet, site web et réseaux sociaux (twitter.com/UEMOAOfficiel ; www.facebook.com/UEMOAOfficielle ; www.youtube.com/c/UEMOAOfficiel) ont été régulièrement animés.

Les organes de presse des États membres ainsi que la presse régionale et internationale ont également été sollicités pour les grandes rencontres organisées au sein de l'espace communautaire. Il en est ainsi de la phase technique de la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires qui s'est déroulée du 03 novembre au 03 décembre 2021.

De même, un atelier régional d'information et de sensibilisation des journalistes sur les chantiers de l'Union a permis aux professionnels des médias, venus de 24 organes de presse (télévisions, presse écrite et en ligne) des huit (08) États membres, d'échanger avec les Experts de la Commission et des Organes sur des thématiques portant notamment sur la paix et la sécurité, la surveillance multilatérale, la sécurité alimentaire, les échanges intra-communautaires, le cli-

mat des affaires, l'enseignement supérieur, le travail et le dialogue social, et le droit communautaire.

Le bulletin interne d'information UEMOA INFOS a connu une parution régulière. En outre, quatre (04) numéros du Bulletin officiel de l'Union et deux (02) numéros spéciaux ont été édités et diffusés.

Des objets promotionnels (calendriers, blocs-notes, clés USB, porte-clés, stylos) et autres outils de visibilité (kakemonos, plaquettes, etc.) ont été également confectionnés et distribués.

Pour la visibilité du Cadre d'Actions Prioritaires (CAP 2025) de la Commission, l'instrument de planification et de pilotage de ses interventions phares pour la période 2021-2025, une campagne de communication a été mise en œuvre pour sa présentation au large public. C'est ainsi qu'en plus de son édition, un film promotionnel et un spot publicitaire ont été diffusés sur les chaînes de télévision nationales des États membres. Une Conférence de presse virtuelle animée par le Président de la Commission en présence des Commissaires et des médias des États membres a été le coup d'envoi de la campagne de communication.

Sur le plan international, dix (10) reportages consacrés à des chantiers phares du Cadre d'Actions Prioritaires ont été diffusés à travers l'émission « Demain l'Afrique » sur la télévision France 24. Des programmes et projets mis en œuvre dans des États ont également bénéficié de publi-reportages diffusés par les télévisions nationales.



Vulgarisation et appropriation du **CAP 2025**

10 reportages consacrés à des chantiers phares du Cadre d'Actions Prioritaires ont été diffusés sur **France 24**

3.5.2. Représentation et visibilité de l'Union

Dans les États membres de l'Union et auprès des Organisations internationales, les Bureaux de la Commission ont représenté l'Institution auprès des structures administratives nationales, des partenaires techniques et financiers, de la société civile et des organisations multilatérales. Ils ont coordonné les activités des Organes de l'Union relevant de leur juridiction, assuré le suivi de l'exécution des programmes et projets financés par l'UEMOA, et réceptionné des ouvrages réalisés par la Commission au bénéfice des populations. Ces Bureaux ont également assuré le suivi de la mise en œuvre des réformes communautaires.

De multiples actions d'information et de sensibilisation sur les réformes, programmes et projets de l'UEMOA ont été conduites dans des villes de l'espace communautaire.

À Bruxelles, le Bureau de Représentation a pris part à diverses réunions tant au niveau du Comité des Ambassadeurs, des Hauts Fonctionnaires que des Sous-Comités.





04

Difficultés,
recommandations
et perspectives



4.1. Difficultés

En dépit des avancées notées dans le processus d'intégration dans l'espace UEMOA, des difficultés restent à surmonter, notamment :

- la persistance de la pandémie de COVID-19 freine les activités économiques et grève le budget des États membres de l'Union ;
- la fermeture des frontières terrestres de certains États membres pour cause de pandémie de COVID-19, empêchant la libre circulation des populations au sein de l'Union ;
- l'insécurité dans certaines zones de l'espace UEMOA occasionne le déplacement de nombreuses populations de leurs zones habituelles de résidence, ce qui a de nombreuses conséquences. Cette insécurité impacte négativement la mise en œuvre des programmes et projets de développement socio-économique dans les zones concernées ;
- l'instabilité sociopolitique dans certains États membres ;
- la lenteur dans l'application des réformes, notamment celles relatives à la libre circulation et au droit d'établissement, à la concurrence, à l'édification du marché commun et à l'harmonisation des cadres de gestion des finances publiques.

4.2. Défis à relever

Au regard de l'évolution de l'environnement économique international et des perspectives économiques de l'Union, les nouveaux défis doivent faire l'objet d'une attention particulière. Ces défis se présentent comme suit :

- la relance des économies nationales après la pandémie de COVID-19 ;
- l'assainissement des finances publiques ;
- l'élaboration d'un nouveau Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'Union ;
- l'entrée en vigueur de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAf), avènement de l'ECO... ;
- le développement de l'offre de services numériques ;
- les menaces sécuritaires auxquelles certains États membres font aujourd'hui face et qui constitue un frein à l'approfondissement du processus d'intégration ;
- la forte croissance démographique, le chômage des jeunes, la mortalité maternelle et infantile ;
- la baisse relative des ressources propres et extérieures ;
- la conduite du processus de convergence avec la CEDEAO.

4.3. Recommandations



Pour lever les obstacles liés aux difficultés ci-dessus citées, des recommandations ont été formulées dont les plus importantes sont les suivantes :

- la finalisation et la mise en œuvre de la stratégie régionale de renforcement des capacités des États membres de l'UEMOA en matière de prévention, de détection et de réponse aux épidémies et autres urgences de santé publique ;
- le renforcement des capacités d'alerte et de réponse des États membres dans la prévention des crises politiques et des conflits ;
- l'accélération de la mise en œuvre du plan d'actions de l'UEMOA dans le domaine de la paix et de la sécurité ;
- l'harmonisation des règles et mesures de traversées des frontières dans les États membres ;
- l'adoption et la mise en œuvre du protocole de réouverture des frontières terrestres des États membres ;
- la poursuite du renforcement du dialogue avec les États membres en vue de renforcer l'efficacité du processus de revues annuelles des réformes, politiques, programmes et projets communautaires ;
- l'accélération de la mise en œuvre des réformes communautaires, notamment dans le domaine de la concurrence, de la libre circulation et du droit d'établissement.

La mise en œuvre desdites recommandations pourrait accélérer considérablement le processus d'intégration régionale pour le bien-être des populations de l'Union.



4,9%
de taux de croissance
mondiale projetée
en 2022

3,8%
de taux de croissance
économique en
Afrique subsaharienne

6,5%
de taux de
croissance projetée
de l'Union en 2022

4.4. Perspectives pour 2022

4.3.1. Environnement international

Les perspectives pour 2022 sont favorables en ce qui concerne l'environnement économique international. La croissance mondiale se situerait à 4,9%. Dans les pays avancés, le taux de croissance économique s'afficherait à 4,5%, après 5,2% en 2021. Aux États-Unis, il serait de 5,2%. Dans la zone euro, la croissance atteindrait 4,3%. Au Japon, le taux de croissance passerait de -2,4% en 2021 à 3,2% en 2022.

Dans les pays émergents et en développement, le dynamisme de la croissance se poursuivrait avec un taux de 5,1% en 2022, après 6,4% en 2021. En Afrique subsaharienne, le taux de croissance économique serait de 3,8%, après 3,7% en 2021. En 2022, le taux de croissance est projeté à 2,7% au Nigéria et à 2,2% en Afrique du Sud.

4.3.2. Perspectives économiques et financières de l'Union

Pour 2022, l'activité économique au sein de l'Union poursuivrait son dynamisme avec un taux de croissance de 6,5%. Par État, le taux de croissance s'afficherait comme suit : Bénin (+7,0%), Burkina Faso (+6,8%), Côte d'Ivoire (+7,1%), Guinée-Bissau (+3,6%), Mali (+5,3%), Niger (+7,1%), Sénégal (+5,5%) et Togo (+6,1%). L'activité économique se réaliserait dans un contexte de maîtrise des prix.

Ces résultats dépendront, principalement, de l'évolution de la situation sanitaire au niveau mondial, et des efforts de recouvrement des ressources intérieures ainsi que de l'amélioration de la gestion des finances publiques.

Au niveau des finances publiques, le déficit budgétaire global représenterait 4,6% du PIB. Quant au déficit budgétaire global hors dons, il serait de 6,3% du PIB. La réduction de ces déficits par rapport à 2021 serait liée à une mobilisation plus importante de recettes, atténuée par la hausse des dépenses.

Les recettes totales progresseraient de 11,6% pour représenter 16,0% du PIB tirées par l'augmentation de 12,7% des recettes fiscales. Il en résulterait un taux de pression fiscale de 14,0%. Les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 4,7% pour représenter 22,3% du

PIB en 2022. Les dépenses courantes enregistreraient une légère augmentation (+0,5%), sous l'effet, principalement, de la hausse de la charge de la dette publique (+17,5%) et de la masse salariale (+6,4%).

Le taux d'endettement de l'Union en 2022 ressortirait à 53,1% contre 53,3% en 2021.

Les échanges extérieurs des États membres de l'UEMOA en 2022 dégageraient un excédent global de 664,6 milliards de FCFA après celui de 842,1 milliards de FCFA une année plus tôt, suite à la bonne tenue du compte financier, dont l'excédent devrait plus que compenser la détérioration du déficit des transactions courantes.

Le déficit courant s'accroîtrait de 8,9% pour ressortir à 6 412,8 milliards de FCFA en 2022, en raison de l'aggravation du déficit de la balance des biens et services (+6,7%) ainsi que de celle du revenu primaire (+9,6%). L'excédent du compte de capital devrait se stabiliser pour ressortir à 1 745,1 milliards de FCFA, après 1 751,4 milliards de FCFA un an plus tôt, en liaison avec la quasi-stabilité des dons en capital à destination aussi bien de l'administration publique que du secteur privé.

Dans cet environnement, les actions à poursuivre en 2022, par les Organes de l'Union portent sur différents domaines ci-après :

Gouvernance et convergence économiques

En vue de renforcer l'exercice de la surveillance multilatérale, d'une part, et, d'autre part, respecter les engagements des États membres vis-à-vis des partenaires financiers internationaux et au niveau régional, les réflexions se poursuivent pour doter l'Union d'un nouveau Pacte de convergence. En outre, les actions seront renforcées pour contribuer à la résilience des économies de l'Union face aux chocs externes.

Des appuis techniques et des actions de renforcement des capacités porteront sur la modernisation du cadre de gestion des finances publiques des États membres tandis que les impulsions et les actions de coordination nécessaires seront assurées pour la mise en œuvre du plan d'actions des réformes des marchés publics et la mise en œuvre des réformes en matière de fiscalité intérieure.

En ce qui concerne spécifiquement la sphère de la commande publique, l'adoption d'un Code de la Commande Publique communautaire (CCP) permettra d'appréhender toutes les facettes des contrats publics d'acquisitions, notamment les marchés publics, les Délégations de Service Public (DSP) et les contrats de Partenariats Public-Privé (PPP). Ce code permettra également de résoudre l'impasse d'accord sur la définition du concept du PPP entre les États membres qui conditionne l'adoption du projet de directive sur les PPP.

En outre, cet ensemble de textes en matière de commande publique permettra non seulement une bonne visibilité du corpus juridique et une dynamique entre les différents types de contrats mais également une mise aux normes de la directive portant CCP par rapport aux standards de la Commission des Nations Unies pour le Droit du Commerce International (CNUDCI) en la matière.

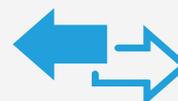
Promotion du marché commun

L'essentiel des travaux de mise en place d'instruments d'édification du marché commun portera sur la poursuite de la mise en place de systèmes de gestion coordonnée des administrations douanières aux frontières, la dématérialisation des formalités douanières, l'adoption des textes en vue de la mise en place du régime de la libre pratique, la poursuite des actions en faveur de l'accroissement des échanges intracommunautaires, la poursuite des actions de sensibilisation et de vulgarisation des textes communautaires régissant la libre circulation et le droit d'établissement.

Les actions de promotion des échanges commerciaux intracommunautaires et de facilitation des échanges porteront

sur l'adoption d'une directive communautaire pour la mise en place du système de traçabilité des produits par les codes à barres, l'appui aux négociations et la mise en œuvre des accords commerciaux, la promotion des produits fabriqués dans l'espace UEMOA, l'élaboration du rapport de surveillance commerciale, l'élaboration d'une stratégie régionale de gestion commerciale de filières ayant un caractère régionale, l'opérationnalisation de la Bourse Régionale des Produits Vivriers

En matière de régulation des marchés des biens et services, l'instruction des affaires contentieuses et les investigations en matière de concurrence seront poursuivies.





Intensification
en 2022 des actions
d'application du
Règlement n°14
relatif au contrôle
du gabarit, du poids
et de la charge à
l'essieu

Aménagement du territoire, infrastructures et services de transport

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, les chantiers relatifs à la mise en place d'instruments de gouvernance spatiale et à l'appui à la décentralisation et à la coopération transfrontalière seront poursuivis. L'accent sera également mis sur l'adoption des textes relatifs à la mise en place des comités de suivi du SDER aux niveaux régional et national, et leur opérationnalisation. La recherche de financement pour la mise en œuvre du SDER sera poursuivie avec l'organisation de rencontres de proximité avec les Partenaires Techniques et Financiers.

Des projets de partenariat pour la mise en œuvre de nouveaux programmes sur le fonds vert pour le climat et les projets éco quartiers seront finalisés avec la BOAD et la Coopération Française.

La coordination et la supervision de travaux relatifs aux projets d'infrastructures de transport routier seront poursuivies. La réalisation des études routières sera poursuivie, en vue d'aider les États à mobiliser les financements pour la réhabilitation et le développement des infrastructures de transport. Le schéma directeur autoroutier sera finalisé et soumis pour adoption.

La Commission accélérera l'achèvement et/ou la rétrocession aux États membres des infrastructures dans lesquelles elle intervient directement. La mise en œuvre du Plan directeur des réseaux logistiques de l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest sera effective. L'observation des pratiques anormales sur les axes routiers sera renforcée pour aider à améliorer la fluidité du trafic intracommunautaire. Les actions seront intensifiées pour l'application effective et intégrale à partir du mois d'avril 2022 du Règlement n°14 relatif au contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu.

Pour le développement de réseaux ferrés communautaires modernes, la Commission poursuivra la coordination régionale des projets ferroviaires régionaux, l'élaboration des normes et standards communautaires nécessaires à l'interconnexion et à l'interopérabilité, et le renforcement des capacités des cadres des États membres afin d'améliorer la gouvernance du sous-secteur.

Concernant le transport aérien, les efforts porteront sur la poursuite de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Secteur du Transport Aérien en Afrique Centrale et Occidentale (PASTA CO) financé par la BAD, l'amélioration de l'offre de services aériens et la compétitivité des transporteurs aériens, le renforcement de l'opérationnalisation de l'Unité Régionale de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile (URSAC) de l'UEMOA, le renforcement opérationnel en matière de supervision de sécurité et de sûreté aériennes, le renforcement de l'appui à la certification des exploitants d'aérodromes, d'aéronefs, de centres de formation aéronautiques et d'organismes de maintenance, la mise à jour du Code Communautaire de l'Aviation Civile et ses textes d'application, la poursuite de l'opérationnalisation de l'Agence Communautaire pour la Sécurité de l'Aviation Civile (ACSAC) ainsi que le renforcement de la coopération internationale.

En ce qui concerne les transports maritimes, l'accent sera mis sur la facilitation du transit portuaire, la poursuite des mesures de mobilisation des ressources pour le financement du sous-secteur et le renforcement de la coopération internationale.

Développement du secteur privé

Pour la promotion du secteur privé, les actions porteront sur la contribution à la mise en place de pôles de compétitivité industrielle, la mise en œuvre de l'Initiative Régionale pour l'amélioration du Climat des Affaires, la finalisation de la stratégie de développement du secteur privé.

Concernant l'artisanat, le suivi de la mise en œuvre du Code Communautaire de l'Artisanat ainsi que l'adoption de ses textes d'application au niveau régional seront poursuivis. Il y aura également, en 2022, la poursuite de l'élaboration du Projet d'Appui à la Petite Entreprise Artisanale de l'UEMOA (PAPEA-UEMOA), l'appui aux États dans le cadre de l'organisation des manifestations de promotion des produits et services de l'artisanat, l'organisation d'ateliers thématiques de formation des acteurs d'encadrement

de l'artisanat, des artisans et entreprises artisanales, des chambres consulaires nationales de métiers de l'artisanat ainsi que la tenue de la quatrième réunion du Cadre de Concertation Régional sur l'Artisanat (CCRA). Enfin, le suivi de la mise en œuvre du Programme Communautaire en matière d'Artisanat sera poursuivi.

En matière de promotion de la qualité dans l'Union, l'appui financier du Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC) et le programme de formation en management de la qualité et en métrologie seront poursuivis. Il est prévu, en 2022, la poursuite des actions de renforcement de la compétitivité des entreprises et de promotion de la qualité, dans le cadre du Programme Régional de Développement Industriel et de Promotion du Secteur Privé.



Développement de l'énergie

Dans le secteur de l'énergie, les actions de 2022 mettront l'accent sur :

- i) le suivi des projets relatifs à la production et à l'interconnexion de réseaux électriques ;
- ii) le renforcement et la consolidation du Système d'Information Énergétique (SIE) ;
- iii) la mise en œuvre des actions de la Stratégie de Développement de Pôles Énergétiques (SDPE) dans l'espace communautaire ;
- iv) la mise en place d'un cadre de concertation pour les organes nationaux de régulation dans le domaine de l'énergie électrique ;
- v) l'accompagnement du consortium des centres nationaux de recherche sur les énergies renouvelables.

S'agissant de l'efficacité énergétique, les actions porteront sur la poursuite de vulgarisation et la sensibilisation sur les deux directives relatives à :

- i) l'étiquetage énergétique des lampes électriques et appareils électroménagers neufs ;
- ii) l'intégration de mesures d'efficacité énergétique dans la construction de bâtiments.

Concernant les énergies renouvelables, les actions porteront sur l'adoption du projet de texte relatif aux mesures incitatives pour le développement des énergies renouvelables et l'appui pour la réalisation de mini-grids dans les États membres.





Mines et hydrocarbures

En matière de valorisation des ressources minérales, il est envisagé l'adoption du Code minier communautaire révisé, la finalisation puis l'adoption de ses textes d'application et l'approbation de textes relatifs à l'amélioration de l'approvisionnement en hydrocarbures des États membres. Le renforcement des capacités des administrations intervenant dans le secteur extractif des États membres sera poursuivi pour la réalisation d'une gestion optimale et durable des ressources minérales.



Développement de l'économie numérique

Les perspectives pour l'année 2022 porteront sur l'adoption d'un nouveau cadre législatif et réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest et de textes communautaires visant la promotion des usages numériques dans les États membres. Des projets pilotes dans le domaine du numérique seront mis en œuvre dans certains États membres. L'appui aux États membres dans la digitalisation des services publics sera poursuivi.

La Commission envisage l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds pour le financement des infrastructures en vue de garantir une bonne qualité de fonctionnement et une disponibilité permanente du réseau régional.

Enfin, les concertations avec les Partenaires Techniques et Financiers pour la mise en œuvre des projets dans le cadre de la promotion des usages numériques seront poursuivies.



Agriculture, ressources en eau et environnement

Malgré les acquis engrangés, l'agriculture de la région fait face aux principaux défis suivants : (i) répondre, en qualité et en quantité, aux besoins alimentaires et nutritionnels de la population de la région, dans un contexte de forte croissance démographique et d'urbanisation accélérée ; (ii) gérer les ressources naturelles dans un contexte de changement climatique pour accroître la productivité et la production agricoles, en vue de satisfaire les besoins croissants des po-

pulations ; (iii) générer des ressources monétaires au profit des producteurs pour leur permettre de faire face à leurs besoins sociaux de base ; (iv) attirer les investissements vers le secteur agricole en vue de l'intensification, de la mécanisation et de la modernisation de la production ; (v) tirer profit du marché régional et international, en rendant les produits locaux compétitifs vis-à-vis des produits importés, dans un contexte de mondialisation.

Pour ce faire, quatre initiatives sont proposées pour être mises en œuvre à partir de 2022 :

- i) le démarrage du chantier d'actualisation de la politique agricole de l'UEMOA vingt ans après son adoption afin de répondre de manière efficiente aux crises alimentaire et sanitaire ;
- ii) le lancement de la promotion de l'agriculture durable comme paradigme porteur au sein de l'Union, dans la perspective d'atteinte des ODD en 2030 ;
- iii) la construction de chaînes de valeur fondées sur la promotion de l'agro-industrie, vectrice de création d'emplois et de transformation structurelle des économies de l'espace UEMOA ;
- iv) du lancement de la préparation de l'organisation du colloque international sur les enjeux et défis de l'agriculture, des ressources en eau et de l'environnement en Afrique de l'Ouest.

Pour renforcer la sécurité alimentaire, les efforts seront orientés vers l'impulsion et la réorientation du Chantier de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle après un bilan critique suite à dix années de fonctionnement. À cet effet, la session du Comité d'Orientation et de Suivi des actions ainsi que la réunion annuelle du Comité de Haut Niveau élargie aux préoccupations environnementales seront tenues en 2022. Dans la même période, sera poursuivie la mise en œuvre du Programme Communautaire Décennal de Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans l'espace UEMOA (PCD-TASAN). Les chantiers engagés par la Commission, notamment les aménagements agricoles, le développement des filières agricoles prioritaires, la gestion des systèmes d'intrants agricoles, le soutien à l'élevage et à la production halieutique, le lancement de la phase d'opérationnalisation de l'Observatoire Régional du Foncier Rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO) seront intensifiés dans le cadre de la nouvelle vision donnée

Culture et tourisme

Au plan culturel, les actions porteront sur l'opérationnalisation du mécanisme de financement des entreprises et industries culturelles et créatives, la poursuite des efforts de structuration du marché régional des biens et services culturels à travers l'accompagnement des États dans la transposition des directives adoptées dans le secteur, et la promotion de la visibilité des expressions culturelles de l'UEMOA.

dans le CAP 2025 afin de renforcer la sécurité alimentaire.

Concernant la gestion durable des ressources naturelles, les réalisations porteront sur le Programme d'Hydraulique Villageoise financé par la BID, le programme d'aménagement hydraulique multi-usages et des interventions porteront sur la préservation et la valorisation de la biodiversité régionale, à travers le Programme d'appui à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes (PAP-BIO), le Programme d'Appui à la Préservation des écosystèmes forestiers en Afrique de l'Ouest (PAPFOR) et la prévention des risques biotechnologiques. Pour accroître la résilience des populations face au phénomène de changement climatique, les contributions à la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation, à la gestion des aires protégées transfrontalières et à la gestion intégrée des ressources en eau seront maintenues ainsi que la poursuite de la mise en œuvre du projet WACA ResIP.

Concernant le tourisme, le réseau des organismes de promotion des destinations touristiques de l'Union, mis en place en 2019, sera mis à contribution pour conduire la réflexion sur une nouvelle approche du développement touristique dans l'Union et l'harmonisation du cadre réglementaire des activités et professions touristiques dans l'espace UEMOA.





Développement humain

En matière d'enseignement supérieur, de recherche et de formation professionnelle, les efforts porteront en 2022 sur le développement de pôles régionaux de formation et de recherche, le renforcement de la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs ainsi que la mise en œuvre du Programme Régional pour la Formation Professionnelle (PRoFor) dans l'espace UEMOA. Le suivi de l'application des textes communautaires sera également renforcé.

Au titre de la santé et de la protection sociale, l'accent sera mis sur :

- i) les initiatives concertées de renforcement des capacités des États membres en matière de prévention et de réponse aux épidémies et autres urgences de santé publique, avec un accent particulier sur les risques sanitaires transfrontaliers ;
- ii) le renforcement des capacités des États en matière de réglementation pharmaceutique, notamment la dotation des États membres en dispositifs permettant de mettre à la disposition des populations des médicaments de qualité ;
- iii) la recherche de financement pour la mise à niveau des centres de soins spécialisés de haut niveau de l'espace UEMOA ;
- iv) le financement sur ressources propres de l'Union des activités clés concourant au renforcement de la couverture du risque-maladie, après la suspension du financement de l'AFD.

Dans le domaine du Genre, la priorité sera accordée en 2022 à la poursuite de la mise en œuvre de réformes communautaires visant à améliorer le cadre d'intégration systémique de la dimension Genre dans les États membres et les Organes de l'Union, notamment l'adoption et l'implémentation du schéma type d'institutionnalisation du Genre dans les États membres.



Mise en œuvre du chantier « Paix et Sécurité de l'UEMOA »

En 2022, pour pérenniser les acquis dans le domaine de la paix et de la sécurité, la Commission veillera à :

- élaborer et mettre en œuvre un programme d'informatisation et d'interconnexion des postes de police frontaliers dans l'espace UEMOA ;
- mettre en place et opérationnaliser le cadre de coopération transfrontalière ;
- soutenir la formation et l'équipement des Comités nationaux pour le contrôle des trafics des armes légères et de petit calibre aux frontières.

La Commission contribuera au financement du Fonds Régional de Sécurité mis en place dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions de la CEDEAO pour lutter contre le terrorisme dans l'espace CEDEAO sur la période 2020-2024.



Actions de communication

Dans le domaine de la communication, en 2022, l'accent sera mis sur la visibilité des chantiers de l'UEMOA, notamment la vulgarisation du Cadre d'Actions Prioritaires (CAP 2025) au niveau des Organes de l'Union et dans les États membres.



Autres Organes de l'Union

La Cour de Justice tiendra, sur le plan judiciaire, des audiences ordinaires pour juger les affaires pendantes et des audiences extraordinaires, notamment sa rentrée solennelle.

Sur le plan extrajudiciaire, l'accent sera mis sur la vulgarisation du droit et de la justice communautaire ainsi que sur le renforcement de ses capacités institutionnelles.

La Cour des Comptes assurera les contrôles sur la régularité et l'efficacité de l'utilisation des ressources de l'Union et du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF). Elle envisage la modernisation des pratiques d'évaluation et de contrôle des finances publiques et le renforcement des capacités institutionnelles des Cours des Comptes nationales.

Le Comité Interparlementaire (CIP) coordonnera le fonctionnement de ses instances et tiendra des sessions parlementaires.

La Chambre Consulaire Régionale (CCR) tiendra ses instances et engagera les concertations et des actions bénéfiques pour le secteur privé de l'UEMOA.

Le Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) poursuivra la mise en œuvre de deux programmes régionaux sur la Coopération transfrontalière et la décentralisation financière au profit des collectivités territoriales.

Le Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS) poursuivra ses activités statutaires de formulation d'avis, de consolidation du dialogue social dans les États membres et de développement de relations avec ses partenaires.



Conclusion

La Commission et les autres Organes de l'Union ont déployé, en 2021, des efforts notables dans la mise en œuvre des chantiers communautaires pour l'approfondissement du processus d'intégration régionale. Toutefois, la persistance de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a eu des effets négatifs sur la réalisation des activités et sur les économies des États membres.

Ainsi, la dynamique de croissance économique de l'Union enregistrée depuis 2012 a été freinée par les effets négatifs de la pandémie qui a entraîné une récession de l'économie mondiale.

Toutefois, les performances des Organes de l'Union en 2021 sont en progression par rapport à celles de 2020 avec un taux d'exécution physique des activités qui s'établit à 93,70% contre 92,86% en 2020 et un taux d'exécution financier de 92,00% en 2021 contre 90,12% en 2020.

En ce qui concerne les perspectives, l'année 2022 sera marquée essentiellement par la mise en œuvre des actions prioritaires définies dans le Cadre d'Actions Prioritaires (CAP 2025) en visant le renforcement de la résilience des économies des États membres face aux effets négatifs de la crise sanitaire et la relance de la croissance économique dans l'espace UEMOA. Un accent particulier sera également accordé aux actions ciblées sur les populations en vue de réduire leur vulnérabilité aux crises actuelles.

Annexe

DOMAINES/SOUS-DOMAINES	Taux moyen de mise en œuvre 2020											Écart 2021/2020
	BÉNIN	BURKINA FASO	CÔTE D'IVOIRE	GUINÉE- BISSAU	MALI	NIGER	SÉNÉ- GAL	TOGO	UNION 2021	UNION 2020		
Taux moyen de mise en œuvre des textes	76,22	88,08	82,57	50,61	86,41	81,60	76,10	78,22	77,48	76,33	1,15	
I. GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET CONVERGENCE (25 textes)	83,53	93,41	85,68	68,80	82,10	82,05	84,73	90,55	83,86	79,03	4,82	
1.1. PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS (8 textes)	87,50	100,00	75,00	62,03	100,00	100,00	86,25	100,00	88,85	86,95	1,89	
1.2. LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LBC/FT) (1 texte)	90,00	100,00	75,00	90,00	70,00	75,00	90,00	100,00	86,25	79,88	6,38	
1.3. HARMONISATION DU CADRE JURIDIQUE, COMPTABLE ET STATISTIQUE DES FINANCES PUBLIQUES (8 textes)	71,84	82,61	81,19	34,47	83,14	71,52	66,13	84,00	71,86	68,83	3,03	
1.4. STRUCTURES NATIONALES DU SYSCOA (4 textes)	77,50	90,00	100,00	72,50	65,00	72,50	81,25	72,50	78,91	76,02	2,89	
1.5. SURVEILLANCE MULTILATÉRALE (4 textes)	90,83	94,45	97,23	85,00	92,35	91,25	100,00	96,25	93,42	83,48	9,93	
II. MARCHÉ COMMUN (42 textes)	69,79	84,38	78,69	47,10	86,93	78,27	67,09	66,53	72,35	71,35	1,00	
2.1. FISCALITÉ INTÉRIEURE (15 textes)	95,00	78,00	79,00	33,00	73,00	91,33	86,00	78,67	76,75	74,26	2,49	
2.2. UNION DOUANIÈRE (10 textes)	93,00	100,00	100,00	66,25	100,00	100,00	100,00	99,00	94,78	94,16	0,63	
2.3. CONCURRENCE (2 textes)	8,75	62,50	65,00	0,00	85,00	35,00	0,00	0,00	32,03	33,98	-1,95	
2.4. RÉGIME PRÉFÉRENTIEL COMMUNAUTAIRE (6 textes)	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	0,00	
2.5. LIBERTÉ DE CIRCULATION (9 textes)	52,22	81,39	49,44	36,25	76,67	65,00	49,44	55,00	58,18	54,34	3,84	
III. RÉFORMES SECTORIELLES (49 textes)	75,34	86,45	83,34	35,92	90,19	84,47	76,49	77,56	76,22	78,60	-2,38	
3.1. TRANSPORTS ET FACILITATION DE TRANSPORTS (25 textes)	80,00	89,87	81,28	55,00	81,20	80,39	84,80	82,80	79,42	78,59	0,83	
3.2. TÉLÉCOMMUNICATIONS (7 textes)	97,14	98,57	93,57	56,43	100,00	97,14	97,14	92,86	91,61	89,79	1,82	
3.3. AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET MINES (6 textes)	95,00	95,83	86,83	36,50	93,08	75,83	82,92	81,50	80,94	75,91	5,03	
3.4. DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL (9 textes)	55,56	80,00	85,00	26,67	91,67	95,00	62,59	61,67	69,77	75,97	-6,20	
3.5. ARTISANAT ET QUALITÉ (2 textes)	49,00	68,00	70,00	5,00	85,00	74,00	55,00	69,00	59,38	72,75	-13,38	

Source : Commission UEMOA-Revue annuelle édition 2021



**COMMISSION DE L'UNION ÉCONOMIQUE
ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE**

01 BP 543 Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Tél. : +226 25 31 88 73 à 76

E-mail : commission@uemoa.int

www.uemoa.int

Facebook : <https://www.facebook.com/UEMOAOfficielle/>

Twitter : https://twitter.com/UEMOA_officiel

YouTube : <https://www.youtube.com/c/UEMOAOfficiel>